

Construisons ensemble l'avenir de nos paysages
Bastissem ensems l'avenidor dei nòstrei paysatges

Le Plan de Paysage des Préalpes d'Azur - Tome 2

PROJET & PLAN D'ACTIÓNS

Mars 2018



Parc
naturel
régional
des Préalpes d'Azur

5 PRÉAMBULE

6 INTRODUCTION

6 Rappel de la mission, territoire d'étude, phases de l'élaboration du plan paysage

7 Structure du présent rapport

8 RAPPEL DU PORTRAIT DES PAYSAGES (DIAGNOSTIC)

12 PROJET DE PAYSAGE

12 Charpente du projet

14 Détails des orientations et des objectifs de qualité paysagères

16 PLAN D' ACTIONS

16 Programme d'actions & sommaire des fiches-actions

18 Structure des fiches-actions

20 Fiches-actions

122 ANNEXES

122 Concertation :

les réflexions de l'atelier de travail de Gilette, septembre 2017

Initié au printemps 2016, le Plan de Paysage du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a été élaboré sur près de deux ans, rythmés par des temps de rencontres forts et le recueil de nombreuses visions, versions, interprétations des paysages des Préalpes d'Azur, dont toutes s'accordent sur le caractère exceptionnel des reliefs, la pureté, le silence, l'aspect sauvage de la nature et de la roche, et, tels des paillettes, la patrimonialité et l'attachement aux villages ancestraux, perchés surtout, mais aussi ceux de piémonts et de plaine.

Ces phases de concertation ont également fait ressortir des divergences de valeurs, dont certaines ont été accordées comme la valeur paysagère intrinsèque des zones urbanisées de la lisière, au caractère propre, souvent exotique de ses jardins, ou comme l'acceptation (sous conditions d'intégration) des énergies renouvelables (mais pas l'éolien industriel !); et d'autres encore en attente de dialogue, comme l'avenir de la forêt par exemple, et certaines orientations liées au tourisme (accès à l'eau et surtout accueil dans les clues, aménagements de sites emblématiques par exemple).

Reflet de l'avancée de la réflexion paysagère, le lieu-dit «Logis du Pin», porte d'entrée du Parc des Préalpes d'Azur mais aussi de celui du Verdon, carrefour entre climats et territoires ruraux ou sauvages différents, était assez mal perçu dans sa configuration actuelle et ses aménagements. Aujourd'hui une étude est lancée, en partenariat avec le Verdon, les collectivités, les acteurs et les habitants, pour définir l'avenir de ce site en tenant compte de tous les paramètres : paysage, économie, environnement, circulation routière et sécurité, valeurs des Parcs, etc. C'est une démarche exemplaire qui affirme la volonté de concertation.

Tout au long de l'élaboration du Plan de Paysage, beaucoup de propositions ont été émises, et des choix ont été faits : simplifications de formulation, recentrages... dans un but qui devait être atteint, celui du «dénominateur commun», pour que la stratégie, le projet paysage puisse être accepté et intégré par le plus grand nombre.

Le Plan de Paysage ne peut être considéré comme un aboutissement, bien au contraire, c'est un point de départ, qui se donne des ambitions modérées mais partagées, garantie d'une réelle mise en oeuvre.

Les orientations proposées complètent les axes de la Charte de Parc et se veulent claires et explicites, pour la compréhension de tous. Les actions quant à elles sont assez strictement dirigées vers l'accompagnement des processus de développement, de transformation, pour aider à maîtriser l'impact sur les paysages.

L'action jugée prioritaire lors du Copil final de l'élaboration du Plan de Paysage, de loin par rapport aux autres actions, est à ce titre symbolique. C'est celle de la création d'un «guichet unique» d'accompagnement des pétitionnaires en amont des dépôts de demandes d'autorisation. Elle est traitée de façon encore plus large, en évoquant les besoins d'accompagnement des communes et des aménageurs/constructeurs à toutes les phases des processus de «l'urbanisation», l'un des enjeux paysagers les plus forts du territoire, mais aussi, un enjeu qui pour être bien pris en compte demande de plus en plus de technicité, et donc d'accompagnement en ingénierie urbaine et en architecture.

RAPPEL DE LA MISSION, TERRITOIRE D'ÉTUDE, PHASES DE L'ÉLABORATION DU PLAN PAYSAGE

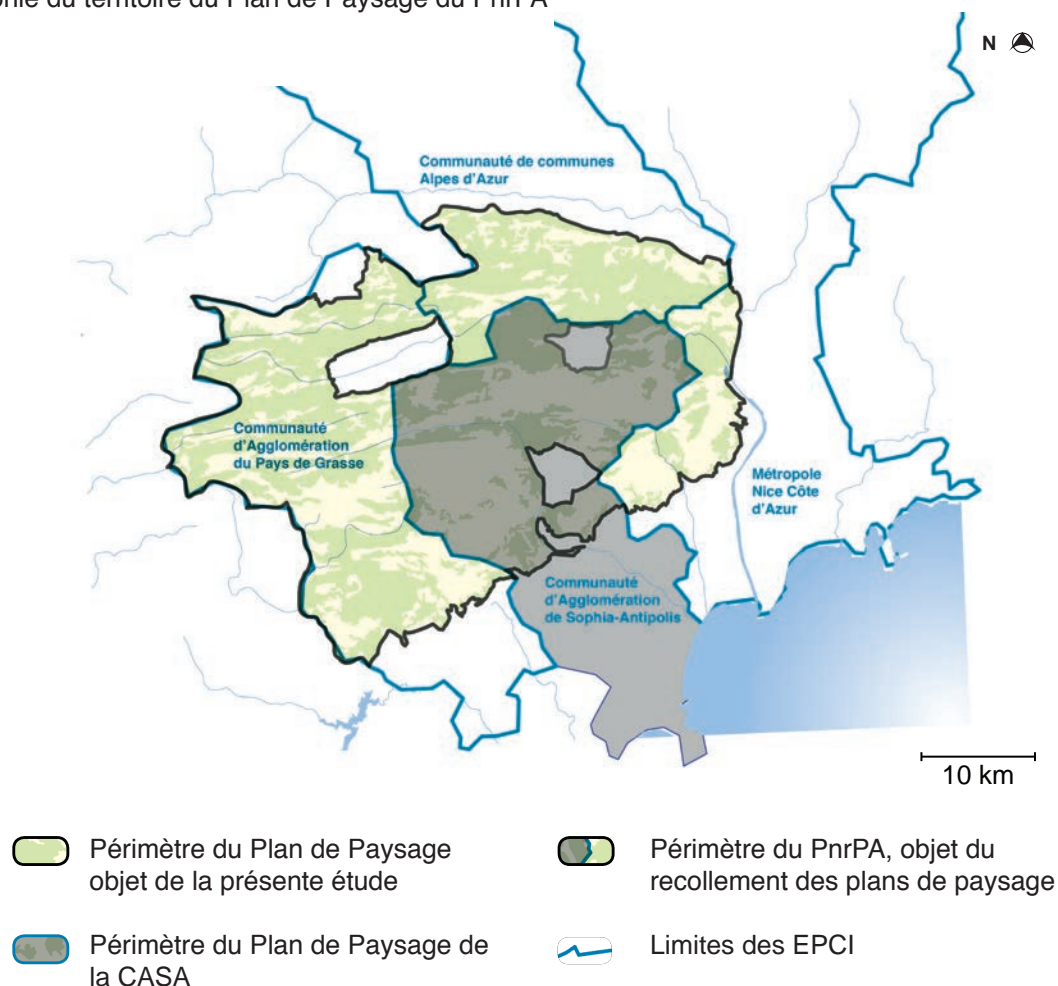
La mission s'inscrit dans une démarche nationale, issue directement de la signature par la France de la Convention Européenne du Paysage. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a été lauréat de l'appel à projet national 2016 pour l'élaboration de son Plan de Paysage, qui est un processus participatif avec les acteurs du territoire. Il vise à identifier les enjeux paysagers puis définir des objectifs de qualité paysagère, et enfin, établir un programme d'actions qui permettra de tendre vers ces objectifs, et ainsi de maîtriser les paysages de demain.

Le territoire d'étude comprenait celui du Pnr hormis l'espace de la CASA, déjà couverte par un plan paysage. Mais dans un souci d'homogénéité et en concordance avec le plan de paysage de la CASA, la présente étude a considéré le territoire du Pnr dans son ensemble.

La méthode d'élaboration du Plan de Paysage a suivi les étapes de réflexion :

- le diagnostic, qui émet un constat : l'état des lieux des paysages, ses dynamiques ; ce constat fonde et permet de déterminer quels sont les enjeux paysagers du territoire, ces enjeux étant par définition «ce que l'on peut perdre ou gagner dans une entreprise quelconque» ;
- La stratégie ou «Projet de paysage» : sur ces enjeux, qui sont des objets paysagers, sont ensuite définis des objectifs de qualité paysagère, organisés en orientations pour le paysage de demain ;
- Le programme d'actions, accompagné du détail des fiches-actions est établi afin de permettre la mise en oeuvre de cette stratégie et d'atteindre les objectifs de qualité paysagère

Cartographie du territoire du Plan de Paysage du PnrPA



STRUCTURE DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport «Projet et Plan d'Actions» regroupe la présentation de la stratégie pour les paysages des Préalpes d'Azur (le «Projet»), établie en 3 grandes orientations et 9 objectifs de qualité paysagère, qui sont des «buts» à atteindre, des grandes directions politiques.

Il présente ensuite le programme d'actions qui a été établi pour poursuivre ces orientations et objectifs ; puis le détail des fiches-actions, qui donne des principes de mise en oeuvre, des exemples de réalisation, des trames de cahiers des charges, et des illustrations.

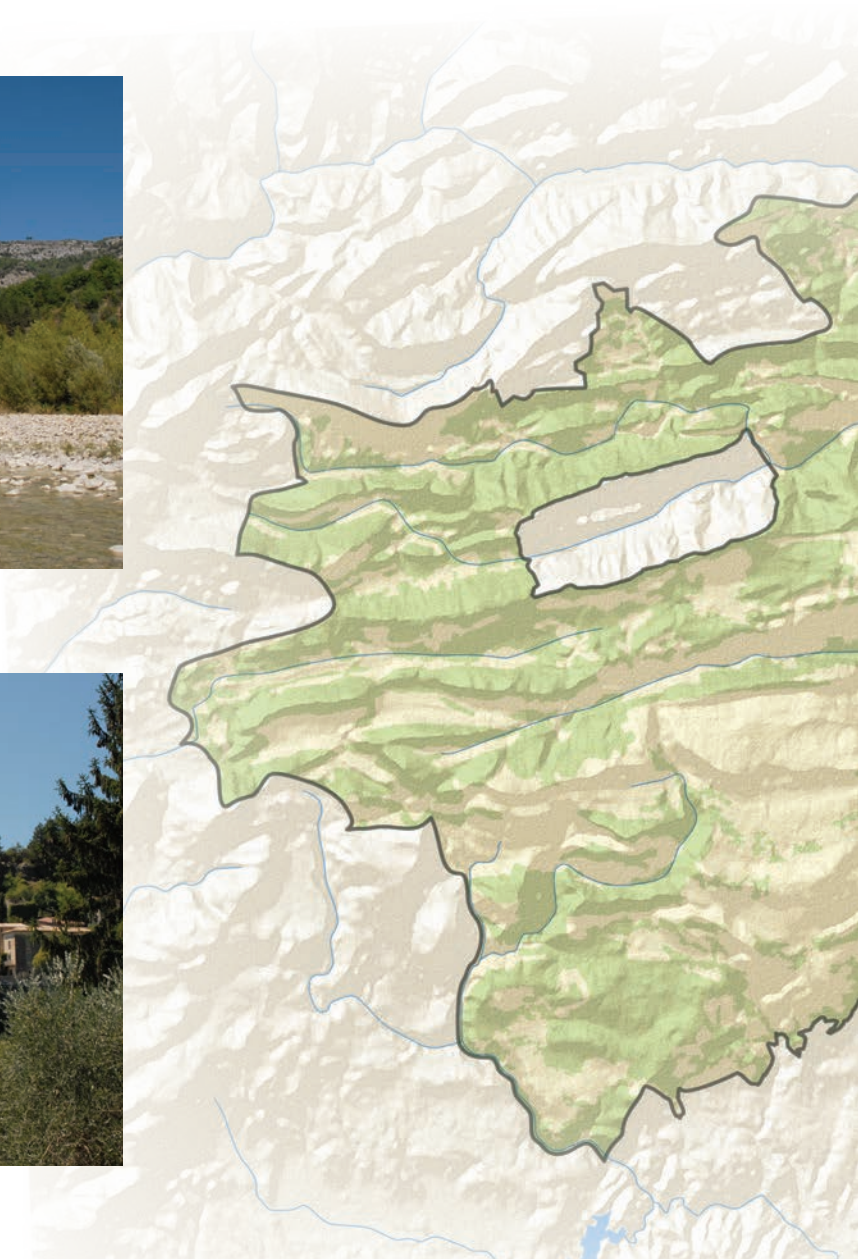
Les actions ne sont pas parfaitement dimensionnées, «clés en main», mais se présentent comme des boîtes à outils qui vont faciliter leur définition précise. C'est volontaire, car cela laisse aussi la possibilité d'ajustements en fonction des autres actions du Parc, de celles des EPCI, et des partenariats et financements qui pourront être mis en place.

En fin de rapport, l'annexe concertation présente les travaux réalisés en amont de la définition du projet et du programme d'action. Il s'agit d'une pré-proposition de projet et d'un viviers d'actions de la part de l'équipe prestataire, et du travail de réflexion autour de ces propositions en atelier, du mois de septembre 2017 à Gillette.

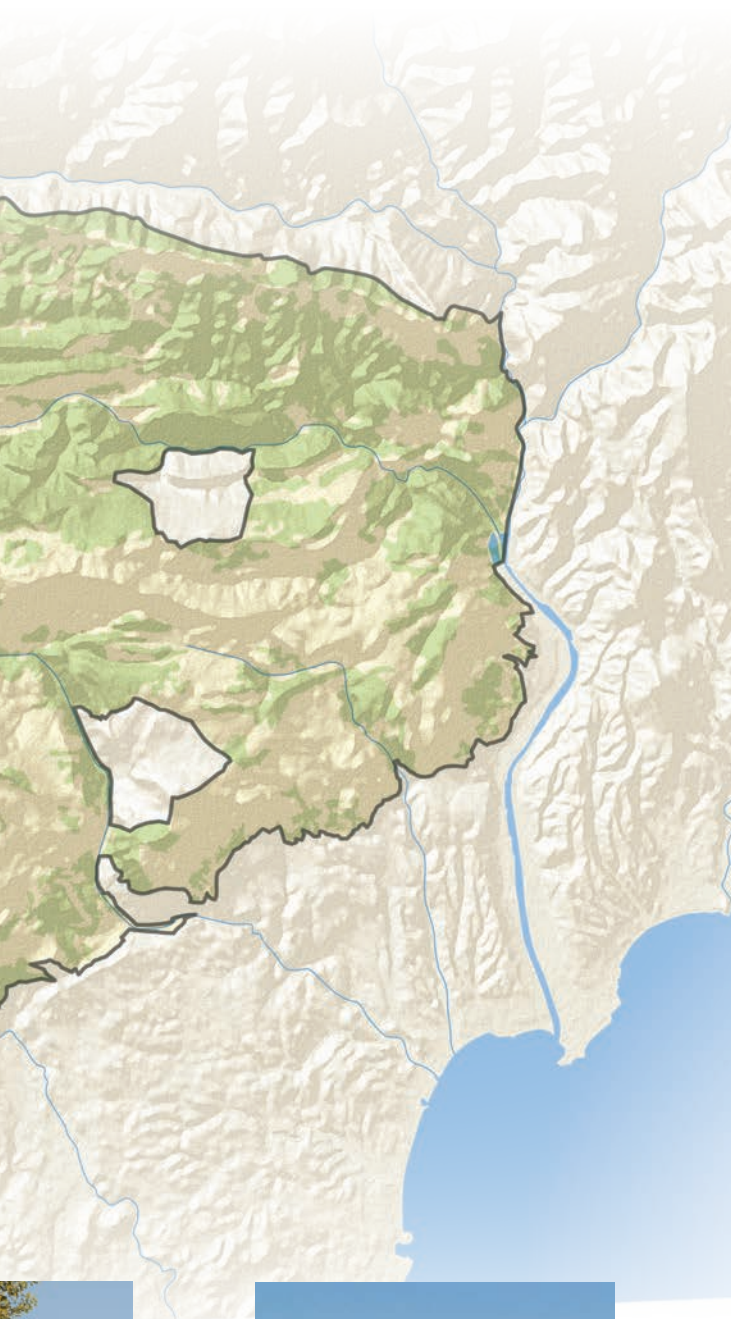
Suite à cet atelier, l'organisation, la formulation et la définition des orientations, objectifs et actions ont été remaniées, simplifiées et recentrées autour de l'accompagnement paysager.

Mais les idées évoquées, les propositions, les pistes d'actions qui auront pu être proposées par les acteurs ne sont pas «perdues» pour autant. Il a été là initié une profonde réflexion, qui continuera et pourra certainement reprendre des pistes non encore retenues aujourd'hui.

Dresser le portrait d'un paysage, surtout à l'échelle d'un Parc naturel régional est un exercice difficile. Le portrait présenté ici, repris de l'analyse diagnostic, trace les grandes lignes, les traits principaux. Le portrait décrit les fondements géologiques, climatiques, les grandes interventions humaines, celles de la Nature spontanée, des



éléments forts sur les grandes dynamiques, la patrimonialité, la fragilité des paysages.
Entre Alpes et Méditerranée, accueillant des frontières historiques encore très présentes dans les esprits, le Pnr des Préalpes reste une unité à construire, conforter, peut-être à partir de ses paysages exceptionnels.



DES PAYSAGES À DOMINANCE SAUVAGE, FONDÉS SUR UN RE
DES BAOUS, DES BARRES, DES FALAÏSES, DES PLATEAUX PIER

UNE PRÉSENCE DE L'EAU DISCRÈTE MAIS SPECTACULAIRE
DES GORGES

DES PAYSAGES AGRO-PASTORAUX ANCESTRAUX, DE LARGES
UNE GRANDE RESPONSABILITÉ DANS LE MAINTIEN DES MILIEU

L'ÉPIERREMENT PATRIMONIAL,
LES RESTANQUES, LES MURS ET LES CABANES DE PIERRES SÈ

DES FORÊTS RÉCENTES, MULTIPLES,
MÉDITERRANÉENNES, MONTAGNARDES... FRAGILES

DES VILLAGES SENTINELLES PERCHÉS, LES «PÉPITES» DES PRÉ
ET DES VILLAGES RURAUX DE MONTAGNE...

UNE LISIÈRE URBAINE AU

DES STATIONS CLIMATIQUES ET DE SPORTS D'HIVER HISTORIQU
TÉMOINS DE L'ATTRACTIVITÉ DES LIEUX, EN QUÊTE DE RENO

DE NOUVEAUX PAYSAGE

RELIEF CALCAÏRE MONUMENTAL,
CANYONS...

LA MÉDITERRANÉE EN VÍSU, DES RÍVÍÈRES TORRENTÍELLES,
À LA VÉGÉTATION EXUBÉRANTE, DES CLUES VERTÍGINEUSES

PLAÎNES, DES ESTÍVES,
PAYSAGES OUVERTS...

CHES...

DES CULTURES TRADITIONNELLES
TRÈS CARACTÉRISTIQUES : L'OLÍVIER,
L'ARBORÍCULTURE DONT LES AGRUMES
QUASÍMENT DÍSPARUS, LES PLANTES
AROMATÍQUES, LA VÍGNE DÍSPARUE AUSSI...

NEIGE ET LE SOLEÍL, LA PURETÉ DE L'AÍR ET DE LA LUMÍÈRE,
LES PAYSAGES SOUTERRAÍNS DES GROTTES

ÉALPES,

AVEC LA CÔTE D'AZUR DE CARACTÈRE : BAROQUE, EXOTÍQUE...

QUES,
NOUVEAU...

EN GESTATION : LES ÉNERGÍES RENOUVELABLES

Le projet de Paysage constitue la «Charpente» du Plan de Paysage.

Défini à partir du diagnostic et des diverses phases de la concertation, il est circonscrit pour le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Les premières propositions de formulation d'orientations et objectifs de qualité paysagère, sur lesquelles s'est basé le travail en atelier «actions» qui s'est déroulé à Gilette en septembre 2017, et dont les supports et restitutions sont présentés en annexe, ont été simplifiées et recentrées sur l'accompagnement paysager.

Il a en effet été demandé en concertation et par les institutionnels de rendre très accessible cette charpente, et de définir des actions complémentaires et accompagnant les grandes orientations sectorielles de la Charte de Parc.

**ORIENTATION 1
PROTÉGER ET TRANSMETTRE NOS RESSOURCES**

OBJECTIF 1.1 Adapter la production d'énergie renouvelable aux spécificités et capacités du territoire

OBJECTIF 1.2 Préserver et développer les pratiques agricoles et forestières

OBJECTIF 1.3 Renforcer la connaissance des spécificités du territoire par vallée ou bassin de vie

OBJECTIF 1.4 Favoriser la biodiversité en tant qu'élément du paysage

**ORIENTATION 2
VIVRE ET ACCUEILLIR SUR LE TERRITOIRE
DU PNR DES PRÉALPES D'AZUR**

OBJECTIF 2.1 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte

OBJECTIF 2.2 Affirmer la lisibilité des portes d'entrée du Parc

**ORIENTATION 3
CONCILIER LES PERMANENCES PATRIMONIALES
ET LES MODES DE VIE CONTEMPORAINS**

OBJECTIF 3.1 Préserver les silhouettes villageoises

OBJECTIF 3.2 Accompagner la réhabilitation du bâti et des centres anciens en l'adaptant aux exigences de mode de vie contemporain

OBJECTIF 3.3 Revitaliser les centres bourgs en garantissant une mixité sociale et d'usage

ORIENTATION 1

PROTÉGER ET TRANSMETTRE NOS RESSOURCES

Energie, nature, culture sont considérées comme des ressources. Leur exploitation évolue, qu'elle apparaisse, disparaisse ou se transforme, et les paysages associés aussi. L'orientation ici regroupe de nombreux domaines et vise à considérer l'impact paysager et accompagner ces nouvelles exploitations, et/ou leur transformations.

OBJECTIF 1.1 Adapter la production d'énergie renouvelable aux spécificités et capacités du territoire

Cet objectif concerne surtout l'intégration du solaire photovoltaïque en champ, principal «nouvel élément paysager!» sur ce territoire dont les objectifs de transition énergétique sont clairement affichés, et qui accueille bientôt un nouveau poste-source. L'objectif contient également, en sus de la problématique d'intégration paysagère, un axe de réflexion sur l'adaptation du besoin à la demande, sur la diversification possible de sources, sur l'aspect participatif des projets...

OBJECTIF 1.2 Préserver et développer les pratiques agricoles et forestières

70% du territoire est couvert par la forêt, qui s'est spontanément développée sur des espaces traditionnellement agricoles, même sur les pentes les plus fortes des vallées... L'objectif est ici de garantir les caractères des paysages agricoles qui restent extensifs et leur position en fond de vallée et sur les plateaux, seuls barrières à la forêt. L'objectif aussi, est d'anticiper les impacts d'une exploitation de la forêt pour son bois notamment, et éviter de la scarifier, alors qu'aujourd'hui elle est plutôt perçue comme l'une des facettes «sauvage» du Pnr.

OBJECTIF 1.3 Renforcer la connaissance des spécificités du territoire par vallée ou bassin de vie

Le territoire est extrêmement fragmenté au niveau géographique, et présente de très nombreuses particularités plongées dans des entités visuelles bien séparées les unes des autres, ces micro-vallées, ces gorges, etc. Il est difficile de généraliser des principes paysagers lorsque ces singularités sont si fortes, et à prendre presque au cas par cas. Cet objectif a pour vocation de compléter la connaissance paysagère à une échelle bien plus fine que celle du présent plan de paysage, celle du bassin de vie, de la vallée, de l'entité visuelle... qui peuvent être parfois de seulement quelques kilomètres carrés.

OBJECTIF 1.4 Favoriser la biodiversité en tant qu'élément du paysage

Il s'agit ici d'un objectif qui croise celui de la trame verte et bleue et de la préservation de la richesse écologique du territoire. Il s'adapte parfaitement au caractère paysager naturel et «sauvage» du territoire, et permet ainsi d'aller vers son renforcement, y compris dans les zones les moins «naturelles».

ORIENTATION 2

VIVRE ET ACCUEILLIR SUR LE TERRITOIRE DU PNR DES PRÉALPES D'AZUR

Les paysages ici sont grandioses, exceptionnels, sauvages, pittoresques, ils sont au cœur de la motivation de création du Parc naturel régional, et en plus, de toute part, en voiture, à pied, depuis les villages, les sommets, et au cœur des vallées, des gorges, ils sont plus que simplement perceptibles, ils sont omniprésents et immergent le visiteur tout autant que l'habitant en permanence dans le spectaculaire ou l'insolite. La présente orientation vise à préserver la perception, la mettre en valeur, et l'annoncer aux portes du Parc.

OBJECTIF 2.1 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte

Cet objectif de qualité paysagère pourrait être appliqué à n'importe quel territoire, car les points de vue sur les paysages les plus fréquentés sont bien les routes et les chemins, qu'ils soient empruntés pour la découverte ou pour les trajets du quotidien. Mais ici, plus qu'ailleurs, cet objectif est incontournable, car le relief exprime à la perception une multitude de points de vue et d'ambiance tout aussi exceptionnels que diversifiés : panoramas sur la Méditerranée, sur les reliefs des Alpes, fond de vallons luxuriants et plateaux arasés... Il s'agit ici d'assurer la qualité de ces points de vue notamment par la qualité des aménagements de bords de route et de chemins qui se trouvent à leur premier plan.

OBJECTIF 2.2 Affirmer la lisibilité des portes d'entrée du Parc

Cet objectif a pour ambition d'annoncer le caractère du Parc dès son approche, ou plutôt ses caractères et non uniquement de signaler l'entrée dans son périmètre.

ORIENTATION 3

CONCILIER LES PERMANENCES PATRIMONIALES ET LES MODES DE VIE CONTEMPORAINS

Cette orientation pointe la difficulté de conserver le caractère traditionnel et pittoresque d'un territoire aux traces hautement patrimoniales de l'occupation humaine ancestrale, avec le maintien de cette occupation humaine, car les priorités de vie, le confort du quotidien ne sont plus garantis par les modes anciens des constructions et des espaces extérieurs privés ou publics. L'orientation ambitionne d'aider à concilier la préservation des paysages patrimoniaux bâtis et l'attrait des populations pour continuer de l'habiter.

OBJECTIF 3.1 Préserver les silhouettes villageoises

Dans ce territoire à l'aspect profondément sauvage, perlent les silhouettes patrimoniales de villages ancestraux, encore très préservés, et qui peuvent être mis en fragilité par la fermeture de sa périphérie par la forêt, ou par l'urbanisation. Une des grandes fiertés des habitants et l'un des principaux attraits du territoire sont bien ces villages authentiques, pittoresques, surtout ceux qui sont perchés, mais également les villages de piémont, souvent mis en valeur par leurs falaises au-dessus des façades et par leurs prés, en contre-bas.

OBJECTIF 3.2 Accompagner la réhabilitation du bâti et des centres anciens en l'adaptant aux exigences de mode de vie contemporain

Alors que les anciens construisaient en se regroupant, pour se protéger (du climat et des agresseurs) et observer (les cultures et les potentiels agresseurs), les préoccupations d'aujourd'hui sont tout autre : confort, lumière, espace... préoccupations auxquelles ces vieux villages, tels que, ne peuvent pas répondre. C'est un défi aujourd'hui que de vouloir concilier l'aspect traditionnel et le confort moderne. L'objectif ici est de montrer des pistes de faisabilité.

OBJECTIF 3.3 Revitaliser les centres bourgs en garantissant une mixité sociale et d'usage

Le syndrome des volets fermés est peut-être pire que celui du vieillissement ou de la transformation des façades, dans la perception paysagère. Même un village «sauvegardé» peut devenir un simple musée aux volets fermés, il ne remplira pas alors de fonction sociale, et peut également repousser le visiteur. L'objectif ici est de préserver le caractère «vivant et habité» des paysages villageois.

Le Plan d'Actions s'établit directement en lien des objectifs de qualité paysagères, et propose une à plusieurs actions à mettre en oeuvre pour poursuivre chacun des objectifs.

Les actions ont été hiérarchisées lors du Copil final du Plan de Paysage, par les élus, représentants des collectivités et institutionnels.

Ci-contre, le programme d'actions complet et hiérarchisé, présentant le numéro de page à laquelle la fiche-action peut être consultée dans le présent rapport. Les fiches-actions sont par ailleurs disponibles en fichiers individuels.

En page suivante, la structure type de chaque fiche-action est présentée.

Orientations	Objectifs	Actions	Priorité	Page	
1 Protéger et transmettre nos ressources	1.1 Adapter la production d'énergie renouvelable aux spécificités et capacités du territoire	1.1.1 Elaborer un cahier de préconisations architecturales et paysagères pour l'installation des bâtiments et des moyens de production d'énergie renouvelable	3/8	21	
	1.2 Préserver et développer les pratiques agricoles et forestières	1.2.1 Elaborer un guide de préconisations à la construction et à la gestion des bâtiments agricoles	8/8	27	
		1.2.2 Inventer des usages actuels réemployant les restanques et tenant compte de la biodiversité associée	8/8	33	
		1.2.3 Elaborer un cahier de préconisations paysagères pour l'élaboration des plans de gestion forestière et l'encadrement des coupes	8/8	39	
	1.3 Renforcer la connaissance des spécificités du territoire par vallée ou bassin de vie	1.3.1 Réaliser des études paysagères sectorisées permettant de repérer les singularités et d'harmoniser le travail d'élaboration des documents d'urbanisme	4/8	45	
		1.3.2 Poursuivre la construction de l'Observatoire photographique des paysages	7/8	51	
	1.4 Favoriser la biodiversité en tant qu'élément du paysage	1.4.1 Poursuivre la valorisation des espèces végétales locales dans les aménagements paysagers	6/8	57	
		1.4.2 Réaliser un guide de préconisations prenant en compte la biodiversité des paysages construits	8/8	63	
	2 Vivre et accueillir sur le territoire du Pnr des Préalpes d'Azur	2.1 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte	2.1.1 Réaliser un cahier de préconisations pour les aménagements routiers et la réalisation de fenêtres paysagères	3/8	69
			2.1.2 Aménager des zones d'accueil, de pause et de belvédère de qualité	3/8	75
2.1.3 Réaliser un cahier de préconisations d'aménagement des sentiers et d'intégration du mobilier			3/8	81	
2.2 Affirmer la lisibilité des portes d'entrée du Parc		2.2.1 Identifier les portes du Parc et établir des préconisations d'aménagement et de signalétique	1/8	87	
3 Concilier les permanences patrimoniales et les modes de vie contemporains	3.1 Préserver les silhouettes villageoises	3.1.1 Identifier les silhouettes villageoises emblématiques et les relations paysages agricoles ou naturels avec les paysages villageois	8/8	93	
		3.1.2 Elaborer un cahier de préconisations d'organisation des extensions villageoises par type de morphologie villageoise	4/8	99	
		3.1.3 Améliorer les "points noirs" paysagers en entrée de village	8/8	105	
	3.2 Accompagner la réhabilitation du bâti et des centres anciens en l'adaptant aux exigences de mode de vie contemporain	3.2.1 Organiser un guichet unique d'accompagnement des pétitionnaires en amont des PC et DP	9/8	111	
	3.3 Revitaliser les centres-bourgs en garantissant une mixité sociale et d'usage	3.3.1 Accompagner les aménagements et opérations de centres-bourgs	4/8	117	

Les fiches-actions sont présentées sous la forme d'un livret individuel de 4 pages, rassemblant en première page les informations générales, les motivations et les principes d'actions, à l'intérieur le rappel du contexte, du diagnostic, des éléments de cadrage et le développement des principes, et en dernière page un exemple

Rappel
Orientation et
OQP

N° Fiche

Intitulé de l'Action

PLAN de PAYSAGE
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

FICHE-ACTION 1.1.1


ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources
OBJECTIF 1.1 Adapter la production d'énergie renouvelable aux spécificités et capacités du territoire

ELABORER UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES POUR L'INSTALLATION DES BÂTIMENTS ET DES MOYENS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

MOTIVATIONS
Préserver l'aspect des paysages à dominance naturelle sans compromettre l'installation et le développement de moyens de production d'énergie renouvelable, en accompagnant l'intégration des installations liées par des conseils et principes fondamentaux.

PRINCIPES D'ACTIONS
Elaborer un cahier de préconisations architecturales et paysagères pour l'intégration des bâtis et moyens de production d'énergie renouvelable. Diffuser le cahier auprès des porteurs de projets, des communes et des instructeurs de permis.

PARTENAIRES À ASSOCIER : CAUE06, ADEME
COMMUNES CONCERNÉES : Toutes, avec une priorité pour les communes de l'Ouest du territoire
SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : Énergie
TYPE D'ACTION : Accompagnement
PRIORITÉ : Forte



Illustration

Motivations
Principes
d'actions

Partenaires
Secteur d'activité
Communes concernées
Type d'action
Priorité

Rappel Diagnostic
Localisation / cartographie
Illustration de la problématique

L'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

L'énergie renouvelable devrait se développer de façon très probable sur le territoire. La décision d'implantation d'un poste-source entre Caprières et Valderoure est une des raisons, mais surtout, le Pnr a pour objectif la transition et l'autonomie énergétique, ce qui devrait influer sur les décisions à venir de développement de nouveaux projets d'énergies renouvelables, soit individuel, soit collectif, en solaire en champ, en toiture, en petit éolien ou en biomasse essentiellement. Les grandes questions de l'intégration paysagère sont celles vis-à-vis du paysage grandiose à l'aspect sauvage, la relation des installations aux reliefs et aux points de vue, et celles vis-à-vis des villages traditionnels patrimoniaux.

L'énergie la plus pressentie est le photovoltaïque au sol.

La perception des énergies renouvelables sur le territoire est relativement positive en ce qui concerne le photovoltaïque, beaucoup moins pour l'éolien, trop concurrent des paysages au relief spectaculaire. Lors de l'exposition menée à la fête du Parc à Valderoure le 10 septembre 2016, l'image ci-après a été présentée pour commentaires aux participants de l'exposition interactive sur les paysages de «La Petite Fabrique des Paysages». Voici quelques extraits de «paroles d'acteurs».

On préfère le pays photovoltaïque aux éoliennes car elles cachent le paysage.

Projet de gros pylônes (lignes de Carros) qui ont été transformés en souterrain en partie, on a «échappé belle».

Estienne - projet sur le hameau de la Ferrère et de la Valderoure. Cela dénature les paysages. Je préfère les panneaux photovoltaïques car on peut toujours les protéger visuellement par de la verdure.

C'est nécessaire. Le champ photovoltaïque, cela s'intègre. L'éolien est moins bien intégré et est laid.

Panneaux solaires : on les voit pas depuis la route - bien. Mais manque de multifonctionnalité (les terres où ils sont au sol ne sont utilisables pour rien d'autre). De loin, on peut croire que c'est des lacs - pas une raison pour en mettre partout.

De nombreuses paroles acceptent le solaire, mais pas l'éolien. Par ailleurs, les impacts des pylônes sont aussi fortement perçus et commentés, enterrer les lignes serait une des priorités.

LES PRINCIPES DU CAHIER DE PRÉCONISATIONS

PROPOSITION DE CONTENU

SENSIBILISATION AUX PAYSAGES DES PRÉALPES D'AZUR :
- les structures paysagères principales et sensibles : villages perchés patrimoniaux, grandes vallées et leurs versants, grands plateaux
- des situations particulières : les restanques, les routes touristiques et les belvédères, la ligne urbaine des Préalpes d'Azur

LES CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUES
- l'implantation : relation au relief, les vis-à-vis, co-visibilités et cônes de vues patrimoniaux
- la forme de la parcelle et son intégration «géométrique»
- les abords de la parcelle : accès, clôtures, bâtiments de service, végétalisation
- l'interprétation et la communication
- les nouvelles technologies comme l'agrivoltaïsme

LES CENTRALES À BIOMASSE
- l'implantation du bâti et des zones de stockage : relation au relief, à la pente, les vis-à-vis, co-visibilités et cônes de vues patrimoniaux
- l'architecture : volumétrie, couleurs, matériaux
- les abords, accès et l'accompagnement paysager

L'important du cahier de préconisations est de faire ressortir l'interaction entre l'implantation d'un ouvrage et son site, ici, dans les Préalpes, très liée au relief d'une part, et aux villages patrimoniaux d'autre part. Il sera également intéressant d'exposer des technologies de pointe, dans l'esprit d'une terre d'innovation, l'agrivoltaïsme est une piste actuellement très étudiée et a fait l'objet de proposition d'implantation sur le Pnr des Préalpes d'Azur, en terme d'expérimentation. Le cahier doit surtout aborder le photovoltaïque au sol, en champ, préoccupation principale et réel potentiel de développement. Les bâtis permettant l'implantation de mini-centrales biomasse peuvent également en faire partie, se retrouvant un peu dans le même contexte d'intégration que les bâtis agricoles. Les aspects petits éoliens et exploitation forestière n'ont pas à être traités ici dans ce cahier.

Développement des principes
d'actions

intéressant et les modalités proposés de mise en oeuvre en termes de budget, calendrier, et évaluation, ainsi qu'un lien à l'Observatoire des paysages. Rédigées de façon à faciliter une lecture individuelle, elles sont compilées ici dans ce rapport pour une consultation globale.

Préconisations
Schémas
Illustrations

Budget approximatif
Piste de financement
Calendrier
Critère d'évaluation

EXEMPLE D'ILLUSTRATIONS THÉMATIQUES ET CONTEXTUALISÉES : CAS D'UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE

PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION AU SEIN D'UNE VALLÉE

Cas 1 : à éviter, directement en belvédère sur le plateau surplombant la vallée, en bordure d'un chemin de randonnée fréquenté. La problématique est la co-visibilité directe des vues plongeantes sur la vallée et du plateau ouvert encombré du champ photovoltaïque depuis le chemin de randonnée.
Cas 2 : à privilégier, directement en contre-bas du chemin en belvédère.
Cas 3 : à privilégier, car la parcelle se trouve masquée depuis le belvédère haut ainsi que depuis la route. Le dimensionnement des masques végétaux est à affiner précisément.
Cas 4 : à éviter car directement en bordure de voie sans écran.
Cas 5 : à privilégier car en replat du versant, parcelle masquée depuis le versant-belvédère opposé de la vallée, et depuis la route.

PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION VIS-À-VIS DES COVISIBILITÉS AVEC LES VILLAGES PATRIMONIAUX (PERCHÉS)

Cas 1 : à éviter, directement en co-visibilité avec le village perché depuis le chemin de randonnée.
Cas 2 : à privilégier si masqué ou bien intégré depuis le chemin de randonnée.
Cas 3 : à éviter absolument, directement entant dans le champ de co-visibilité des deux villages perchés.
Cas 4 : à privilégier avec intégration depuis la route car n'entre pas dans le champ de vision du village perché de gauche depuis la route.
Cas 5 : à éviter, directement en co-visibilité avec le village perché depuis la route.
Cas 6 : à privilégier, car en arrière du village et sans visibilité depuis des voies fréquentées, mais avec intégration depuis le village.
Végétalisation à conserver ou créer pour assurer l'intégration et les masques visuels.

FORME DES PARCELLES

Cas 1 : à éviter, trop géométrique.
Cas 2 : à privilégier, épousant le relief et de formes douces, préférer de plus plusieurs petites parcelles, de type clairières qu'une grande étendue.

LA PARCELLE ET SES ABORDS

LA DIFFUSION ET L'UTILISATION

La diffusion du cahier devra être faite auprès de toutes les communes, élus et techniciens, des communautés de communes, des services instructeurs ainsi qu'auprès des porteurs de projet, dès le premier contact. L'utilisation doit être envisagée comme une aide à la conception mais également à l'instruction des permis.

BUDGET APPROXIMATIF : 10 000 euros HT si effectué par un bureau d'étude
PISTE DE FINANCEMENT : Pnr / CAUE06 / Ademe
CALENDRIER : un an
CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation du cahier et diffusion - Prise en compte des préconisations

EXEMPLES INTÉRESSANTS À PROXIMITÉ : les centrales du Haut-Deffens et de Valderoure



La centrale photovoltaïque du Haut-Deffens ci-contre (06, Galiens), se trouve être en bordure directe du Pnr des Présalpes d'Azar. Lors de sa mise en service, en 2011, l'équivalent de sa production en consommation d'électricité était de 4650 voitures, alors que le village ne comptait 3320 callianais. Le parti-pris d'aménagement du site, au cœur d'une forêt de chênes, a été celui d'une intégration paysagère très poussée, avec création d'un parcours de promenade autour de chênes centenaires et d'un belvédère d'interprétation, et avec accessibilité par une piste cyclable. La configuration de l'implantation, quant à elle se situe en replat sur le plateau. De loin, la centrale est assez peu visible. L'impact le plus important n'est pas celui du champ en lui-même, mais de la bande défrichée de son pourtour, correspondant à la piste de circulation. On notera également l'absence de ligne aérienne d'acheminement de l'énergie. Tout est enterré.

À Valderoure, un champ photovoltaïque, ci-dessous, a été implanté au sein d'une vallée à caractère agricole (élevage, cultures fourragères, prairies pâturées). De façon générale, cette vallée est peu fréquentée par des visiteurs, et reste dans un champ de perception très local. La parcelle choisie pour l'implantation se situe à l'interface de piémont d'un versant, entre espace ouvert et forêt de versant. En cul-de-sac, le champ n'est pas visible depuis la voie traversant la vallée en son fond. Il reste cependant visible depuis les hauteurs mais au travers d'un couvert forestier dense. La configuration du champ photovoltaïque est ovale, ce qui, dans le lointain, rappelle une clairière, et fait transition douce entre espace ouvert et forestier. Les abords sont traités de façon très simple, une simple clôture grillagée, très légère, entoure le champs, sans bordure au sol défrichée. La végétation a repris ses droits très rapidement, et depuis quelques dizaines de mètres, on ne remarque plus la clôture. Seuls éléments non intégrés à ce jour, l'installation technique, qui reste cependant peu prégnante, pourrait être simplement masquée par quelques végétations arbustives ainsi qu'une couleur moins tranchante : le portail quant à lui, est réglementaire, il reste un élément difficile à intégrer, mais ne se perçoit que « de nez dessus ». Le parti-pris de l'intégration est de se fondre au maximum dans l'environnement avec un minimum d'aménagements, une configuration qui s'adapte précisément au lieu, et d'inverser un espace en « creux », éloigné de toute fréquentation.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Avec l'implantation du poste-source le long de la ligne 225 000 volts Lingostère-Roumoules, soit entre Capières et Valderoure, la vigilance devra se porter essentiellement sur le rayon d'implantation favorable autour de ce poste source, à minima, 15km. Des points de vue hauts sur les vallées et des points de vue sur les versants depuis les fonds de vallée, fréquentés (depuis les routes et les chemins de randonnées) seront à privilégier, mais à définir plus précisément en fonction de l'implantation du poste lorsque elle sera connue.



Développement des principes d'actions

Proposition de point de vue pour l'OPP

Expérience intéressante

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.1 Adapter la production d'énergie renouvelable aux spécificités et capacités du territoire

**ELABORER UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS ARCHITECTURALES
ET PAYSAGÈRES POUR L'INSTALLATION DES BÂTIMENTS ET DES
MOYENS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

MOTIVATIONS

Préserver l'aspect des paysages à dominance naturelle sans compromettre l'installation et le développement de moyens de production d'énergie renouvelable, en accompagnant l'intégration des installations par des conseils et principes fondamentaux en lien avec la charte photovoltaïque du Département des Alpes Maritimes (DDTM06).

PRINCIPES D' ACTIONS

A la suite de la brochure d'information réalisée par le Pnr tout récemment, élaborer un cahier de préconisations architecturales et paysagères pour l'intégration des bâtis et moyens de production d'énergie renouvelable. Diffuser le cahier auprès des porteurs de projets, des communes et des instructeurs de permis.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
CAUE06, ADEME, DDTM06, DREAL

COMMUNES CONCERNÉES :
Toutes, avec une priorité pour les communes de l'Ouest du territoire

SECTEURS D'ACTIVITÉ
CONCERNÉS :
Energie

TYPE D'ACTION :
Accompagnement

PRIORITÉ : niveau 3/8



LA PERCEPTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Les énergies renouvelables (Enr) vont se développer sur le territoire. La décision d'implantation d'un poste-source entre Cipières et Valderoure en est une des raisons, le territoire doit concourir à la transition et l'autonomie énergétique (planifications à l'échelle départementale et régionale). En complément d'une politique de réduction des consommations, le développement de projets d'énergies renouvelables est ainsi à venir. Les grandes questions de l'intégration paysagère sont liées aux paysages grandioses à l'aspect sauvage, à la relation des installations aux reliefs et aux points de vue, et vis-à-vis des villages traditionnels patrimoniaux. L'énergie la plus pressentie est le photovoltaïque au sol, mais l'orientation de «bouquet» ou

«mixte» est dans les esprits, tel que constaté en concertation. Constaté également en concertation, la perception des énergies renouvelables sur le territoire est relativement positive en ce qui concerne le photovoltaïque, beaucoup moins pour l'éolien, trop concurrent des paysages au relief spectaculaire. Concernant, le bois, il semble plus envisagé comme moyen de régulation de l'avancée de la forêt que comme source viable d'énergie. Lors de l'exposition interactive menée à la fête du Parc à Valderoure le 10 septembre 2016, l'image ci-après a été présentée aux participants pour recueillir leurs commentaires sur les paysages. Voici quelques extraits des propos recueillis :

On préfère le parc photovoltaïque aux éoliennes car elles cachent le paysage.

Projet de gros pylônes (lignes de Carros) qui ont été transformés en souterrain en partie, on a « échappé belle ».



Eolienne : projet sur les hameaux de la Ferrière et de la Valderoure.

Cela dénature les paysages. Je préfère les panneaux photovoltaïques car on peut toujours les protéger visuellement par de la verdure.

C'est nécessaire. Le champ photovoltaïque, cela s'intègre. L'éolien est moins bien intégré et est tabou.

Panneaux solaires : on les voit pas depuis la route = bien. Mais manque de multifonctionnalités (les terres où ils sont au sol ne sont utilisées pour rien d'autre). De loin, on peut croire que c'est des lacs = pas une raison pour en mettre partout.

De nombreuses personnes acceptent le solaire, mais pas l'éolien. Par ailleurs, les impacts des pylônes sont aussi fortement perçus et commentés. Enterrer les lignes serait une des priorités.

LES PRINCIPES DU CAHIER DE PRÉCONISATIONS

PROPOSITION DE CONTENU POUR UN CAHIER DESTINÉ EN PRIORITÉ AU PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

SENSIBILISATION AUX PAYSAGES DES PRÉALPES D'AZUR :

- les structures paysagères principales et sensibles : villages perchés patrimoniaux, grandes vallées et leurs versants, grands plateaux
- des situations particulières : les restanques, les routes touristiques et les belvédères, la lisière urbaine des Préalpes d'Azur

LES CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUES

L'insertion paysagère à l'échelle du grand paysage :

- l'implantation : relation au relief, les vis-à-vis, co-visibilités et cônes de vue patrimoniaux
- la forme de la parcelle, l'insertion «géométrique»

L'insertion paysagère de proximité :

- les abords de la parcelles : voies d'accès et de service en interne, clôtures, bâtiments de service, végétalisation

L'intégration paysagère (part subjective du paysage)

- l'interprétation et la communication
- les nouvelles technologies comme l'agrivoltaïsme

L'important du cahier de préconisations est de faire ressortir l'interaction entre l'implantation d'un ouvrage et son site. L'impact paysager est ici dans les Préalpes d'Azur, aujourd'hui, très lié au relief d'une part, et aux villages patrimoniaux d'autre part. Il conviendrait alors de considérer les espaces qui sont actuellement non gérés ou valorisés, et d'analyser leurs usages potentiels, leurs services rendus, afin de progresser en matière de localisation pertinente.

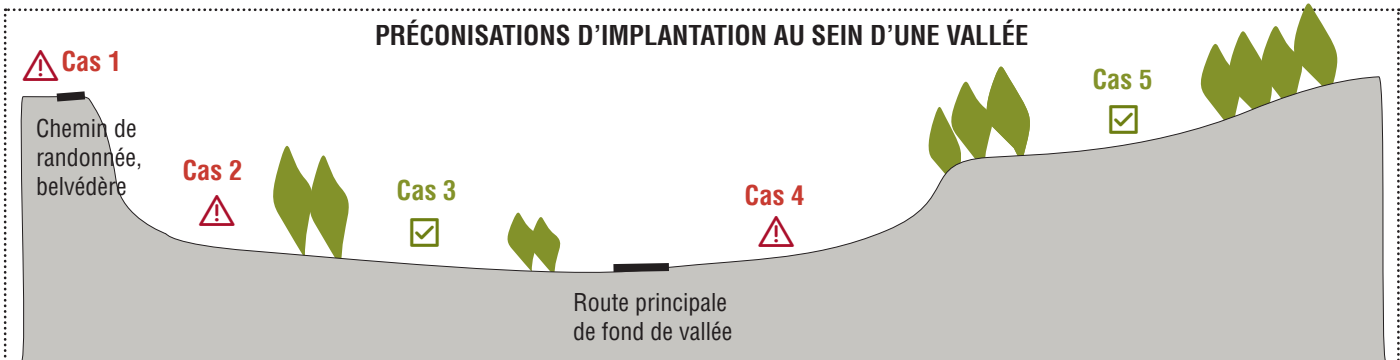
Il sera également intéressant d'exposer des technologies de pointe, dans l'esprit d'une terre d'innovation. L'agrivoltaïsme est

une piste actuellement très étudiée et a fait l'objet de propositions d'implantation sur le Pnr des Préalpes d'Azur, en terme d'expérimentation.

Le cahier doit surtout aborder le photovoltaïque au sol, en champ, préoccupation principale du territoire. Les bâtis permettant l'implantation de mini-centrales biomasse peuvent également en faire partie, se retrouvant un peu dans le même contexte d'intégration que les bâtis agricoles, ainsi qu'éventuellement le petit éolien.

EXEMPLE D'ILLUSTRATIONS THÉMATIQUES ET CONTEXTUALISÉES : CAS D'UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE

PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION AU SEIN D'UNE VALLÉE



Cas 1 : à éviter, directement en belvédère sur le plateau surplombant la vallée, en bordure d'un chemin de randonnée fréquenté. La problématique est la co-visibilité directe des vues plongeantes sur la vallée et du plateau ouvert encombré du champ photovoltaïque depuis le chemin de randonnée

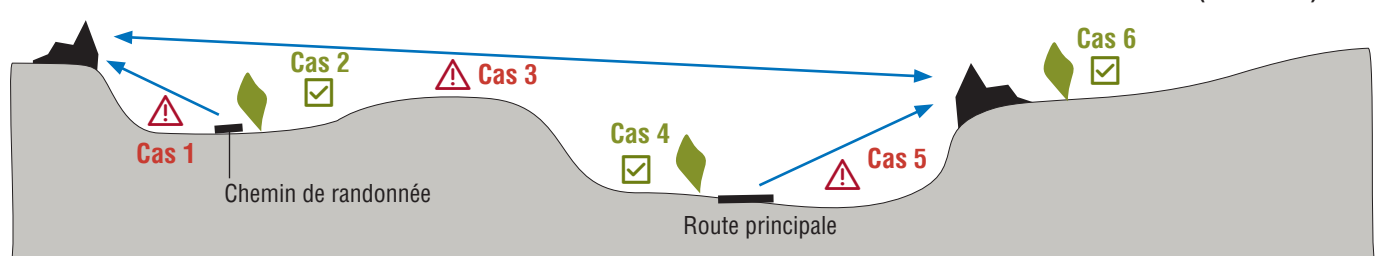
Cas 2 : à éviter, directement en contre-bas du chemin en belvédère

Cas 3 : à privilégier, car la parcelle se trouve masquée depuis le belvédère haut ainsi que depuis la route. Le dimensionnement des masques végétaux est à affiner précisément

Cas 4 : à éviter car directement en bordure de voie sans écran

Cas 5 : à privilégier car en replat du versant, parcelle masquée depuis le versant-belvédère opposé de la vallée, et depuis la route

PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION VIS-À-VIS DES COVISIBILITÉS AVEC LES VILLAGES PATRIMONIAUX (PERCHÉS)



Cas 1 : à éviter, directement en en co-visibilité avec le village perché depuis le chemin de randonnée

Cas 2 : à privilégier si masqué ou bien intégré depuis le chemin de randonnée

Cas 3 : à éviter absolument, directement entrant dans le champ de co-visibilité des deux villages perchés

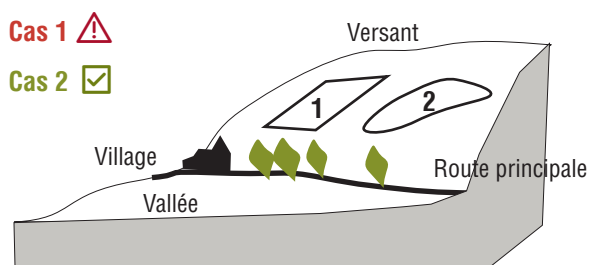
Cas 4 : à privilégier avec intégration depuis la route car n'entre pas dans le champ de vision du village perché de gauche depuis la route

Cas 5 : à éviter, directement en en co-visibilité avec le village perché depuis la route

Cas 6 : à privilégier, car en arrière du village et sans visibilité depuis des voies fréquentées, mais avec intégration depuis le village

◆ végétalisation à conserver ou créer pour assurer l'intégration et les masques visuels

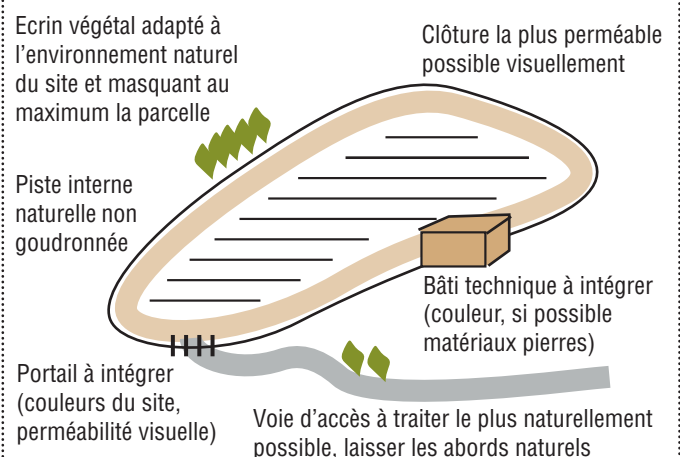
FORME DES PARCELLES



Cas 1 : à éviter, trop géométrique donc d'aspect artificiel

Cas 2 : à privilégier, épousant le relief et de formes douces, préférée de plus plusieurs petites parcelles, de type clairières qu'une grande étendue, la proportion entre la taille de la parcelle et celle du versant sera déterminante

LA PARCELLE ET SES ABORDS



LA DIFFUSION ET L'UTILISATION

La diffusion du cahier devra être faite auprès de toutes les communes, élus et techniciens, des communautés de communes, des services instructeurs ainsi qu'auprès des porteurs de projet,

dès le premier contact.

L'utilisation doit être envisagée comme une aide à la conception mais également à l'instruction des permis.

BUDGET APPROXIMATIF : 10 000 euros HT si effectué par un bureau d'étude

PISTE DE FINANCEMENT : Pnr / CAUE06 / Ademe

CALENDRIER : un an

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation du cahier et diffusion - Prise en compte des préconisations

EXEMPLE INTÉRESSANT À PROXIMITÉ : la centrale du Haut-Deffens à Callian



La centrale photovoltaïque du Haut-Deffens ci-contre (83, Callian), se trouve être en bordure directe du Pnr des Préalpes d'Azur. D'une taille moyenne (20 ha), elle produisait lors de sa mise en service, en 2011, l'équivalent de la consommation d'électricité de 4650 varois, alors que le village ne comptait que 3320 callianais. Elle emploie 5 personnes à temps plein.

Le parti-pris d'aménagement du site, au coeur d'une forêt de chênes, a été celui

d'une intégration paysagère très poussée, avec création d'un parcours de promenade autour de chênes centenaires et d'un belvédère d'interprétation, l'ensemble accessible par une piste cyclable. La configuration de l'implantation se situe en replat sur le plateau. De loin, la centrale est très peu visible. L'impact le plus important n'est pas celui du champ en lui-même, mais de la bande défrichée de son pourtour, correspondant à la piste de service. On notera également l'absence de ligne aérienne d'acheminement de l'énergie. Tout est enterré. Ci-dessus, la centrale vue depuis Saint-Cézaire-sur-Siagne.



UNE RÉFLEXION À MENER SUR L'INTÉGRATION «INDIRECTE»

Bien que les Enr soit bien perçues de façon générale, des aspects concrets viennent «ternir» cette image : lorsque l'implantation des infrastructures se fait à côté de chez soi, que l'on ne ressent pas d'effet économique direct, que l'on voit se développer les réseaux aériens, que l'on s'interroge pour le patrimoine villageois (PV en toiture notamment), etc. Une réflexion devrait être engagée de façon plus globale sur l'ensemble des opportunités et modalités



de développement des Enr, avec les opérateurs, avec l'ADEME, avec les services du patrimoine et de l'architecture (DRAC, CAUE06). L'introduction de projets expérimentaux pourrait aussi être facteur d'image positive, comme par exemple l'agrivoltaïsme. Ci-dessus, vignes sous panneaux photovoltaïques orientables, partenariat Chambre d'Agriculture-INRA-Privé en Occitanie.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Avec l'implantation du poste-source le long de la ligne 225 000 volts Lingostière-Roumoules, soit entre Cipières et Valderoure, la vigilance devra se porter essentiellement sur le rayon d'implantation favorable autour de ce poste source, à minima, 15km.

Des points de vue hauts sur les vallées et des points de vue sur les versants depuis les fonds de vallée, fréquentés (depuis les routes et les chemins de randonnées) seront à privilégier, mais à définir plus précisément en fonction de l'implantation du poste lorsqu'elle sera définitivement fixée.



ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.2 Préserver et développer les pratiques agricoles et forestières

ELABORER UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS À LA CONSTRUCTION ET À LA GESTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

MOTIVATIONS

Préserver les paysages agricoles sans compromettre l'installation et le développement des exploitations, en facilitant leur intégration tout en tenant compte des questions pratiques et innovations en matière de fonctionnement et de fonctionnalités pour la productivité et le confort (ex : circulations).

PRINCIPES D' ACTIONS

Elaborer un guide de préconisations pour l'intégration des bâtis et autres installations agricoles et pour leur gestion.

Diffuser le guide aux exploitants actuels et nouveaux arrivants.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
CAUE06, CA06, agriculteurs

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

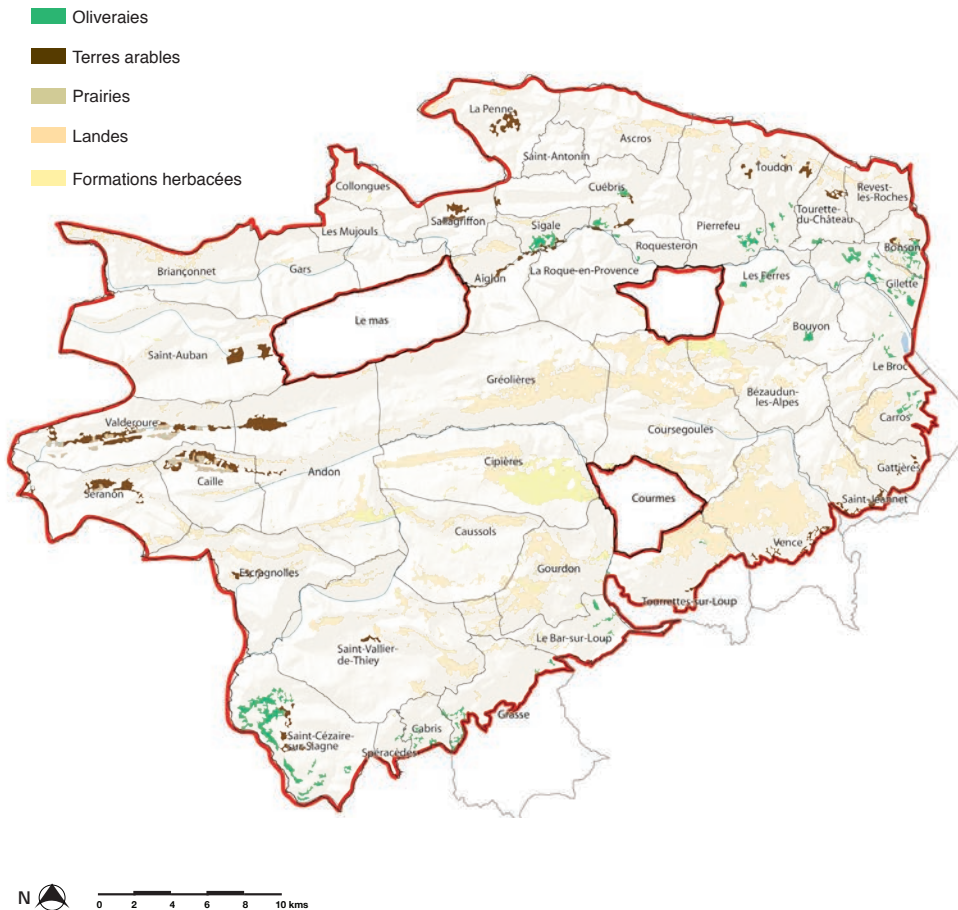
SECTEURS D'ACTIVITÉ
CONCERNÉS :
Agriculture, architecture

TYPE D' ACTION : Accompagnement

PRIORITÉ : 8/8



L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE



L'activité agricole du territoire peut être décrite de façon très simplifiée en deux grandes catégories :

- l'élevage et le pastoralisme, ainsi que les cultures fourragères associées
- la culture des oliviers en restanques

L'on retrouve également quelques cultures de céréales telles que le petit épeautre, du maraichage, des vergers autres que d'oliviers, et la culture de plantes aromatiques.

Toutes ces activités restent extensives et ont déjà des responsabilités vis-à-vis du paysage : maintien des espaces ouverts, préservation du patrimoine des restanques.



LES INSTALLATIONS AGRICOLES

Lorsque l'impact paysager des installations agricoles est évoqué, les hangars sont les premiers pointés du doigt, ces énormes blocs parallélépipédiques posés dans les campagnes. Mais l'attention doit également être portée sur de nombreux autres éléments «artificiels» liés à l'exploitation.

Nécessaires à l'activité agricole, ils participent aussi de la «mise en scène» des territoires, au même titre que les champs, les prés et les animaux...

PREMIÈRE TYPOLOGIE

(à affiner et sectoriser dans le guide de préconisations)

- Hangars fermés ou ouverts
- Espaces extérieurs de stockage du matériel agricoles et

éventuellement des productions

- Bergeries, étables et porcheries, y compris abris d'été en estives
- Ateliers de transformation y compris moulins, etc.
- Cabanons
- Puits, réservoirs et abreuvoirs, citernes, mangeoires lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur des bâtiments
- Clôtures, portails, etc.
- Serres et équipements aériens éventuels
- Installations énergétiques : panneaux solaires, citernes de gaz, éoliennes individuelles, stockage de bois, unités de méthanisation
- Engins agricoles
- Habitats et espaces de vente directe...



LE GUIDE DE PRÉCONISATIONS

Le guide de préconisations doit être un véritable outil pour les agriculteurs, avec pour vocation d'informer et conseiller sur les meilleures façons d'intégrer les installations, en abordant, avec des illustrations claires et pédagogiques, toutes les questions à se poser lors de l'aménagement, l'agrandissement, la construction et en gestion au quotidien... et les pistes de réponses et d'aide à la décision. Il pourra aussi aider les exploitants n'ayant pas spécifiquement de projet de ce type, à rechercher par des interventions simples l'amélioration de la qualité paysagère des installations existantes.

PROPOSITION DE CONTENU

Il s'agirait d'actualiser et adapter au contexte local des documents tels que http://www.architecturesagricultures.fr/_pdf/contextes_et_enjeux/architecture_et_cadre_de_vie/MadecLesBatimentsAgricoles.pdf

PREAMBULE

Les paysages agricoles des Préalpes d'Azur : variété, identités et qualités

Les besoins et préoccupations des agriculteurs

LES PRÉCONISATIONS DE CONSTRUCTIONS

Les hangars

- Implantation au sein de l'exploitation (vis-à-vis des bâtis existants, des formations végétales, du relief, du contexte paysager et des points de vue majeurs // les cas de figure : grandes vallées, montagne en replat à mi-versant, sur plateau, en restanques...)

- Volumétrie

- Insertion dans la pente

- Matériaux et couverture, couleurs (les caractéristiques locales, les orientations du développement durable, la notion de banalisation)

- Végétation associée (le principe «d'accompagnement» et les marqueurs traditionnels // le principe de «camouflage»)

Les espaces extérieurs de stockage, le matériel agricole, les engins, les citernes, etc.

- Principe de «mise en scène» pour les éléments caractéristiques des paysages ruraux

- Principes de «camouflage» pour les éléments hors contexte

Les éléments patrimoniaux

- L'identification et la mise en valeur du petit patrimoine en accompagnement des nouvelles installations (cabanons, puits, murs, etc.)

Les clôtures, les portails, etc.

- Une traditionnelle absence d'élément clôturant sur le territoire

- Le principe de «camouflage» des clôtures et les alternatives dématérialisées

- Le piège de la banalisation

Les installations énergétiques

- Les grands types d'installations et leurs possibles impacts sur les paysages

- La question du solaire en toiture et celle de la nécessité (ou pas) de son intégration

L'accueil à la ferme, la communication sur site, les accès, les revêtements...

- Les principes de sobriété et d'identité

LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

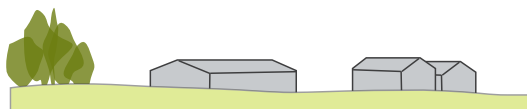
...

LES SOUTIENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

...

EXEMPLE D'ILLUSTRATIONS

Ici le végétal comme adoucissant de la rupture bâti/nature, le bâti vient se lover contre l'espace boisé, et la transition végétale est réalisée entre les hangars.



LA DIFFUSION ET LA SENSIBILISATION

La diffusion du guide devra être très largement organisée, directement auprès de chaque agriculteur, en un exemplaire papier, au format attrayant. Il devra aussi être mis à disposition à la chambre d'agriculture, et sur internet, sur le site de la chambre d'agriculture, celui du Pnr, celui du CAUE06 à minima. Il devra être distribué automatiquement lors de toute nouvelle installation. Enfin, ce guide peut également fonctionner comme un guide

pour les instructeurs de permis, c'est pourquoi il pourra être également transmis à ces derniers, au sein des communes et des intercommunalités, ainsi qu'auprès des services instructeurs suivant les cas de figure, mais aussi des professionnels (architectes...).

Son édition peut être accompagnée d'un événementiel avec les acteurs de l'agriculture du territoire.

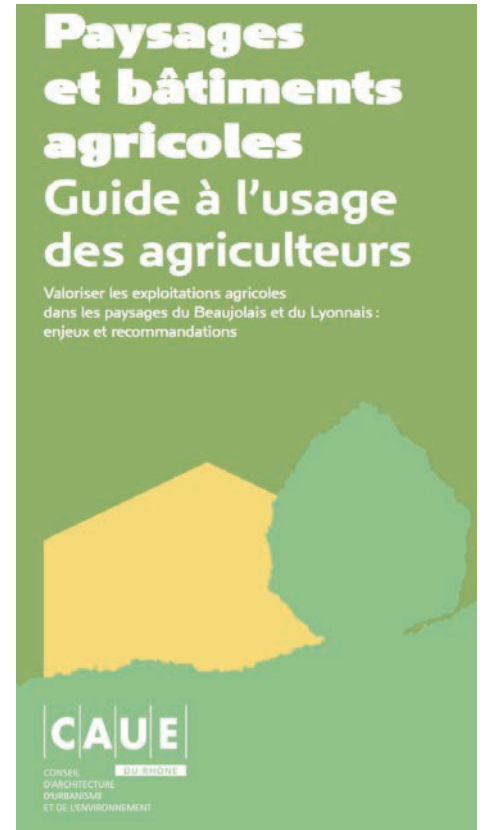
EXEMPLE INTÉRESSANT

LE CAUE du Rhône, avec la participation de la Chambre d'Agriculture, a rédigé un guide à l'usage des agriculteurs : «Paysages et bâtiments agricoles». Son sous-titre «Valoriser les exploitations agricoles dans les paysages du Beaujolais et du Lyonnais : enjeux et recommandations» fait comprendre l'orientation générale de l'approche, qui est celle de la valorisation de l'activité, tout autant que celle des paysages.

«Avant-propos

Le monde paysan est un interlocuteur de premier rang dès lors qu'il s'agit de s'intéresser à l'évolution des paysages ruraux et notamment à l'amélioration de la qualité des bâtiments d'exploitation agricole, tant du point de vue du bâti que de l'insertion dans le paysage.

Cette quête de qualité n'est pas contradictoire avec les impératifs économiques et agronomiques des exploitants agricoles. Au contraire, elle accompagne leur souci de moderniser leurs outils de travail, de les mettre aux normes environnementales, d'améliorer leur image et donc celle de leurs productions. L'attention portée aux bâtiments et aux sites d'exploitation agricole n'est pas une contrainte supplémentaire apportée à l'agriculture, mais l'un des éléments de la réflexion qu'elle mène en permanence pour s'adapter, se remettre en cause et innover. La qualité architecturale en fait partie. Elle ne peut résulter que de la mobilisation des agriculteurs eux-mêmes dont les implications sont multiples : propriétaires, chefs d'entreprises, utilisateurs, quelquefois auto-constructeurs, habitants, parfois gérants de gîtes touristiques ou vendeurs de leurs propres produits...»

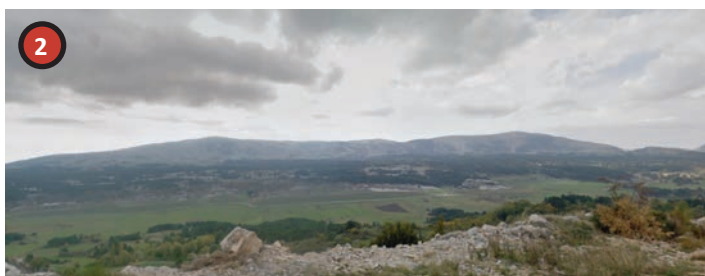


OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

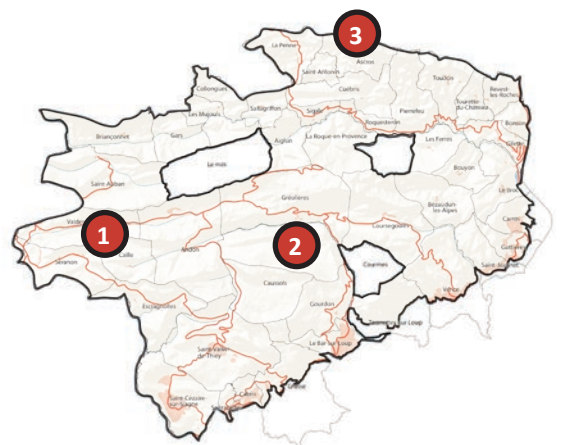
Proposition de points de vue



RD80, Route du Col Bas, Caille / 43°46'58" N, 6°43'48" E



Chemin de l'Observatoire, Les Caussols / 43°45'00" N, 6°55'25" E



RD27, Ascros / 43°55'13" N, 7°01'16" E

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.2 Préserver et développer les pratiques agricoles et forestières

INVENTER DES USAGES ACTUELS RÉEMPLOYANT LES RESTANQUES ET TENANT COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

MOTIVATIONS

Les restanques des Préalpes d'Azur sont fortement patrimoniales et nécessitent restauration et entretien. Les activités traditionnelles telles que la culture de l'olivier ne sont pas toujours soutenables. L'un des moyens de maintenir ces restanques et de leur trouver un usage qui puisse justifier des efforts d'entretien.

PRINCIPES D'ACTIONS

Disposer d'une méthode de choix pour, à partir d'inventaires, choisir de conserver à titre patrimonial, valoriser ou laisser disparaître

Organiser la mobilisation autour des restanques, commune par commune.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
CA06, agriculteurs, propriétaires, communes

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Agriculture, associatif, social

TYPE D'ACTION : Mobilisation

PRIORITÉ : 8/8



LES RESTANQUES DU TERRITOIRE

PATRIMONIALITÉ

Les restanques du territoire sont patrimoniales de façon multiple : techniquement, témoins d'un savoir-faire traditionnel très développé et aux caractéristiques locales spécifiques ; humainement, témoins de l'épierrement, travail ancestral des paysans d'un territoire difficile pour ouvrir et maintenir des terres cultivables ; environnementalement, elles maintiennent les sols et les versants, permettent de limiter le ravinement par les eaux ; d'un point de vue paysager, elles structurent la perception et caractérisent fortement les lieux, autour des villages, elles soulignent leur silhouette et maintiennent les espaces ouverts.

AGRICULTURE

Qu'il s'agisse des oliveraies de l'AOC de Nice, du maraîchage, des plantes aromatiques et médicinales, ou d'autres vergers et fruitiers, beaucoup de restanques sont encore cultivées.

PASTORALISME

Comme autour d'Ascros, la gestion pastorale des restanques est également présente et permet de maintenir leurs terrasses ouvertes et défrichées. En montagne, on a aussi des restanques plus larges parfois, où la fauche est pratiquée.

URBANISME

En lisière surtout, mais aussi autour des villages, certaines restanques sont investies par du pavillonnaire, des bâtiments d'activité ainsi que par des équipements. Lorsque l'urbanisation est décidée, l'essentiel est la préservation des structures et leur mise en valeur, comme par exemple, à Saint-Cézaire-sur-Siagne, où les restanques sont aujourd'hui protégées par le PLU, où les installations sportives du tennis en particulier se sont inscrites dans le relief des restanques et les ont mise en valeur. A Gilette, certaines restanques très pentues spectaculairement au-dessus de la plaine du Var, accueillent la maison des associations, la crèche et un jardin d'enfants...



Restanques maraîchères à Tourrettes-sur-Loup



Jardins partagés à Saint-Cézaire-sur-Siagne

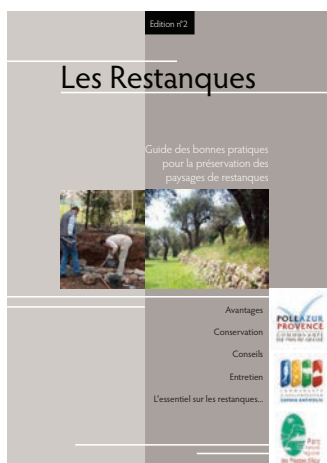


Terrains de tennis à Saint-Cézaire-sur-Siagne



Crèche et jardin d'enfants à Gilette

LES ACTIONS DU PNR ET DES ACTEURS DU TERRITOIRES



Chantiers de restauration en insertion, participatif, formations aux techniques de restauration, etc. de nombreuses actions sont d'ores et déjà en place autour des restanques pour leur restauration.

Le guide des restanques 2012 propose également, parmi l'exposé des techniques de constructions et de restauration, différents outils de gestion du foncier agricole des restanques.

Le Plan de Paysage de la CASA, quant à lui, affirme le caractère prioritaire de la préservation et de la gestion des restanques et du patrimoine de pays dans son action n° 4.4 : «Renforcer la préservation et la gestion des restanques et du petit patrimoine construit»

LES PRINCIPES DE LA MOBILISATION

Engager une action participative et volontaire par commune.

L'ORGANISATION HUMAINE DU PROJET COMMUNAL :

Une animation suivie par le Parc

Une mobilisation citoyenne dans le cadre d'un programme de rencontres et de travail

Une mobilisation et un engagement de la commune

La constitution d'un groupe de travail communal et la désignation d'un référent

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ :

L'identification et la caractérisation des restanques communales les plus patrimoniales :

- cartographie
- propriétaires
- état actuel

- type d'occupation et de gestion

- aspect biodiversité, continuités écologiques

La définition des besoins de préservation, gestion :

- pour chaque restanque et parcelle identifiée et caractérisée, s'entendre sur la nécessité ou pas d'une gestion, de la préservation/restauration des murs, des terrains, du végétal, des petits bâtis associés, etc.

- croiser les enjeux et identifier les possibilités de valorisation : agricole, jardins partagés, parc...

La définition de la stratégie pour chaque cas :

- acquisition par la commune et mise en gestion, associations foncières, convention de gestion avec les propriétaires...

Les traductions réglementaires si besoin (PLU, OAP, classement de protection...)

L'organisation du suivi et l'intégration d'un point de vue de l'observatoire des paysages

QUELLES RESTANQUES EN PRIORITÉ ?

Des critères de qualité intrinsèque et de besoins du village peuvent être listés, classés et croisés, permettant ainsi de prioriser les actions, à l'échelle de chaque commune.

CRITIÈRES DE QUALITÉ INTRINSÈQUE :

- construction (facture et bon état), commodité de l'accès, largeur des planches, hauteur des murs

environnementale : réserve de sols, biodiversité actuelle et potentielle

- agricole : étage, exposition

- patrimoniale : fonction/époque, technique, valorisation du milieu

CRITIÈRES «BESOINS» :

- gestion des espaces en friche

- gestion des espaces boisés issus de la déprise agricole ancienne

- prévention des incendies

- prévention des ravinements (quel serait le risque d'érosion sur des pentes de plus de 20% s'il n'y avait pas de restanques...)

- protection des voiries

- réouverture pour retour potentiel de la biodiversité

- accueil de productions sensibles aux expositions favorables

- accès aux pentes

- valorisation des pentes proches des habitats perchés

DES OUTLS FONCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

Ci-contre, un panel d'outils de gestion foncière dans une orientation agricole spécifiquement, extrait du Guide des bonnes pratiques pour la préservation des paysages de restanques (présenté page de gauche).

Il est également possible d'envisager d'autres organisations, comme par exemple des conventions passées entre propriétaires, communes et associations pour l'investissement de restanques à usages récréatif, pédagogique, social. La mutualisation d'employés ou d'entreprises d'entretien d'espaces verts peut également être envisagée afin de limiter les coûts pour les propriétaires.

Réglementairement, il existe de nombreuses possibilités d'adapter le zonage des parcelles du PLU, aux usages qui seront identifiés. L'appel à un conseil en urbanisme pour l'appui technique de la traduction au PLU de la stratégie doit être fait systématiquement.

Les différents outils pour la gestion du foncier agricole

	Durée	Aspect financier	Remarque	Législation
Le propriétaire entretient lui-même	A l'année	Dépenses pour le propriétaire : matériel, produits	Besoin de connaissances, expérience	
Le propriétaire soustraite l'entretien ou la récolte	Ponctuel	Prestation coûteuse pour le propriétaire	Coût individuel élevé, mais intéressant pour une association	
Prêt à usage ou commodat	Libre	Doit impérativement se faire à titre gratuit et sans contrepartie en nature	Simple engagement moral du propriétaire, situation précaire pour l'agriculteur	[CC] articles 1875 et 1876
Bail de petites parcelles	Libre	Tarif de location résultant d'un accord entre les parties	Partiellement exclu du statut du fermage, pas de renouvellement automatique. Possible uniquement sous certaines conditions. Rédaction très libre	[CR] article L 411-3
Convention pluriannuelle d'exploitation agricole	5 ans minimum et 9 ans maximum dans les Alpes-Maritimes. Fixée dans la convention	Tarif de location défini par arrêté préfectoral. Contrepartie financière obligatoire	Exception au statut du fermage. Seulement en zones de montagne ou dans une commune de la liste définie par arrêté préfectoral. Libre rédaction sauf concernant les mentions de l'arrêté : durée, prix, reconduction	L481-1 et suivants du code rural avec arrêté préfectoral (AP) départemental
Convention de mise à disposition SAFER	1 à 6 ans si la surface est inférieure à 2 fois la surface minimale d'installation (SMI). 1 à 3 ans sinon. Fixée dans la convention	Indicé sur le fermage, défini par arrêté préfectoral	Pas de renouvellement tacite. Renouvelable une fois, seulement si la superficie est inférieure à 2 SMI. Garantie d'un revenu pour le propriétaire, idéal en cas de doute quant à la destination d'un terrain	[CR] article L 142-6
Bail rural (c'est le bail agricole de référence)	9 ans	Tarif de location défini par arrêté préfectoral	Renouvelable tacitement, stable pour l'agriculteur. Dans certaines zones, possibilité d'appliquer un bail environnemental qui précise des clauses exigeantes par rapport à la bonne gestion des terrains.	[CR] articles L411-1 à L411-79
Bail emphytéotique	18 à 99 ans	Tarif de location résultant d'un accord entre les parties	Non renouvelable, long terme pour un agriculteur	[CR] articles L451-1 à L451-14

[CC] = Code Civil, [CR] = Code Rural, source : L'enjeu des terrasses de cultures dans les Préalpes d'Azur.

Des compléments d'information sont disponibles sur la plaquette « propriétaire foncier, je loue mon terrain à un agriculteur » éditée par la chambre agriculture des Alpes-Maritimes, http://www.ca06.fr/fileadmin/documents_ca06/CA06/Extranet/Pdf/urbanisme/maquettefoncier_pit_mercantour.pdf

BUDGET APPROXIMATIF : celui de l'animation par un chargé de mission du Parc, en fonction des communes, une estimation qui pourrait être proche de 30 jours pour la première année, puis 15 jours par an pour le suivi

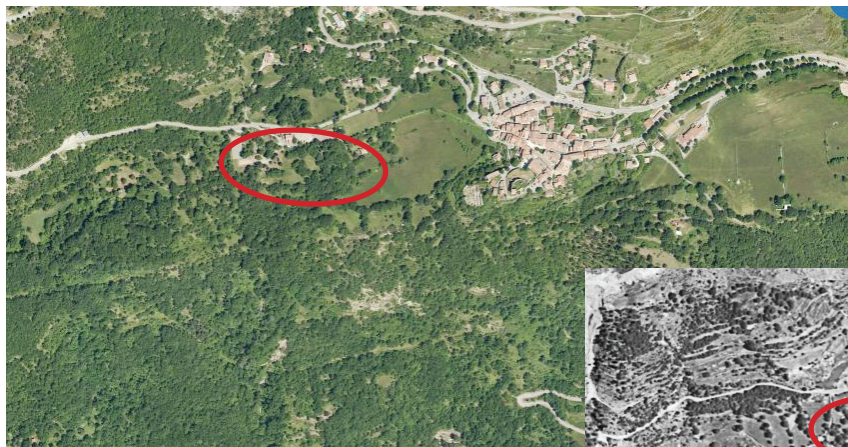
PISTE DE FINANCEMENT : Pnr

CALENDRIER : un an pour la mise en route des projets communaux, puis à chaque cas son calendrier

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Nombre de démarches initiées - Evolution des paysages suivi par l'observatoire des paysages

EXEMPLE INTÉRESSANT

A Gréolières, c'est un camping municipal qui est en projet sur un terrain communal, en larges restanques, dont la végétation arborée s'est développée de telle façon qu'elle permet un écrin d'intégration favorable à cette activité.



Ci-contre : zone du projet approximative, image aérienne 2014

Ci-dessous : zone du projet approximative, image aérienne 1950

Sur cette image, le réseau des terrasses est bien perceptible car les espaces sont très ouverts.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Chaque commune doit définir son ou ses propres points de vue à intégrer dans l'observatoire des paysages, en fonction des secteurs identifiés dans son projet.

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.2 Préserver et développer les pratiques agricoles et forestières

ELABORER UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE GESTION FORESTIERS ET L'ENCADREMENT DES COUPES

MOTIVATIONS

La forêt représente 70% du territoire des Préalpes d'Azur. La possibilité du développement de l'exploitation forestière est bien réelle avec les enjeux des énergies renouvelables. Le couvert forestier, développé spontanément pour sa grande majorité, et récemment après abandon de l'agriculture, est aujourd'hui d'aspect naturel et relativement bien intégré et accepté. Comment maîtriser l'avenir de ce «nouveau paysage», notamment en sachant qu'une grande majorité des espaces forestiers est privée ?

PRINCIPES D'ACTIONS

Réaliser un cahier de préconisations pour la gestion et l'exploitation forestière et l'adjoindre aux plans de gestion.

PARTENAIRES À ASSOCIER :

ONF, ONCFS, CRPF, COFOR, propriétaires et communes forestières, CD06, associations de chasse et de protection de l'environnement

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Exploitation forestière

TYPE D'ACTION : Accompagnement

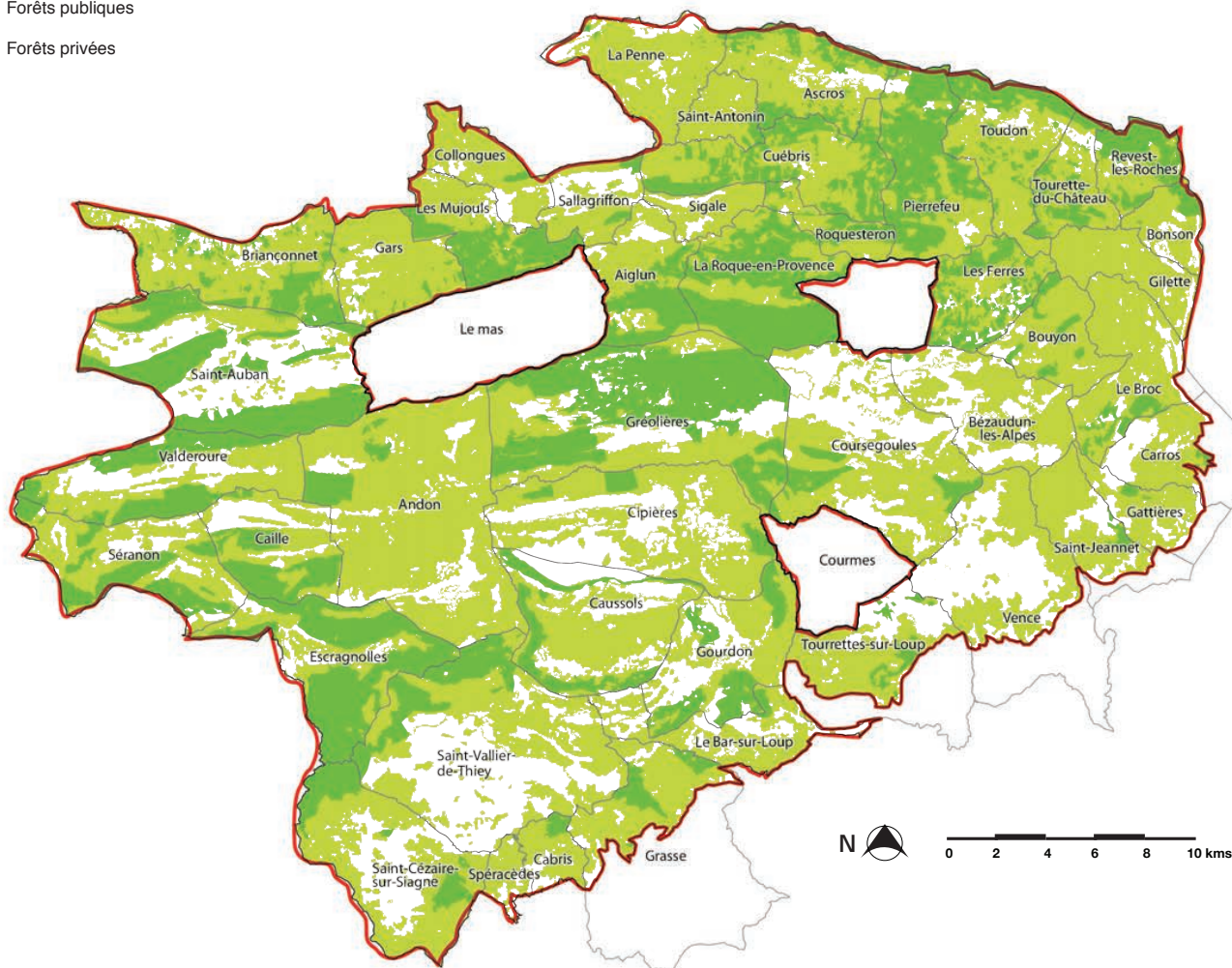
PRIORITÉ : 8/8



LA FORÊT SUR LE TERRITOIRE

■ Forêts publiques

■ Forêts privées



Vallée de l'Estéron



Près du col de Bleine

Les risques pour le paysage liés à l'exploitation forestière sont encore peu marqués dans les paysages de Préalpes d'Azur, mais ils sont bien réels et de plusieurs ordres :

- directement dans le champ de perception visuelle, avec les impacts des coupes franches, s'il en est décidé, ceux des pistes, et enfin ceux des espèces et des modes de replantation si la forêt est par la suite replantée

- dans l'imagerie écologique, sauvage et naturelle que la forêt véhicule aujourd'hui, et dont le traumatisme d'une soudaine disparition peut être assimilé à celui d'un incendie par exemple

- dans les usages : interruption ou dégradation des ambiances de sentiers de randonnées, disparition des espaces de cueillette de champignons, de chasse, et d'autres aménités dont tout simplement la promenade en forêt

Tous les secteurs forestiers n'ont certainement pas la même sensibilité paysagère, et il conviendrait de les identifier et les qualifier afin d'effectuer des choix adaptés.

Croiser l'ensemble des services rendus/aménités, sensibilités paysagères, qualité et accessibilité des boisements, richesse biologique (essences, vieilles forêts), etc. serait aussi, en sus du cahier, une démarche à engager.

LES PRINCIPES D'UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES À LA GESTION FORESTIÈRE

UNE INTRODUCTION PÉDAGOGIQUE ET CONTEXTUALISÉE À LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES FORÊTS DES PRÉALPES D'AZUR (VOLET GRAND PUBLIC) :

IDENTIFIER ET SENSIBILISER AUX ESPACES FORESTIERS LES PLUS PATRIMONIAUX

Réaliser en introduction du cahier de préconisations paysagères une cartographie de sensibilités paysagères, avec la mise en évidence des grandes vallées et de leurs versants, des principes de co-visibilités avec les routes principales et chemins de randonnées, points de vue emblématiques et belvédères, et depuis les villages patrimoniaux. Les secteurs doivent être classés en plusieurs niveaux de sensibilité.

SENSIBILISER À LA MULTIPLICITÉ DES USAGES DE LA FORÊT

La randonnée, une cartographie précise des sentiers, un descriptif des ambiances et les espaces forestiers traversés. Les loisirs en forêt, une identification des principaux types d'activité en forêt, des zones les plus fréquentées, pour la cueillette, la chasse, la promenade, etc.

UN RÉPERTOIRE DES POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE DANS LA GESTION FORESTIÈRE, ET LES PRÉCONISATIONS ASSOCIÉES (VOLET PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES) :

LES PISTES ET ACCÈS AUX MASSIFS

L'impact du tracé des pistes et des accès aux massifs dans le grand paysage (les schémas de desserte)
La multifonctionnalité à intégrer (DFCI, randonnées, etc.)
Le traitement des abords des pistes et des accès aux massifs

LES MODES DE COUPES

L'impact des coupes rases dans le grand paysage et en ambiance
La communication autour de la régénération, des différentes phases et du calendrier «paysager»

LES TYPES D'EXPLOITATION ET DE GESTION FORESTIÈRE

Les essences, les modes de plantation et leur impact paysager proche et lointain
Les modes de gestion forestière et leur représentation

LE MAINTIEN OU LA COMPENSATION DES AMÉNITÉS

La communication sur site et dématérialisée sur les coupes auprès des usagers
La mise en place de mesures compensatoires en cas d'impossibilité de maintien d'un usage (par exemple déviation temporaire d'un chemin de randonnée)

LES ZONES DE STOCKAGE, LES ABORDS DE PARCELLES, LES CLÔTURES, LES LISIÈRES

Les pistes de la mise en scène valorisant l'activité forestière

UN RAPPEL GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION

**DES INTERLOCUTEURS DIFFÉRENTS,
DES PÉDAGOGIES ET MODES DE DIFFUSION À ADAPTER
MAIS UN SEUL DOCUMENT PARTAGÉ**

Le cahier doit être adapté à l'échelle du Pnr, et s'adresser bien plus largement à tout un chacun, et non uniquement aux professionnels ou propriétaires. Dans l'idéal, la réalisation collective est à privilégier, avec la création d'un groupe de travail spécifique, regroupant à la fois professionnels, propriétaires, et usagers.

La diffusion du cahier doit être d'une part accompagnée auprès du grand public, des élus, par des actions évènementielles autour de la forêt, pour amorcer une certaine culture forestière sur le territoire, de façon plus élargie. D'autre part, le document pourrait aussi, par signature de convention et d'engagement, être directement annexé aux plans de gestion forestiers.

Il peut aussi servir de base pour une réglementation locale plus forte et pour l'introduction dans les documents d'urbanisme de réglementation spécifiques.

BUDGET APPROXIMATIF : Cette action serait pressentie pour une prise en charge directe par le Pnr, avec un budget qui sera fonction de l'amplitude de l'animation nécessaire à l'élaboration partagée, soit à minima un tiers-temps de chargé de mission sur un an

PISTE DE FINANCEMENT : Pnr / programme Feder

CALENDRIER : un an

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation du cahier - participation à son élaboration - diffusion

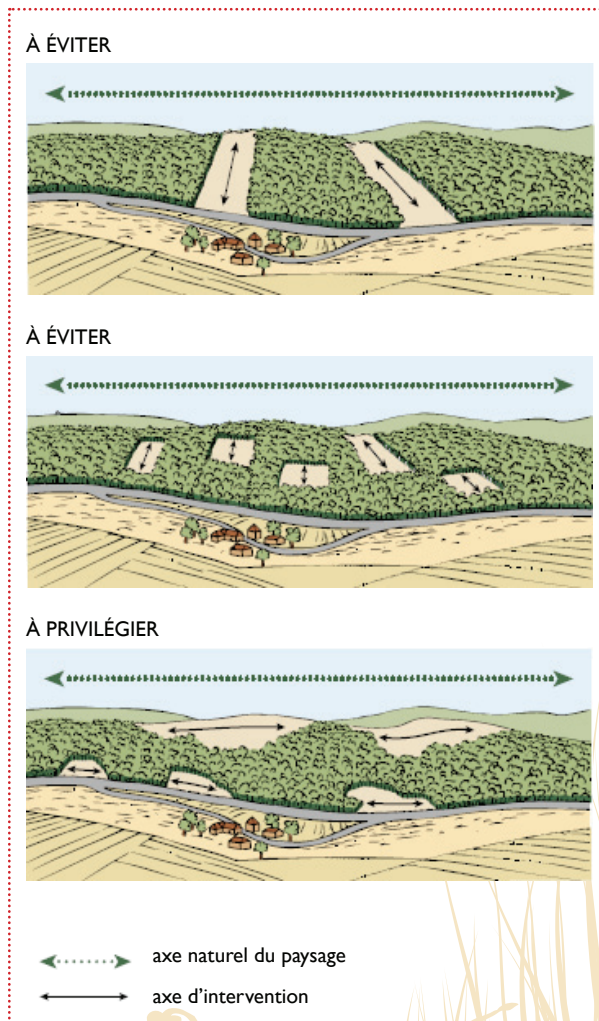
EXEMPLE INTÉRESSANT



Hors territoire et dans un contexte forestier d'essences et climatique très différent, le guide paysager pour la forêt limousine, réalisé en 2002 par le CRPF du Limousin est très complet, très contextualisé aux paysages limousins et aux pratiques de gestion et d'exploitation forestières. Il s'adresse cependant à tous, sous la forme de plusieurs tomes.

Le tome 3, cahier de recommandations paysagères pour la gestion de la forêt limousine, propose de très nombreuses illustrations de cas de figure de chaque étape de gestion et d'exploitation sylvicole, une aide à la décision très pédagogique et compréhensible par tout un chacun. L'ensemble des 4 tomes est téléchargeable sur le site du CRPF Limousin : www.crpf-limousin.com

Extrait du cahier de recommandations paysagères pour la forêt limousine :



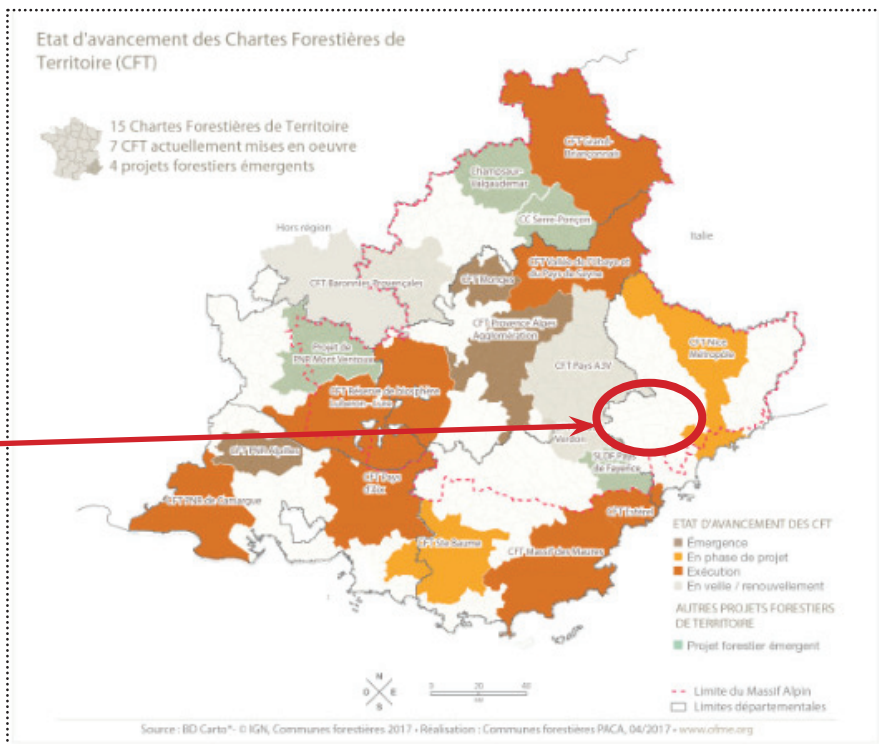
UN INDICATEUR INTÉRESSANT AU NIVEAU RÉGIONAL

La carte ci-contre est extraite du site de la Région PACA :

www.territoiresforestiers-paca.eu

Elle représente l'état d'avancement des Chartes Forestières de Territoire, en 2017. En blanc, les territoires qui n'ont encore initié aucune réflexion. Les Préalpes d'Azur ne sont pas encore représentées.

Le Pnr des Préalpes d'Azur



OBSERVATOIRE
DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

De façon incontournable, à minima un point de vue à l'entrée de la vallée de l'Estéron, depuis Gilette.

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.3 Renforcer la connaissance des spécificités du territoire par vallée ou bassin de vie

**RÉALISER DES ÉTUDES PAYSAGÈRES SECTORISÉES PERMETTANT DE
REPÉRER LES SINGULARITÉS ET D'HARMONISER LE TRAVAIL
D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

MOTIVATIONS

La configuration géologique des Préalpes d'Azur implique une succession d'espaces très indépendants les uns des autres, aux fonctionnements historiques, économiques et humains ; climatiques, écologiques et paysagers ; parfois très différents. Si la roche calcaire, l'eau cachée et/ou spectaculaire, les villages perchés et de montagne offrent des points communs forts, beaucoup de particularités locales sont encore à identifier, ainsi que l'organisation des motifs paysagers précise, site par site.

PRINCIPES D'ACTIONS

Réaliser des études ciblées sur les vallées et bassins de vie, identifiant les caractéristiques locales de façon très précise, y compris architecturales. Orienter et accompagner ces études pour permettre leur traduction en objectifs de qualité paysagère aux documents d'urbanisme.

PARTENAIRES À ASSOCIER :

CAUE06, Ecoles de paysage, DREAL (sites classés)

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
N/A

TYPE D'ACTION : Connaissance

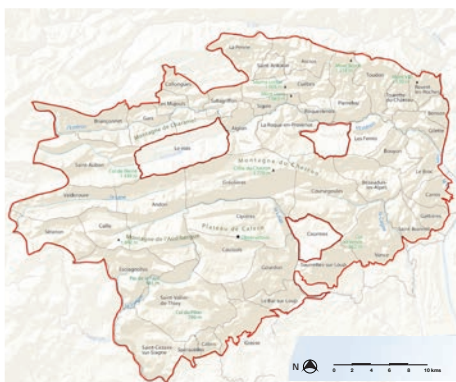
PRIORITÉ : 4/8



QUELLES ÉCHELLES D'ÉTUDE ?



Atlas des Paysages des Alpes-Maritimes



Carographie du relief du Pnr des Préalpes d'Azur



Extrait du Plan Paysage de la CASA

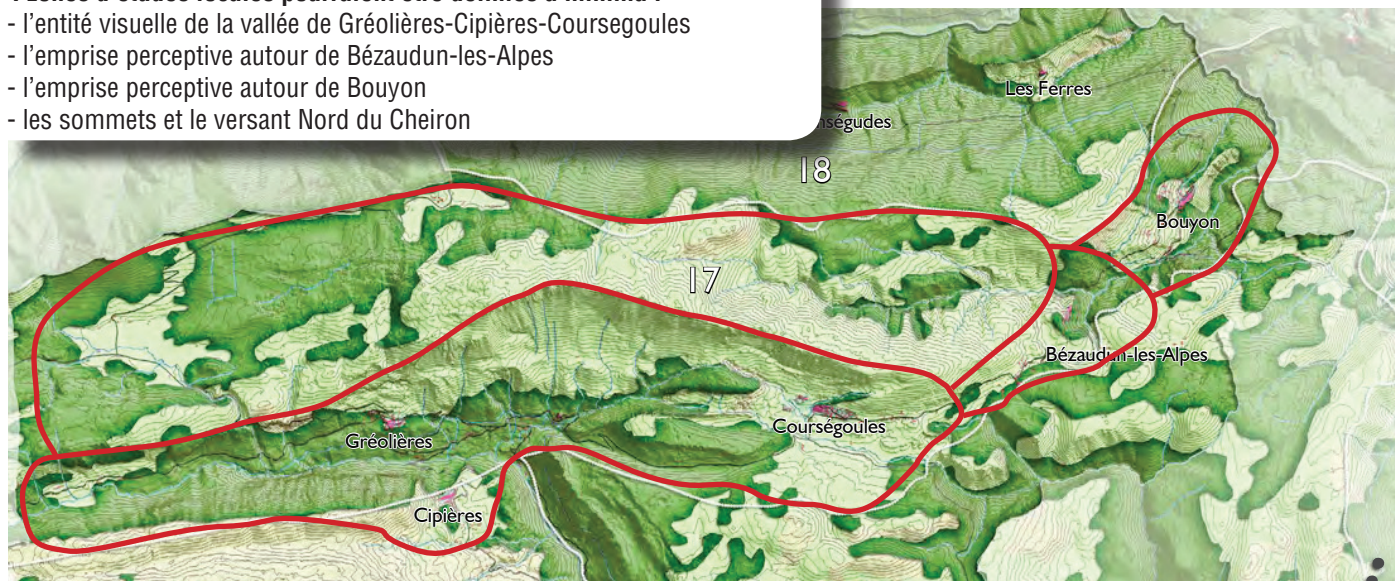
Les unités paysagères de l'Atlas des Paysages des Alpes-Maritimes sont celles des grands paysages, qui ne permettent d'approcher que l'organisation générale, les grands points communs en termes de motifs, de valeurs, mais pas le détail du fonctionnement de chaque unité de vie/vallée/entité visuelle.

Le relief du Pnr montre ce patchwork dense de vallées/plateaux, sommets, etc. définis par les plissements du relief et constituant autant d'entités visuellement et fonctionnellement indépendantes les unes des autres.

Le Plan Paysage de la CASA, sur sa partie dédiée du Pnr des Préalpes, propose une déclinaison des unités paysagères en plusieurs sous-unités, mais reste encore à une échelle trop éloignée de l'appréhension physique des lieux. Par exemple, la sous-unité 17 «La Montagne du Cheiron» englobe les versants Nord et Sud du Cheiron, très indépendants physiquement et aux caractéristiques historiques, climatiques, géologiques et économiques très différentes. L'histoire complexe de cette petite partie de territoire se greffe de plus à la diversité de perceptions des lieux.

Par exemple, sur cette sous-unité paysagère de La Montagne du Cheiron, 4 zones d'études locales pourraient être définies à minima :

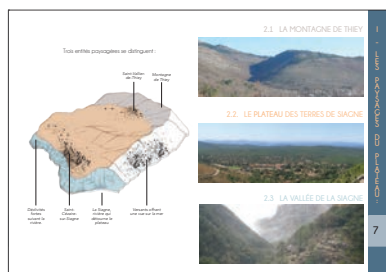
- l'entité visuelle de la vallée de Gréolières-Ciapières-Coursegoules
- l'emprise perceptive autour de Bézaudun-les-Alpes
- l'emprise perceptive autour de Bouyon
- les sommets et le versant Nord du Cheiron



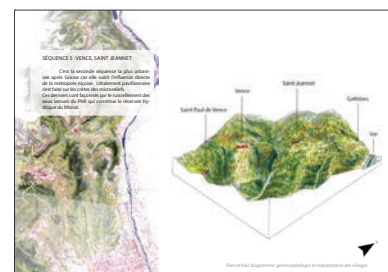
DES ÉTUDES LOCALISÉES DÉJÀ RÉALISÉES

Expérimentation de démarche participative, étude paysagère sur une vallée du futur Pnr des Préalpes d'Azur
(voir plus loin «exemple intéressant»)

Le Plateau des Terres de Siagne, un paysage agricole provençal qui s'efface, une forêt méditerranéenne qui progresse...
Bonella Johanna, mémoire de fin de 2ième cycle, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 2014



La lisière Sud des Préalpes d'Azur, ou comment l'agriculture dessine la ville
ENSP Versailles, 2013



PROPOSITIONS D'AXES DE TRAVAIL LOCAL

Ces études pourraient s'intituler «atelier paysage local» et s'inscrire dans les petites fabriques des paysages du Pnr. Elles doivent être participatives.

- UN PRÉ-DIAGNOSTIC PAR LE «SACHANT», PAYSAGISTE

La réalisation d'une étude paysagère de structure, sans à priori sur les valeurs associées, l'identification des dynamiques d'évolution, et la création de support de travail et de lecture illustrée, constituent un préalable au travail collectif.

- DES SESSIONS DE TRAVAIL COLLECTIF AXÉES SUR LA REPRÉSENTATION ET L'ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE :

La consultation des habitants et usagers est essentielle. Il doit y être dégagé les attachements géographiques aux éléments spécifiques, les attachements aux grands motifs paysagers et il doit y être discuté de l'organisation des motifs entre eux et de ce qui fait caractéristique locale.

- à partir de supports illustrants les motifs, les structures et l'organisation actuelle des paysages de chaque zone d'étude (blocs-diagramme, coupes, images aériennes, croquis...),

provoquer l'expression des habitants et usagers sur les valeurs paysagères, les souhaits et les craintes pour l'avenir

- à partir de cartographies, localiser avec les habitants et usagers les sites forts et les sites dégradés, et y organiser des visites-débats

- à partir de scénarios d'évolution des structures paysagères, identifier les orientations non souhaitées par les habitants et usagers

- une restitution à partager

- DES DÉBATS ET SESSIONS DE CO-CONSTRUCTION COLLECTIVE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE LOCALEMENT :

Encadrés et animés au niveau local avec l'appui du Pnr, ces débats peuvent prendre la forme de rassemblements informels autour d'un café, sur un site spécifique, avec l'intervention d'un «sachant» et des acteurs du thème/site abordé.

- UNE RESTITUTION LOCALE VIA UNE COMMUNICATION ÉCRITE ET UN ÉVÈNEMENT.

- LA DÉSIGNATION D'UN COMITÉ LOCAL DE SUIVI

LES PRINCIPES D'INSCRIPTION DES OQP (OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE) AUX DOCUMENTS D'URBANISME

Les études paysagères, dont la démarche s'apparente à celle des plans de paysage, et les documents d'urbanisme que sont les SCoT et les PLU/PLUi présentent des structures permettant de réaliser des transcriptions directes ou indirectes entre chaque phase d'élaboration : entre les diagnostics, entre la phase stratégie/objectifs de qualité paysagères des études et le PADD des documents d'urbanisme, entre la phase programme d'actions et les fiches-actions associées des études paysagères, et le DOO des documents d'urbanisme.

De façon indépendante, le paysage peut être le fil conducteur d'un document d'urbanisme, ce qui permet un parallèle direct, ou bien, le paysage peut être intégré dans de nombreuses thématiques, appliquant les considérations paysagères des études (du

diagnostic aux actions en passant par les OQP) à chaque thématique (urbanisme, agriculture, Trame Verte et Bleue*, etc.).

La traduction peut aller jusqu'à une réelle pré-opérationnalité avec la définition d'OAP. En tout état de cause, lors des révisions de PLU (à fortiori lors de leur écriture), le degré de prise en compte des OQP peut aller du stade PADD, en tant qu'objectifs, au zonage, à la définition de règlements spécifiques et jusqu'aux OAP.

La traduction urbanistique ne suffit cependant pas, il faut ensuite assurer le suivi et la gestion des espaces et éléments en question au PADD, par des actions opérationnelles.

* Les enjeux de la TVB correspondent souvent à ceux du paysage.

EXTRAITS DU PLU DE SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE, juin 2017

PADD :

«Un PADD fondé sur quatre axes de développement :

1 Préserver les paysages, l'environnement et le patrimoine...

Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel de Saint-Cézaire-sur-Siagne :

Les restanques et murs de pierres sèches : conserver leurs structures prédominantes dans la perception du paysage...»

LE RÉGLEMENT :

«ARTICLE 8 – INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE ET PAYSAGER À PROTÉGER AU TITRE DES ARTICLES L.151-19 ET L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME

...

Tous travaux ayant pour effet de détruire ou de nuire à tout ou partie d'un élément de patrimoine doivent faire l'objet d'une demande préalable au titre des autorisations d'exécution de travaux prévues à l'article R.421-17 du Code de l'urbanisme. Le permis de démolir leur est applicable au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme.

Type 1 - Les éléments de paysage : les restanques et les oliveraies :

Les restanques :

- Le traitement des accès privatifs devra s'adapter dans la mesure du possible à l'alignement des murs de restanques, il devra être implanté soit perpendiculairement soit parallèlement aux restanques.

- Interdiction de détruire les murs de restanques excepté pour des raisons techniques liées à l'aménagement des accès privatifs.

- L'implantation des constructions devra s'effectuer parallèlement aux restanques.

- Tous travaux effectués en site de restanques sera soumis à l'avis de la commission d'urbanisme.

Les murs d'épierrement :

- Les murs situés en bordure de voie seront maintenus dans leur forme et leur appareillage.

- Interdiction de détruire ces murs excepté pour des raisons techniques liées à l'aménagement des accès privatifs.

- Tous travaux effectués en site de restanques sera soumis à l'avis de la commission d'urbanisme.

Les oliveraies et les tilleuls présents sur les restanques :

- Les arbres doivent être maintenus sauf raison phytosanitaire avérée.

...»

BUDGET APPROXIMATIF : Un pilotage par le Pnr qui nécessiterait la mobilisation du chargé de mission paysage sur plusieurs jours par zone d'étude

PISTE DE FINANCEMENT : Pnr

CALENDRIER : sur un an maximum par zone d'étude

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Nombre d'études réalisées - nombre de plans d'actions locaux déclinés

EXEMPLE INTÉRESSANT

«Expérimentation de démarche participative, Etude paysagère sur une vallée du futur PNR des Préalpes d'Azur», réalisée en 2009-2010 par Olivier Hérault, en amont de la création du Pnr des Préalpes d'Azur.

Il s'agit de la vallée de Saint-Auban, Le Mas, Aiglun ; Le Mas ne faisant cependant pas aujourd'hui partie du Pnr. Cette étude s'est basée sur une large consultation des acteurs et a recueilli une matière conséquente de ressentis, de valeurs, de caractérisations de lieux et de problématiques. Elle s'est basée également sur un travail systématique de diagnostic de toutes les composantes paysagères et sur l'évolution de la vallée, notamment à partir d'images anciennes.

La poursuite de l'étude par la définition d'objectifs de qualité paysagère, de façon partagée, puis par l'élaboration d'un programme d'actions spécifiques, de planification, de surveillance, d'accompagnement des évolutions, etc., cadrerait parfaitement au type d'action proposé ici.

Exemples d'évolutions paysagères - Réaffirmer l'identité agricole des plaines

Au sein de la vallée, les terres agricoles de fond de vallées sont rares. Elles doivent donc être préservées, permettant une ouverture du paysage, un maintien de la biodiversité et un dynamisme économique. Une double action de préservation et de reconquête doit donc être menée.

Une reconquête des parcelles abandonnées et conquises par le pin sylvestre

De nombreuses parcelles sont abandonnées, malgré leur fort potentiel agricole et la possibilité de mécanisation. La reconquête de ces parcelles permettrait alors de redonner une limite claire à la forêt sur les reliefs et d'optimiser le potentiel agricole des fonds de vallée plats et profitant de la présence de l'eau.

Une protection face au mitage des terres agricoles

L'implantation de maisons individuelles, sur de grands parcellaires, au cœur des fonds de vallée, doit être évitée. Elle conduit à la perte de terres à potentiel agricole.

L'implantation de maisons individuelles sur grands parcellaires conduit aussi à une banalisation et une dégradation du paysage. Elle va à l'encontre du mode d'habiter caractéristique des territoires de moyenne-montagne.

L'habitat, qu'il soit ancien ou nouveau, doit rester groupé, sur les coteaux à faible potentiel agricole.



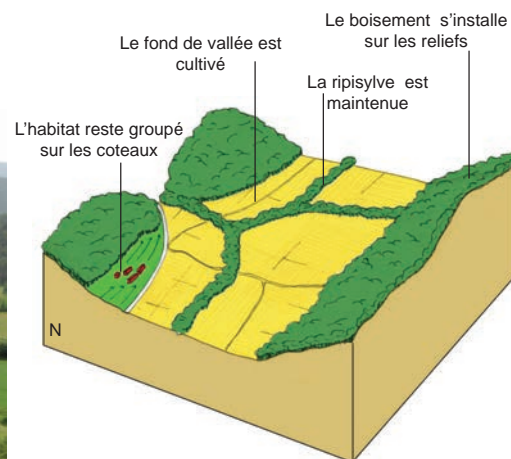
Parcelles abandonnées - Saint-Auban



Mitage sur grands parcellaires - Saint-Auban



Plaine agricole maintenue - Saint-Auban



Bloc diagramme d'intention

Extrait de l'étude, vallée de Saint-Auban

58

ALLER PLUS LOIN :
SCOT / PLU / PLUI

DES SOURCES D'INFORMATION SUR LES LIENS SCOT-PAYSAGE ET PLU-PAYSAGE :

- GRIDAUH : Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat : www.gridauh.fr, Les nouvelles-fiches-scot-et-paysage
- DREAL PACA, brochure «Paysage te PLU» : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/nouveaute-janvier-2015-plu-et-paysage-quelles-a8394.html>



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Ces études seront l'occasion de définir très précisément de nombreux points de vue, pour chaque entité.

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.3 Renforcer la connaissance des spécificités du territoire par vallée ou bassin de vie

POUR SUIVRE LA CONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

MOTIVATIONS

Sensibles et acteurs de leur cadre de vie, les habitants des Préalpes d'Azur ont un rôle majeur dans la préservation des paysages. L'enjeu de cette action est l'éveil à la protection des paysages, sans pour autant les sanctuariser, mais en veillant à éviter leur banalisation et favoriser l'émergence de paysages contemporains de qualité. L'évolution du paysage est très lente, de ce fait, les populations ne perçoivent pas les dégradations ou les améliorations. La mise en place d'un outil basé sur une approche sensible, l'image passée et actuelle, permet d'orienter le regard et de sensibiliser les acteurs d'un territoire à cet enjeu. Cet outil permet également d'évaluer, de manière pragmatique et participative, la mise en place du plan de paysage.

PRINCIPES D' ACTIONS

- Poursuivre et enrichir la construction de l'Observatoire Photographique des Paysages : mobiliser des personnes relais, sensibles à ce sujet, en les invitant à être actives par la prise de photographies et s'appuyer sur leurs productions pour porter les regards des populations sur la qualité de leur cadre de vie.
- Poser les socles de l'évaluation du Plan paysage par la réalisation d'une première campagne photographique structurée et la définition de la méthode de renouvellement des prises de vues.

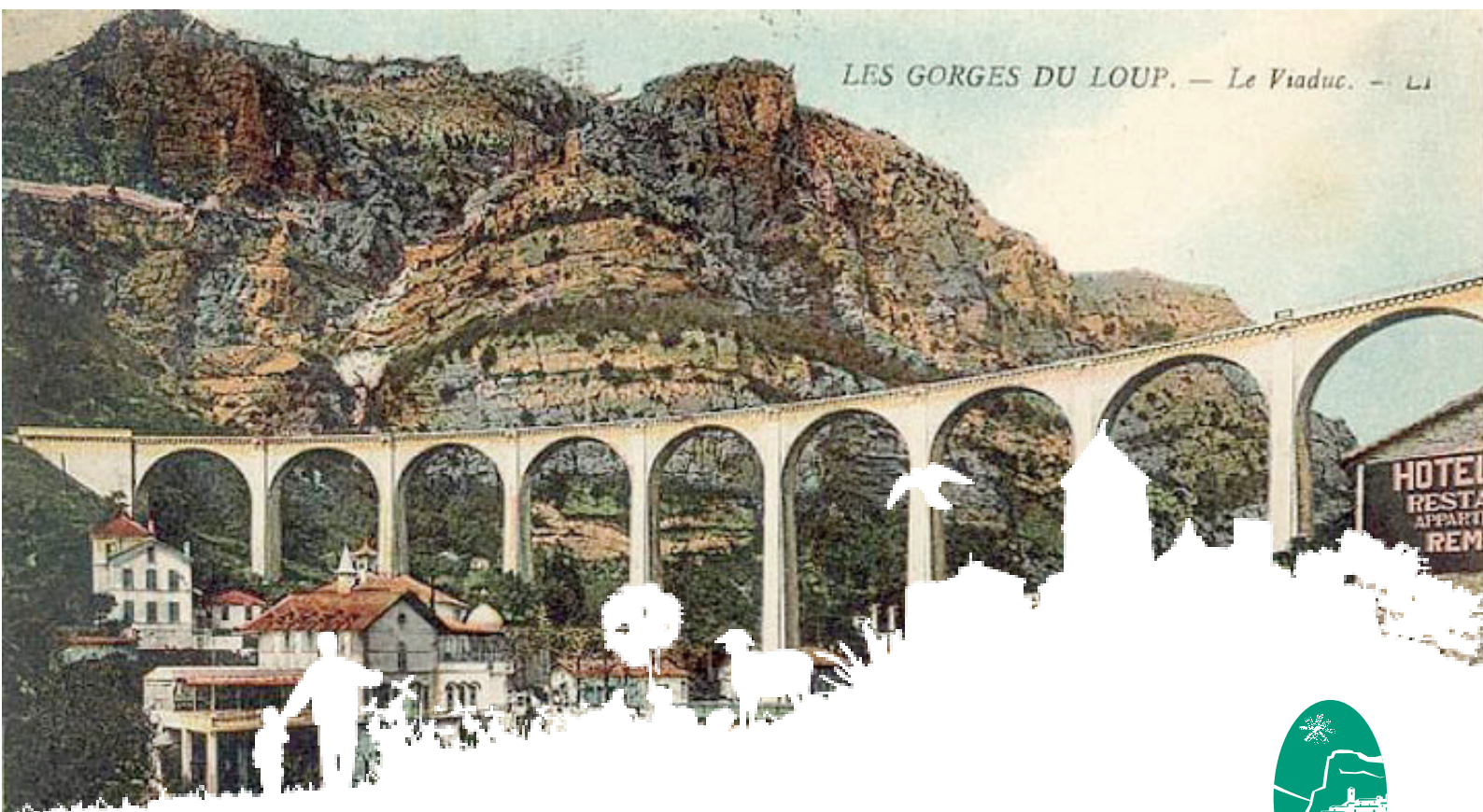
PARTENAIRES À
ASSOCIER :
DREAL PACA

COMMUNES
CONCERNÉES :
Toutes

SECTEURS
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉS :
Non Applicable

TYPE D'ACTION :
Education et
sensibilisation

PRIORITÉ :
7/8



L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

L'observatoire photographique du paysage est un programme porté par le Bureau des paysages du Ministère de l'Environnement dans le cadre de la Convention Européenne du Paysage, mis en place depuis 1989.

Il vise à constituer un fond de séries photographiques, successions à l'identique de vues d'un même lieu à différentes époques pour « analyser les mécanismes de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ». Il constitue un outil de suivi de l'évolution des paysages.

Deux types d'observatoires photographiques se sont développés sur les territoires :

- Des Observatoires Photographiques des Paysages réalisés par des professionnels de l'image qui apportent une vision précise des évolutions selon un protocole bien défini.

- Des Observatoires Photographiques Participatifs des Paysages qui ont une vocation sociale en proposant aux habitants d'un territoire de porter leur regard sur ces évolutions et à le partager.

LA DÉMARCHE ENGAGÉE DU PNR DES PRÉALPES D'AZUR

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DANS LES PRÉALPES D'AZUR DEPUIS SEPTEMBRE 2016 :

En 2016, le PNR des Préalpes d'Azur s'est engagé dans la mise en place d'un Observatoire Photographique Participatif des Paysages dont les objectifs sont :

- De témoigner de l'évolution passée du paysage pour montrer l'intérêt de la démarche Plan paysage.

- De mobiliser les habitants des Préalpes autour de la question des Paysages des Préalpes d'Azur.

Un appel à participation « veilleurs du paysage » a été engagé. L'idée est de mobiliser les habitants et amoureux des Préalpes d'Azur à choisir une photo ancienne et de reproduire la photographie sur le même angle, aux mêmes endroits.

La mobilisation des habitants a démarré à l'automne 2016 dans le cadre de la Fête du Parc avec une présentation de l'Observatoire participatif des paysages aux visiteurs à partir de l'exposition interactive « Petites fabriques des paysages ». Elle s'est ensuite appuyée sur des formations à la reconstitution de photo par un photographe professionnel à destination du grand public (Caille en octobre 2016, à Cabris en mai 2017, à Bonson en juillet 2017) et des agents du Parc.

Une conférence s'est déroulée à Gattières en mars 2017 et une randonnée paysages-photo organisée dans le cadre des RDV du Parc a rassemblé à Caussol en février 2016, 25 personnes.

Cette première étape a permis de constituer une base documentaire de photos anciennes des villages du Parc et de mobiliser 15 veilleurs du Paysage.

Parallèlement, une action d'éducation à destination des scolaires « Adopter un point de vue » a été proposée aux classes du territoire des Préalpes. Basé sur la signature d'une charte d'engagement ce dispositif vise à rendre les jeunes acteurs de leur territoire et de devenir à leur tour veilleur.

Par ailleurs, une collaboration a été tissée avec l'Université de Nice - Licence Professionnelle Géomatique et Aménagement Université de Nice Sophia Antipolis au printemps 2017, orienté sur un travail sur des formats possibles de l'interface et la modélisation de la cartographie de suivi de l'OPPP.

La conception d'un guide méthodologique de l'OPPP tout public est en cours.

Cet outil apportera aux familles, écoles, amis, les clefs de la reconstitution de photos autour de conseils techniques et de prolongements ludiques.

La Petite Fabrique des Paysages | **La picchina fabrica dei paisatges**

L'Observatoire Photographique Participatif des Paysages

Quelle est l'idée ?

Nos paysages sont le reflet de l'interaction entre nos activités et notre environnement. Ainsi, souvent de manière peu perceptible, ils évoluent au fil du temps. La Charte du Parc Régional des Préalpes d'Azur nous engage à « préserver et anticiper les paysages de demain ». Alors, pour protéger collectivement ce patrimoine, le Parc vous invite à la construction de l'Observatoire Photographique Participatif des Paysages en « adoptant un point de vue ». L'idée est de prendre des photos en des points précis et répartis sur tout le territoire puis reconduire les prises de vue régulièrement... et mesurer ainsi l'évolution de nos paysages.

Adoptez un point de vue... devenez veilleurs du paysage...

- > En prêtant vos fonds photographiques anciens (photographies anciennes de paysage, de familles, de vacances, cartes postales anciennes...)
- > En choisissant un point de vue :
 - Ancien, à reconduire à partir d'une ancienne photographie selon la technique expliquée lors des Rencontres des veilleurs (mise à disposition de nombreuses photographies anciennes par le Parc)
 - Nouveau, de votre choix (près de chez vous, de votre lieu de travail, sur le chemin de l'école, de la boulangerie...) à reconduire dans le temps
- > En partageant vos avis et vos témoignages sur les paysages
- > En imaginant un projet partagé pour les paysages de demain
- > En participant aux rencontres des veilleurs du paysage.

Aux rencontres des veilleurs, venez avec vos photographies anciennes, vos appareils photos et vos souvenirs et témoignages des paysages d'hier et d'aujourd'hui. Formons-nous à la reconstitution photo et échangeons sur les points de vue.

Ci-dessus : lancement de l'observatoire à la fête du Parc de Valderoure, septembre 2016

Tout en préservant les objectifs initiaux liés à la mobilisation et sensibilisation des habitants du territoire, un objectif complémentaire pourrait être associé à cet observatoire photographique : Évaluer la mise en œuvre du Plan Paysage.

Trois axes proposés :

AXE 1 : POUR SUIVRE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF DES PAYSAGES

1 – Évaluer la mise en place de l'OPPP : Retours sur la dynamique des veilleurs et cartographie territoriale. S'appuyer sur un outil cartographique tels que le Système d'Information Territorial des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur pour identifier la couverture territoriale de l'action et valoriser les prises de vue recueillies dans ce cadre.

2 – Ajuster l'action en concertation avec les élus et techniciens du Parc, le Conseil Scientifique et le Conseil de Développement, partenaires et habitants volontaires dans un souci d'appropriation par les acteurs des Préalpes d'Azur. Ceci pourrait se faire lors de réunions territorialisées et d'une réflexion autour de la création d'un comité de suivi de l'OPPP. Revisiter le protocole pour le déploiement d'un outil suffisant précis pour permettre de mesurer de manière pragmatique l'évolution des paysages : réflexion possible autour d'un « cahier des charges commun » de prises de vues, choix des vues les plus pertinentes à suivre dans le temps, dates de reconductions. Identifier les nouvelles formes de participation des « veilleurs » : action proactive pour mobiliser de nouveaux veilleurs (passionnés de photographie), mobilisation d'autres catégories d'acteurs (élus, habitants, acteurs de l'aménagement du territoire, etc.). Définir ensemble une stratégie de valorisation et de sensibilisation de l'OPPP.

3 – Organiser des événements pour valoriser les productions des « veilleurs » et échanger autour des paysages avec les habitants des Préalpes d'Azur : exposition dans des lieux publics (bibliothèques, mairies, bars, restaurants...), conférence dans les communes ou échanges dans des lieux à la rencontre des populations telles que « brèves de comptoir sur les paysages », visites de sites dans le cadre des rendez-vous du Parc...

Ces événements feront intégrer des dimensions sensorielles favorisant l'éveil, l'intérêt et la participation du plus grand nombre (balades paysagères sonores, saveurs et paysages, les paysages au fil des saisons, approches artistiques...).

Une attention particulière sera portée au rythme et à la périodicité des rencontres. La répartition territoriale sera réfléchie afin d'aller à la rencontre des acteurs du territoire par vallée ou bassin de vie. Les médias seront mobilisés pour communiquer sur chaque événement et les modalités de communication locale seront réfléchies en amont pour toucher un maximum de personnes (affichage municipal, communication via les associations locales, Facebook...).

Ces événements pourront être construits avec les « veilleurs » favorisant une implication de ces alliés de la démarche et une démultiplication des forces vives. Ils peuvent être l'occasion de mobiliser de nouveaux veilleurs de paysage notamment par la diffusion du guide méthodologique OPPP.

4 – Poursuivre l'action en direction des scolaires « Adopter un point de vue » en veillant à la valorisation des travaux des jeunes auprès des parents et des populations (installation de point photo dans le village ou sur certains points de vue)

5 – Animer de manière régulière le réseau des «veilleurs» en s'appuyant sur un espace numérique «Observatoire photographique des paysages»

AXE 2 : CONCEVOIR UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES À DES FINS ÉVALUATIVES

1 – Constituer un comité de pilotage de l'action. Ce dernier peut être issu du comité de suivi.

2 – Identifier un protocole permettant d'évaluer de manière pragmatique le plan de paysage : choix des vues les plus pertinentes à suivre dans le temps à partir du plan de paysage. Il est possible de prévoir une consultation des acteurs afin de profiter de ce projet pour favoriser son appropriation par la population des Préalpes d'Azur. Cette réflexion peut être menée dans le cadre du comité de suivi de l'OPPP.

Le protocole doit identifier la cadence des prises de vues et la valorisation envisagée de ces données.

3 – Définir un cahier des charges d'intervention et choisir une équipe de photographes professionnels ou amateurs confirmés.

4 – Lancer la campagne photographique.

AXE TRANSVERSAL : VALORISER ET RENFORCER LA DYNAMIQUE AUTOUR D'UNE INTERFACE NUMÉRIQUE

A partir des travaux engagés avec l'université de Nice, concevoir un blog, une page facebook et/ou des pages mails sur site du Parc pour présenter de manière conviviale cet observatoire photographique : prévoir un espace permettant l'interactivité et éventuellement l'auto alimentation par les « Veilleurs » (réseau social).

L'intégration de sons associés aux photographies autour de la notion de paysages sonores (type cartes postales sonores) peut favoriser l'attractivité de l'outil et l'éveil à ces dimensions. Les autres approches sensorielles pourraient également être valorisées par cet outil.

L'interface doit être commune entre la démarche engagée par les veilleurs et l'OPP Professionnel à vocation évaluative.

Le Système d'Information Territorial des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur par son interface cartographique peut être un outil de pilotage et d'évaluation pertinent pour la démarche.

BIBLIOGRAPHIE INTÉRESSANTE :

Actes du colloque européen Jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2008, Paris – L'observation photographique au service des politiques du paysage

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/PO/dgaln_actes_colloque_opp_2008vl.pdf

BUDGET APPROXIMATIF : celui du suivi par un chargé de mission du Parc, soit environ 30 jours/an // celui de l'intervention d'un professionnel en fonction du nombre de points de vue et selon la méthode choisie // celui de la participation d'intervenants pour les évènementiels, au forfait journalier // celui des programmes pédagogiques liés mis en place

PISTE DE FINANCEMENT : Pnr / DREAL

CALENDRIER : perpétuel

CRITÈRES D'ÉVALUATION : CQFD

EXEMPLES INTÉRESSANTS

Il existe plus d'une centaine d'Observatoires Photographiques du Paysage sur le territoire français et transfrontalier.

Parmi ceux-ci :

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF DU PAYSAGE DU PNR DE LA BRENNÉ qui a mis en place une démarche mobilisant habitants, élus, professionnels de l'aménagement et techniciens du Parc afin de sélectionner les photographies les plus pertinentes pour représenter les grands enjeux des paysages du territoire parmi les 408 photographies collectées.

L'OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER DES PAYSAGES DU PNTH (ci-contre), qui rassemble le Parc naturel régional Scarpe-Escaut côté français et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut côté

belge avec un site internet au service des élus et des habitants des parcs : <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu> et un Facebook avec 103 personnes qui suivent leurs actualités : <https://www.facebook.com/observatoirepaysagesPNTH>

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF DU PAYSAGE DU BASSIN DE LA SÉLUNE, mis en place par le Syndicat Mixte du bassin de la Sélune pour accompagner les profondes modifications du paysage suite au démantèlement des barrages de La Roche qui Boit et de Veziens. Les habitants, élus ou encore les acteurs socio-culturels, peuvent soumettre leurs photos qui sont ensuite discutées dans des ateliers et peuvent alors intégrer l'observatoire et être re-photographiées. Pour l'observatoire de la Sélune, la collecte des photographies de la population prend la forme d'un concours photo qui a pour thème les «Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain».

<http://oppp-selune.over-blog.com/>

ATTENTION !

Observer l'évolution des paysages pour mieux les préserver n'a pas pour but d'aller vers la sanctuarisation de ces paysages, de les «figer dans la naphtaline» ! Ce qui est de toute façon très difficile, car tout paysage se transforme, sous l'effet de l'activité humaine (ou de son absence) et sous l'effet de l'évolution naturelle.

Observer l'évolution des paysages a surtout pour but de comprendre les mécanismes de l'évolution pour mieux les accompagner et notamment permettre de :

- éviter la banalisation des paysages (lorsque le paysage devient le même partout...)
- favoriser l'émergence de paysages contemporains de qualité

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.4 Favoriser la biodiversité en tant qu'élément du paysage

POURSUIVRE LA VALORISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES LOCALES DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

MOTIVATIONS

Le choix des plantes locales adaptées aux conditions des Préalpes d'Azur est une garantie pour maintenir la qualité et la spécificité des paysages et du territoire. Cela permet de préserver l'originalité, d'éviter la banalisation du cadre de vie (éviter notamment la prolifération des espèces envahissantes parfois ravageuses), mais aussi cela rend l'entretien plus simple (pas d'utilisation de produits phytosanitaires, réduction de la consommation d'eau).

PRINCIPES D'ACTIONS

Prolonger les actions déjà engagées par le Pnr, notamment les publications réalisées sur le végétal, par une animation sur le terrain, une sensibilisation et des évènementiels autour du végétal local.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
DREAL PACA, CAUE06,
CBNMED, communes,
pépinieristes locaux

COMMUNES CONCERNÉES :
Toutes

**SECTEURS D'ACTIVITÉ
CONCERNÉS :** Aménagements,
urbanisme

TYPE D'ACTION : Education et
sensibilisation

PRIORITÉ : 6/8



Jardins d'aquí Jardins d'ici

Guide des plantations locales



Déjà engagé dans l'action, le Pnr a réalisé des publications sur les jardins, les espèces envahissantes et les espèces locales.

La présente action pourrait être accompagnée par un ouvrage dédié et plus spécifiquement porté sur les aménagements des espaces publics.

Ci-contre et page suivante, des extraits du guide des plantes locales réalisé par le Pnr.

DES FORMATIONS, ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTIELS POSSIBLES

Au-delà du concours «villages fleuris», qui intègre cependant aujourd'hui des critères de biodiversité, le panel d'animations auprès du grand public est important et peut s'articuler en plusieurs axes :

LA SENSIBILISATION DIRECTE

- sur le terrain, en pleine nature, découverte de la biodiversité «sauvage»
- au coeur des villages et en périphérie «jardinée», découverte, lecture et interprétation de la végétation

LA SENSIBILISATION INDIRECTE

- organisation de concours de jardins, de balcons
- programmes ludo-pédagogiques auprès des jeunes publics

L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

- organisation d'ateliers de mise en oeuvre avec des associations, multigénérationnels, éducatifs, etc.
- organisation de débat-conférence avec les professionnels du paysage, jardinier, employés communaux, scientifiques, et pépiniéristes
- formation des employés communaux
- intégration dans les programmes d'éducation environnementale de ces questions

Repérages

Cultiver l'harmonie entre les paysages typiques des Préalpes d'Azur et les jardins ou aménagements publics c'est préserver notre originalité, éviter la banalisation de notre cadre de vie, mais aussi en rendre l'entretien plus simple.

Le choix des plantes locales adaptées aux conditions d'aquí est une garantie de maintenir la qualité et la spécificité de nos paysages et de notre territoire. Cela permet également de maintenir notre biodiversité et d'éviter la prolifération des espèces envahissantes parfois ravageuses.

Retrouvez 6 exemples de jardins à travers les aquarelles des pages 10 à 21.

Un territoire, trois ambiances

Des plus hauts sommets atteignant 1 778 m aux collines proches du littoral, l'altitude et le climat gouvernent la végétation spontanée. Trois étages se distinguent : l'étage méditerranéen (300 à 600m) est celui du Chêne vert, l'étage supra-méditerranéen (600 à 1 200m) est dominé par le Chêne blanc tandis que le Pin sylvestre et le Hêtre se plaisent davantage à l'étage montagnard (1 200 à 1 700m). Ainsi, en regardant attentivement le paysage et les arbres spontanés autour de nous, on peut rapidement connaître le climat local.



- 1 Une prairie fleurie pour mon jardin P 10
- 2 La haie au jardin P 12
- 3 Jardin autour de l'eau P 14
- 4 Jardin de Méditerranée P 16
350 < (A) < 600m
- 5 Jardin aux confluences P 18
600 < (A) < 1 200m
- 6 Jardin d'altitude P 20
1 200 < (A) < 1 700m

4
5

Les « aliens » sont parmi nous...

Profil de 11 espèces envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites, accidentellement ou non, qui tendent à proliférer. Elles prennent la place des espèces locales et empêchent ces espèces naturellement présentes de prospérer. Dans les Préalpes d'Azur, une vingtaine d'espèces sont envahissantes. Cette menace est loin d'être négligeable, c'est même l'une des premières causes de régression de la biodiversité.

Aidez-nous à contrôler les espèces envahissantes, bannissez-les de vos jardins !



Agave d'Amérique • *Agave americana*



Ambrosie à feuille d'armoise • *Ambrosia artemisiifolia*



Arbre à papillons • *Buddleia davidii*



Ailanthus glanduleux • *Ailanthus altissima*



Figuier de Barbarie • *Opuntia ficus-indica*



Conyze du Canada • *Erigeron canadensis*



Berce du Caucase • *Heracleum mantegazzianum*



Mimosa d'hiver • *Acacia dealbata*



Herbe de la pampa • *Cortaderia selloana*



Griffes de sorcières • *Carpobrotus edulis*



Yucca • *Yucca gloriosa*

Néfastes sur plusieurs tableaux :

- **Environnement** : réduction de la diversité floristique, homogénéisation des milieux et des paysages, stérilisation des terres...
- **Santé** : plantes souvent irritantes, urticantes, toxiques ou très allergènes car non habituelles dans nos régions !
- **Economie** : endommagent les infrastructures (routes, fondations) pour certaines, engendrent une gestion coûteuse et/ou une perte de productivité et de qualité agricole.

22
23

Pour aller plus loin :

- Espèces exotiques envahissantes de la zone méditerranéenne, Conservatoire Botanique National Méditerranéen.
- Centre de ressources du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pnr-prealpesazur.fr.

EXEMPLES INTÉRESSANTS

LA PALETTE VÉGÉTALE DE LA CASA

Dans le cadre du Plan Paysage de la CASA, l'une des actions à forte priorité est l'élaboration de la palette végétale du territoire, une action très poussée, déclinant les caractéristiques micro-locales et intégrant non uniquement les espèces «sauvages» mais également les espèces «rapportées», «exotiques», dont la lisière et ses jardins sont riches et caractéristiques aujourd'hui de leur paysage.

Les interactions entre «exotiques» et «sauvages» sont prises en considération notamment au niveau des espèces envahissantes, mais également, les aspects esthétiques, les organisations en lien avec la TVB, les modes de gestion, etc., jusqu'aux considérations liées au changement climatique.

La réalisation est en cours, de façon participative avec les services techniques des communes.

4.7

DÉFINIR UNE PALETTE VÉGÉTALE POUR L'AMÉNAGEMENT, ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE DE LA CASA

ACTION PRIORITAIRE

Avec son gradient original de climats, du plus méditerranéen au plus montagnard, le territoire de la CASA présente une palette végétale indigène large, précisément adaptée aux différentes situations, qui contribue au caractère différencié des sites et des paysages. Sur ce fond naturel exceptionnellement riche s'ajoute une dimension culturelle non moins féconde, avec l'introduction, l'acclimatation et la diffusion d'une large palette végétale "exotique" qui a rehaussé l'attrait de jardins et de paysages, par la diversité des formes, des couleurs, des ambiances et des silhouettes. Cet éventail immense de possibilités de plantations est difficile à manier avec justesse.

Des utilisations mal adaptées sont constatées aussi bien dans les aménagements des jardins privés que dans ceux des espaces publics : inadaptations aux moyens de gestion, surconsommation d'eau, plantes invasives, banalisation des paysages dans un mélange décoratif horticole, sur-utilisation d'espèces au détriment d'une diversité plus subtile, etc. A ces difficultés s'ajoute le changement climatique et l'intensité des échanges, qui facilitent les attaques parasitaires rapides, brutales et parfois fatales à certaines espèces. Dans cette situation complexe, des actions en faveur d'une utilisation fine et adaptée de la palette végétale méritent d'être mise en œuvre au bénéfice des paysages de la communauté d'agglomération.

OBJECTIFS :

- Renforcer la personnalité des paysages de la CASA, les magnifier
- Lutter contre la banalisation du paysage végétal, la fermeture des jardins
- Retrouver une palette végétale exprimant et soulignant la diversité des paysages et des milieux de la CASA
- Développer une palette végétale durable : espèces diverses, peu gourmandes en eau, adaptées au changement climatique et aux risques ou problèmes d'attaques parasitaires, non allergènes, non invasives, adaptées à la sobriété et à l'économie de gestion

Sites concernés :

Communes de la CASA

Maîtrise d'ouvrage pressentie :

CASA

Partenaires potentiels :

- INRA (Villa Thuret)
- Services de la protection des végétaux, DRAAF PACA
- Lycée horticole d'Antibes
- FFP
- CAUE
- CNFPT (formation)
- ONF
- DREAL PACA
- CBN (Conservatoire botanique national)
- CRPF
- CEN PACA (Conservatoire des espaces naturels)

LA MAISON DE LA BIODIVERSITÉ DE MANOSQUE

«La Maison de la biodiversité à Manosque

Jardins et vergers conservatoires

Dans les Alpes de Haute-Provence, sur le domaine de la Thomassine dans les collines de Manosque, le Parc naturel régional du Luberon a imaginé en 1997 une maison de la biodiversité. Celle-ci valorise l'extraordinaire diversité des plantes cultivées et domestiquées par l'homme. Ce lieu de mémoire paysanne rassemble une importante collection d'arbres fruitiers adaptés au territoire et rappelle ainsi, selon un parcours original et pédagogique, le lien intime entre l'homme et la nature.»

Parc naturel régional du Luberon



MAISON DE LA BIODIVERSITÉ
La Thomassine

Site d'accueil pédagogique
Sorties scolaires

Un verger conservatoire et ses jardins...

Située à Manosque dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, sur un domaine riche d'histoire, la Maison de la Biodiversité offre un cadre exceptionnel de découvertes des anciennes variétés fruitières et de la biodiversité.

En 1997, la commune de Manosque confie au Parc naturel régional du Luberon la gestion du domaine de la Thomassine. Le Parc a dédié ce site à la sauvegarde de la biodiversité domestique, notamment par l'entretien et le développement de vergers conservatoires, qui regroupent aujourd'hui plus de 500 variétés réparties en 15 espèces : amandiers, figuiers, pommiers, oliviers, ...

...supports de découvertes éducatives de la maternelle au lycée

La Maison de la Biodiversité ouvre ses portes aux scolaires : la spécificité du site, les vergers conservatoires, constituent ainsi le point de départ des acquisitions des élèves. De nombreuses activités éducatives les invitent à appréhender la notion de biodiversité et pour les plus grands, à s'interroger sur les enjeux qui la sont liés.

Pour une sensibilisation à la biodiversité

Les premières phases d'un programme de conservation et de valorisation du patrimoine fruitier régional ont été lancées. Celui-ci comprend parmi ses objectifs, l'accueil et la sensibilisation du public à la biodiversité. Le Parc naturel régional du Luberon invite les visiteurs à une promenade originale et pédagogique dans la diversité des plantes cultivées et domestiquées par l'homme. La Maison de la Biodiversité se veut un lieu d'échanges de connaissances et de découvertes.

Des équipements vus à l'accueil du public

Le site du site s'articule autour de différents aménagements pédagogiques : des panneaux d'information sur les vergers et les terrasses, différents jardins (rosario, jardin sec, jardin des eaux vives), un sentier de découverte de la forêt méditerranéenne, une exposition permanente sur la domestication des plantes, un rucher école ou encore des mailles et outils pédagogiques...

Des activités au fil des saisons

Encadrées par des animateurs professionnels ou au travers de modules pris en charge par l'enseignant, les animations privilégient l'approche de terrain. Elles se basent sur des démarches scientifiques et une découverte sensorielle. Les activités permettront des découvertes variées : le cycle de vie des végétaux, de la fleur au fruit, l'identification de la matière d'aptes, de variétés, l'appréhension du rôle des auxiliaires (l'activité des abeilles), les actions de l'homme (domestication des plantes, lutte biologique), la découverte participative des métiers de la Maison de la Biodiversité (huile, miel), la transformation des produits (de l'olive à l'huile, de la pomme au jus), ou encore l'eau et la géologie du site, les énergies renouvelables, la découverte de la forêt méditerranéenne et de ses enjeux...

ORIENTATION 1 Protéger et transmettre nos ressources

OBJECTIF 1.4 Favoriser la biodiversité en tant qu'élément du paysage

POURSUIVRE LA VALORISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES LOCALES DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

MOTIVATIONS

Le choix des plantes locales adaptées aux conditions des Préalpes d'Azur est une garantie pour maintenir la qualité et la spécificité des paysages et du territoire. Cela permet de préserver l'originalité, d'éviter la banalisation du cadre de vie (éviter notamment la prolifération des espèces envahissantes parfois ravageuses), mais aussi cela rend l'entretien plus simple (pas d'utilisation de produits phytosanitaires, réduction de la consommation d'eau).

PRINCIPES D'ACTIONS

Prolonger les actions déjà engagées par le Pnr, notamment les publications réalisées sur le végétal, par une animation sur le terrain, une sensibilisation et des évènementiels autour du végétal local.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
DREAL PACA, CAUE06,
CBNMED, communes,
pépinieristes locaux

COMMUNES CONCERNÉES :
Toutes

**SECTEURS D'ACTIVITÉ
CONCERNÉS :** Aménagements,
urbanisme

TYPE D'ACTION : Education et
sensibilisation

PRIORITÉ : 6/8



Jardins d'aquí Jardins d'ici

Guide des plantations locales



Déjà engagé dans l'action, le Pnr a réalisé des publications sur les jardins, les espèces envahissantes et les espèces locales.

La présente action pourrait être accompagnée par un ouvrage dédié et plus spécifiquement porté sur les aménagements des espaces publics.

Ci-contre et page suivante, des extraits du guide des plantes locales réalisé par le Pnr.

DES FORMATONS, ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTIELS POSSIBLES

Au-delà du concours «villages fleuris», qui intègre cependant aujourd'hui des critères de biodiversité, le panel d'animations auprès du grand public est important et peut s'articuler en plusieurs axes :

LA SENSIBILISATION DIRECTE

- sur le terrain, en pleine nature, découverte de la biodiversité «sauvage»
- au coeur des villages et en périphérie «jardinée», découverte, lecture et interprétation de la végétation

LA SENSIBILISATION INDIRECTE

- organisation de concours de jardins, de balcons
- programmes ludo-pédagogiques auprès des jeunes publics

L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

- organisation d'ateliers de mise en oeuvre avec des associations, multigénérationnels, éducatifs, etc.
- organisation de débat-conférence avec les professionnels du paysage, jardinier, employés communaux, scientifiques, et pépiniéristes
- formation des employés communaux
- intégration dans les programmes d'éducation environnementale de ces questions

Repérages

Cultiver l'harmonie entre les paysages typiques des Préalpes d'Azur et les jardins ou aménagements publics c'est préserver notre originalité, éviter la banalisation de notre cadre de vie, mais aussi en rendre l'entretien plus simple.

Le choix des plantes locales adaptées aux conditions d'aquí est une garantie de maintenir la qualité et la spécificité de nos paysages et de notre territoire. Cela permet également de maintenir notre biodiversité et d'éviter la prolifération des espèces envahissantes parfois ravageuses.

Retrouvez 6 exemples de jardins à travers les aquarelles des pages 10 à 21.

Un territoire, trois ambiances

Des plus hauts sommets atteignant 1 778 m aux collines proches du littoral, l'altitude et le climat gouvernent la végétation spontanée. Trois étages se distinguent : l'étage méditerranéen (300 à 600m) est celui du Chêne vert, l'étage supra-méditerranéen (600 à 1 200m) est dominé par le Chêne blanc tandis que le Pin sylvestre et le Hêtre se plaisent davantage à l'étage montagnard (1 200 à 1 700m). Ainsi, en regardant attentivement le paysage et les arbres spontanés autour de nous, on peut rapidement connaître le climat local.



- ① Une prairie fleurie pour mon jardin P 10
- ② La haie au jardin P 12
- ③ Jardin autour de l'eau P 14
- ④ Jardin de Méditerranée P 16
350 < (A) < 600m
- ⑤ Jardin aux confluences P 18
600 < (A) < 1 200m
- ⑥ Jardin d'altitude P 20
1 200 < (A) < 1 700m

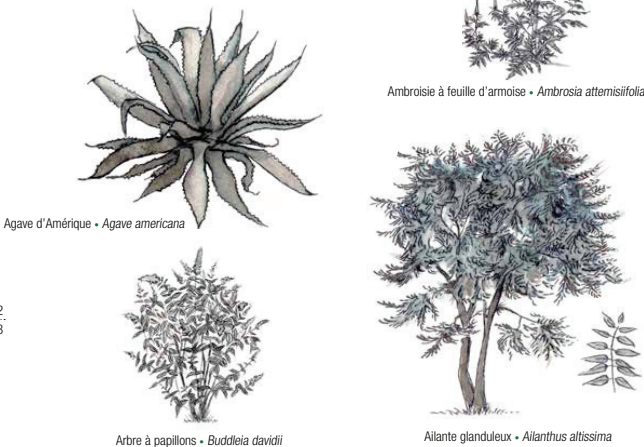
4
5

Les « aliens » sont parmi nous...

Profils de 11 espèces envahissantes

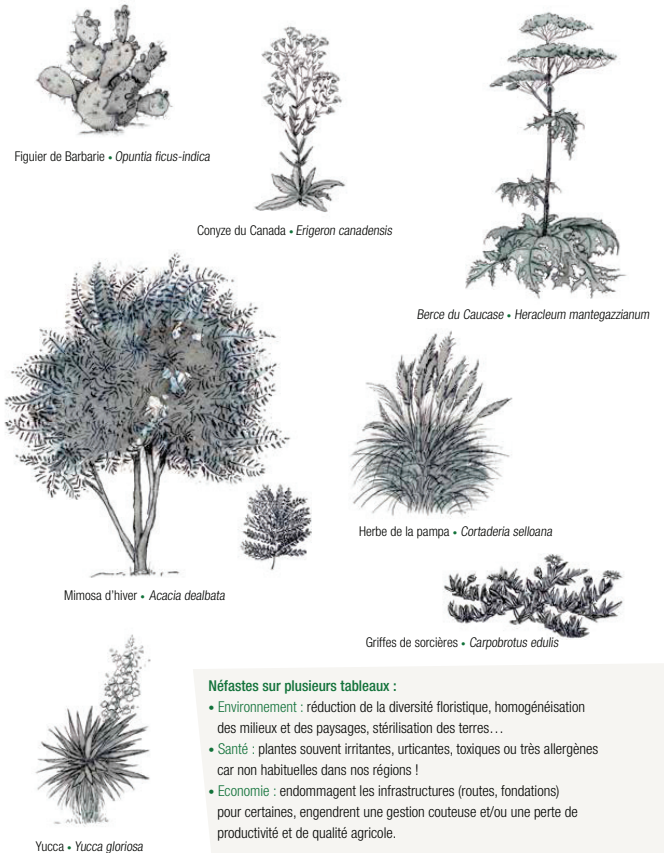
Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites, accidentellement ou non, qui tendent à proliférer. Elles prennent la place des espèces locales et empêchent ces espèces naturellement présentes de prospérer. Dans les Préalpes d'Azur, une vingtaine d'espèces sont envahissantes. Cette menace est loin d'être négligeable, c'est même l'une des premières causes de régression de la biodiversité.

Aidez-nous à contrôler les espèces envahissantes, bannissez-les de vos jardins !



Pour aller plus loin :

- Espèces exotiques envahissantes de la zone méditerranéenne, Conservatoire Botanique National Méditerranéen.
- Centre de ressources du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pnr-prealpesdazur.fr.



Néfastes sur plusieurs tableaux :

- **Environnement** : réduction de la diversité floristique, homogénéisation des milieux et des paysages, stérilisation des terres...
- **Santé** : plantes souvent irritantes, urticantes, toxiques ou très allergènes car non habituelles dans nos régions !
- **Economie** : endommagent les infrastructures (routes, fondations) pour certaines, engendrent une gestion coûteuse et/ou une perte de productivité et de qualité agricole.

22
23

BUDGET APPROXIMATIF : fonction des pistes d'actions retenues
 PISTE DE FINANCEMENT : DREAL, FEDER
 CALENDRIER : un programme de sensibilisation pérenne
 CRITÈRES D'ÉVALUATION : nombre d'actions de sensibilisation

EXEMPLES INTÉRESSANTS

LA PALETTE VÉGÉTALE DE LA CASA

Dans le cadre du Plan Paysage de la CASA, l'une des actions à forte priorité est l'élaboration de la palette végétale du territoire, une action très poussée, déclinant les caractéristiques micro-locales et intégrant non uniquement les espèces «sauvages» mais également les espèces «rapportées», «exotiques», dont la lisière et ses jardins sont riches et caractéristiques aujourd'hui de leur paysage.

Les interactions entre «exotiques» et «sauvages» sont prises en considération notamment au niveau des espèces envahissantes, mais également, les aspects esthétiques, les organisations en lien avec la TVB, les modes de gestion, etc., jusqu'aux considérations liées au changement climatique.

La réalisation est en cours, de façon participative avec les services techniques des communes.

<p>4.7 DÉFINIR UNE PALETTE VÉGÉTALE POUR L'AMÉNAGEMENT, ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE DE LA CASA</p> <p>ACTION PRIORITAIRE Avec son gradient original de climats, du plus méditerranéen au plus montagnard, le territoire de la CASA présente une palette végétale indigène large, précisément adaptée aux différentes situations, qui contribue au caractère différencié des sites et des paysages. Sur ce fond naturel exceptionnellement riche s'ajoute une dimension culturelle non moins féconde, avec l'introduction, l'acclimatation et la diffusion d'une large palette végétale "exotique" qui a rehaussé l'attrait de jardins et de paysages, par la diversité des formes, des couleurs, des ambiances et des silhouettes. Cet éventail immense de possibilités de plantations est difficile à manier avec justesse.</p> <p>Des utilisations mal adaptées sont constatées aussi bien dans les aménagements des jardins privés que dans ceux des espaces publics : inadaptations aux moyens de gestion, surconsommation d'eau, plantes invasives, banalisation des paysages dans un mélange décoratif horticole, sur-utilisation d'espèces au détriment d'une diversité plus subtile, etc. A ces difficultés s'ajoute le changement climatique et l'intensité des échanges, qui facilitent les attaques parasitaires rapides, brutales et parfois fatales à certaines espèces. Dans cette situation complexe, des actions en faveur d'une utilisation fine et adaptée de la palette végétale méritent d'être mise en œuvre au bénéfice des paysages de la communauté d'agglomération.</p>	<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la personnalité des paysages de la CASA, les magnifier • Lutter contre la banalisation du paysage végétal, la fermeture des jardins • Retrouver une palette végétale exprimant et soulignant la diversité des paysages et des milieux de la CASA • Développer une palette végétale durable : espèces diverses, peu gourmandes en eau, adaptées au changement climatique et aux risques ou problèmes d'attaques parasitaires, non allergènes, non invasives, adaptées à la sobriété et à l'économie de gestion 	<p>Sites concernés : Communes de la CASA</p> <p>Maîtrise d'ouvrage presentie : CASA</p> <p>Partenaires potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INRA (Villa Thuret) • Services de la protection des végétaux, DRAAF PACA • Lycée horticole d'Antibes • FFP • CAUE • CNFPT (formation) • ONF • DREAL PACA • CBN (Conservatoire botanique national) • CRPF • CEN PACA (Conservatoire des espaces naturels)
---	--	---

LA MAISON DE LA BIODIVERSITÉ DE MANOSQUE

«La Maison de la biodiversité à Manosque
 Jardins et vergers conservatoires

Dans les Alpes de Haute-Provence, sur le domaine de la Thomassine dans les collines de Manosque, le Parc naturel régional du Luberon a imaginé en 1997 une maison de la biodiversité. Celle-ci valorise l'extraordinaire diversité des plantes cultivées et domestiquées par l'homme. Ce lieu de mémoire paysanne rassemble une importante collection d'arbres fruitiers adaptés au territoire et rappelle ainsi, selon un parcours original et pédagogique, le lien intime entre l'homme et la nature.»

**Site d'accueil pédagogique
Sorties scolaires**

Un verger conservatoire et ses jardins...

Située à Manosque dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, sur un domaine riche d'Histoire, la Maison de la Biodiversité offre un cadre exceptionnel de découvertes des anciennes variétés fruitières et de la biodiversité.

En 1997, la commune de Manosque confie au Parc naturel régional du Luberon la gestion du domaine de la Thomassine. Le Parc dédie ce site à la sauvegarde de la biodiversité domestique, notamment par l'entretien et le développement de vergers conservatoires, qui regroupent aujourd'hui plus de 500 variétés réparties en 15 espèces : amandiers, figuiers, pommiers, oliviers, ...

...supports de découvertes éducatives de la maternelle au lycée

La Maison de la Biodiversité ouvre ses portes aux scolaires : la spécificité du site, les vergers conservatoires, constitue ainsi le point de départ des acquisitions des élèves. De nombreuses activités éducatives les invitent à appréhender la notion de biodiversité et pour les plus grands, à s'interroger sur les enjeux qui lui sont liés.

Pour une sensibilisation à la biodiversité

Les premières phases d'un programme de conservation et de valorisation du patrimoine fruitier régional ont été lancées. Celui-ci comprend parmi ses objectifs, l'accueil et la sensibilisation du public à la biodiversité.

Le Parc naturel régional du Luberon invite les visiteurs à une promenade originale et pédagogique dans la diversité des plantes cultivées et domestiquées par l'Homme. La Maison de la Biodiversité se veut un lieu d'échanges de connaissances et de découvertes.

Des équipements voués à l'accueil du public

La visite du site s'articule autour de différents aménagements pédagogiques : des panneaux d'information sur les vergers et les terrasses, différents jardins (rosarier, jardin sec, jardin des eaux vives...), un sentier de découverte de la forêt méditerranéenne, une exposition permanente sur la domestication des plantes, un rucher école ou encore des mottes et outils pédagogiques...

Des activités de fil des saisons

Encadrées par des animateurs professionnels ou au travers de modules pris en charge par l'enseignant, les animations privilégient l'approche du terrain. Elles se basent sur des démarches scientifiques et une découverte sensorielle.

Les activités permettront des découvertes variées : la cycle de vie des végétaux, de la fleur au fruit, l'identification de la notion d'espèces, de variétés, l'appréhension du rôle des auxiliaires (l'activité des abeilles), les actions de l'homme (domestication des plantes, lutte biologique), la découverte participative des métiers de la Maison de la Biodiversité (huile, ricotta), la transformation des produits (de l'olive à l'huile, de la pomme au jus), ou encore l'eau et la géologie du site, les énergies renouvelables, la découverte de la forêt méditerranéenne et de ses enjeux...

ORIENTATION 2 Vivre et accueillir sur le territoire du Pnr des Préalpes d'Azur

OBJECTIF 2.1 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte

RÉALISER UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS POUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS ET LA RÉALISATION DE FENÊTRES PAYSAGÈRES

MOTIVATIONS

Par définition, les routes d'un territoire au relief très marqué sont les tous premiers points de vue de ses grands paysages. Les aménagements des routes, au premier plan de ces paysages, sont à soigner, au risque d'interférer avec la perception. De même, les abords de ces routes, lorsqu'ils s'enfrichent, ne permettent plus l'appréhension des paysages, des fenêtres sont alors à ménager, préserver, ouvrir, au travers de la lisière de ces forêts spontanées ou pas.

PRINCIPES D' ACTIONS

Réaliser un cahier de préconisations pour les aménagements routiers en partenariat avec le service des routes des Alpes Maritimes. Définir les tronçons où ouvrir des fenêtres sur les paysages les plus prioritaires, et en organiser la réalisation et la gestion.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
CD06 service des routes, RTE, communes

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Services publics routes et réseaux

TYPE D'ACTION : Accompagnement

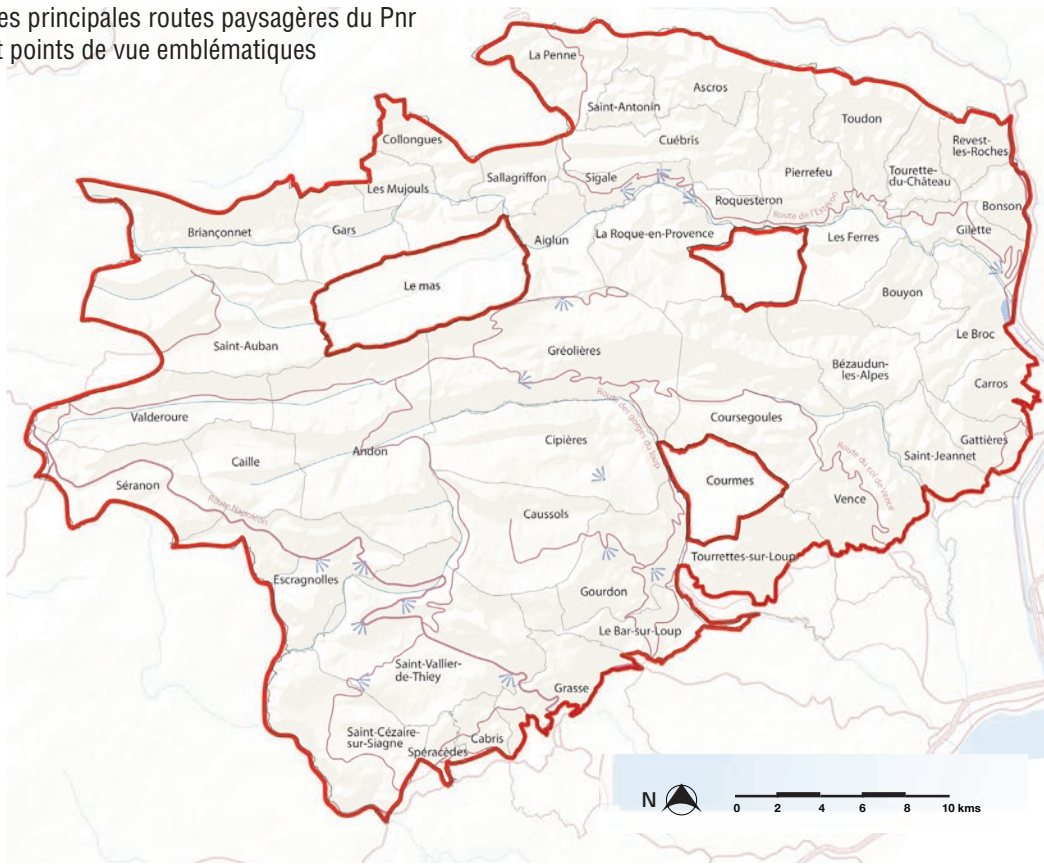
PRIORITÉ : 6/8

AUTRE FICHE-ACTION LIÉE :
n°2.1.2 Aménager des zones d'accueil, de pause et de belvédère de qualité



LES ROUTES DU PNR ET LEURS AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

Les principales routes paysagères du Pnr et points de vue emblématiques



LES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS ASSOCIÉS À L'AMÉNAGEMENT DES ROUTES :

- la protection : parapet, glissière, pare-chute de pierre, merlons acoustiques...
- la signalisation : horizontale et verticale, routière et directionnelle
- les ronds-points, terres-pleins, bordures, les aménagements des croisements et des traversées piétonnes
- les voies cyclables et piétonnes
- l'éclairage à certains points, les réseaux et transformateurs...
- le mobilier associé notamment aux transports en commun
- les remblais/déblais
- les délaissés, les transitions enrobé/abords, les fossés
- aussi, les containers...



Parapets patrimoniaux typiques de de la Route Napoléon et autres routes du Pnr



Approche très naturelle d'une cluie sauvage, de type «chemin de mûle»



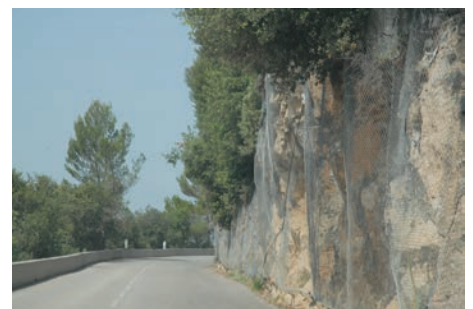
Interface directe bitume/prairie typique des grandes vallée



Glissières sécurité en bois en milieu plus forestier, plus adapté que la pierre



Borne patrimoniale



Parapet béton/ grillage anti-chute de pierre typique de la lisière, très peu esthétique



Délaissé/stationnement non aménagé, se fond facilement dans l'ambiance paysagère



Terre-plein au Logis du Pin, aménagé pour des raisons de sécurité mais reflétant un



Rond-point : un élément perturbant en milieu rural et sauvage

PRINCIPES DU CAHIER DE PRÉCONISATIONS

Il s'agit d'élaborer collectivement, et avec l'expertise d'architectes/paysagistes des solutions compatibles avec les contraintes de gestion et sécurité routière.

Ce cahier est ainsi à établir en partenariat avec le service des routes du conseil départemental, avec possibilité d'impliquer le CAUE06 et la DRAC, ainsi que les EPCI (containers, arrêt-bus) et opérateurs de réseaux RTE & Télécom.

Tous les éléments des aménagements peuvent y être inclus et peuvent faire l'objet de croquis d'intégration.

Une cartographie détaillée des ambiances, des niveaux de sensibilité et des priorités de traitement (restauration, requalification, précautions d'entretien, etc) est à établir.

La diffusion du cahier de préconisations devrait se faire aussi auprès de toutes les communes, qui doivent rester vigilantes quant aux interventions planifiées.

Des formations peuvent poursuivre l'intention du cahier au sein du service des routes et des communes et EPCI, ainsi que des conventions de gestion mais aussi la planification d'actions de restauration/réhabilitation...

OUVERTURE ET MAINTIEN DE FENÊTRES

4 GRANDES CATÉGORIES DE FENÊTRES À OUVRIR, PRÉSERVER, MAINTENIR :

- Depuis les routes en balcon à flanc de versant des vallées, vers les perspectives de ces vallées
- Vers les silhouettes villageoises patrimoniales
- Le long des routes de fond de vallée agricole
- Le long des portions de routes sur les plateaux, en cols, en situation de belvédère vers les grands paysages et plus particulièrement vers la mer.



Perspective sur la vallée de Valderoure, depuis la route en balcon à flanc de versant

DES INTERLOCUTEURS, ACTEURS ET CONTEXTES DIFFÉRENTS, À PRENDRE EN COMPTE AU CAS PAR CAS :

- espaces publics/privés
 - espaces ouverts agricoles, forestiers, urbanisés...
- Chaque site identifié doit faire l'objet d'une approche partagée entre le Pnr, les services des routes et les propriétaires fonciers et gestionnaires des abords.
Des conventions de gestion peuvent être mises en oeuvre qui peuvent aller jusqu'à des transferts de foncier.



Perspective sur le village de Cigale



Ouverture des perspectives en fond de vallée agricole



Vue plongeante sur la mer depuis le col de la Faye

BUDGET APPROXIMATIF : environ 15 000 euros HT pour une élaboration du cahier par un bureau d'étude extérieur

PISTE DE FINANCEMENT : CD06

CALENDRIER : sur un an maximum

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation du cahier

L'ouverture et la gestion des fenêtres est une action qui se décline sur plusieurs échelles d'intervention, à programmer plus précisément en interne au niveau du Pnr

UN OUTIL INTÉRESSANT : LE CONTRAT DE ROUTE

EXEMPLE DU CONTRAT DE ROUTE DE LA RD6009 DU PNR DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE :

en œuvre, les acteurs concernés, et qui permet à chaque acteur de s'engager dans cette mise en œuvre.

«Paysage du Piémont des Corbières, paysage vitrine du territoire

Le territoire du Parc est traversé par plusieurs axes de communications très fréquentés. C'est notamment le cas de l'autoroute A9 et de la route départementale 6009, qui, de Fitou à Narbonne, parcourent tout le piémont viticole des Corbières, comme le faisait déjà la Via Domitia dans l'Antiquité. Ce piémont présente des paysages de qualité, typiquement méditerranéens. Il est donc un axe important de découverte du territoire et les paysages perçus depuis ces routes sont une vitrine majeure du territoire.

De plus ces paysages étant soumis à d'importantes modifications, le piémont des Corbières a été identifié dans la charte du Parc comme une zone stratégique d'intervention sur les paysages. C'est pourquoi il a fait l'objet d'une démarche visant l'élaboration d'une charte paysagère. Dans la suite de cette démarche, le Président du Parc, les communes et les acteurs concernés ont exprimé, fin 2014, la volonté d'améliorer la qualité de ces paysages « vitrines ».

Un contrat de route pour faire des paysages de la RD6009, une vitrine respectée de notre territoire !

En 2015, une concertation a été conduite afin d'élaborer un contrat de route pour la RD6009 qui définit précisément les actions à mettre

Le Parc anime ce contrat de route et les actions sont réalisées par :

- le Département de l'Aude pour réhabiliter des délaissés routiers, aménager des aires de repos, améliorer la gestion des accotements et aires d'arrêt, implanter une signalisation collective des activités,
- les services de l'État pour maîtriser l'affichage publicitaire, la lutte contre la délinquance,
- les vignerons pour remettre en culture des friches agricoles,
- le Parc pour restaurer des murets pierre sèche, supprimer des points noirs paysagers, mettre en valeur des éléments paysagers,
- les collectivités pour supprimer des points noirs paysagers, harmoniser la signalisation des activités dans les villages, prendre en compte ces enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme, améliorer la gestion des déchets,
- Suez Environnement pour l'intégration paysagère du centre de traitement et de valorisation des déchets,
- SNCF Réseau pour l'intégration paysagère de la future ligne à grande vitesse, etc.
- ENEDIS pour ne plus créer de lignes électriques aériennes et améliorer l'aspect des transformateurs électriques, etc.

Depuis 2016, chaque année l'ensemble des acteurs est réuni pour faire le point sur la mise en œuvre des actions du contrat de route.»

Extrait du site du Pnr : <http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/actions-parc/environnement/paysage/rd-6009>



RD6009 muret



RD6009 Croquis plan Marie Guilpain

ET LES PORTIONS DE ROUTE DÉJÀ DÉGRADÉES ?

La fiche-action n°3.1.3 «Améliorer les «points noirs» paysagers en entrée de village traite de cette thématique de restauration. La démarche exposée peut aussi s'appliquer hors village.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

De façon simplissime, se caler sur les points de vue déjà identifiés (carte de la présente fiche-action), et orienter la prise de vue en perspective vers la route d'une part, et vers la vue sur le grand paysage prédominante d'autre part en y incluant la route et ses abords.

ORIENTATION 2 Vivre et accueillir sur le territoire du Pnr des Préalpes d'Azur

OBJECTIF 2.1 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte

AMÉNAGER DES ZONES D'ACCUEIL, DE PAUSE ET DE BELVÉDÈRE DE QUALITÉ

MOTIVATIONS

La qualité des paysages perçus depuis les routes et les chemins invite à l'arrêt et à la contemplation, mais les points d'arrêt sont peu nombreux, souvent uniquement des délaissés, sans aménagement spécifique, et peu esthétiques. Sur les chemins, encore peu d'espaces sont propices à la pause le long des parcours.

PRINCIPES D' ACTIONS

Identifier et qualifier les espaces intéressants à aménager le long des routes paysagères et des chemins, et adapter les aménagements à l'usage approprié : arrêt-point de vue, belvédère d'interprétation, pause pique-nique, etc. Planifier les interventions avec les acteurs concernés. Il peut s'agir d'aménagements nouveaux ou de requalification. En parallèle, une charte signalétique et un schéma d'interprétation sur l'ensemble du Pnr devraient alimenter les orientations d'aménagement.

PARTENAIRES À ASSOCIER :

CD06, service des routes, communes, propriétaires fonciers, acteurs du tourisme

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Tourisme

TYPE D'ACTION : Aménagement

PRIORITÉ : 6/8

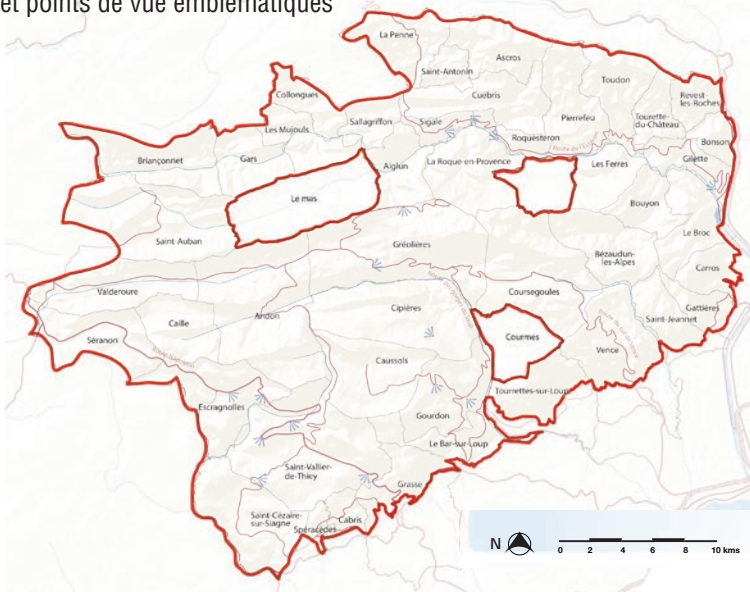
AUTRE FICHE-ACTION LIÉE :

n°2.1.1 Réaliser un cahier de préconisations pour les aménagements routiers et la réalisation de fenêtres paysagères



LES ROUTES DU PNR ET LES POINTS DE VUE

Les principales routes paysagères du Pnr et points de vue emblématiques



LES ESPACES À PRIVILÉGIER :

- les cols, à pied ou en voiture
- les clues, mais en amont ou aval, avec des aménagements spécifiques pour l'accès piéton
- les sommets le long des chemins de randonnée
- les points de vue sur des éléments forts du paysage : position de «carte postale» vers un village perché, vers la mer, vers la rivière ou le fond de vallée, vers une montagne ou un élément fort de relief, etc.
- des espaces sans forcément de point de vue mais aux atmosphères spécifiques (forêt de montagne, fond de vallon luxuriant, etc.)

De façon générale, tout endroit facilement accessible le long des voies de circulation routière ou piétonne de loisirs possédant intrinsèquement une qualité paysagère de vue ou d'ambiance reconnue.



Col de la Faye, un «point noir» de par l'espace au sol goudronné peu esthétique et très prégnant et de part l'encombrement réseau, mobilier, container, signalétique... De plus, l'espace d'arrêt n'est pas signalé en amont de la route, et se découvre au dernier moment, d'où certainement, les traces de freinage affirmées.



Col de Vence, non aménagé, ne permet pas de s'arrêter aux endroits les plus spectaculaires, mais sa nature extrêmement sauvage pose une grande question quant à l'intégration de tout espace de stationnement aménagé.



Plateau de Calern - Photo Fabrice Jouve
Une table d'orientation se trouve sur le plateau. Son caractère désert pose aussi la question de l'intégration de tout élément nouveau.



Au coeur des villages également, notamment perchés, ici Gilette, place de la Mairie, les espaces belvédères sont nombreux et tout à fait propices à des aménagements contemplatifs et d'interprétation sur l'espace public, couplant à la fois des enjeux sociaux.

PRINCIPES POUR L'IDENTIFICATION DES ESPACES

UNE PRÉ-IDENTIFICATION EN CARTOGRAPHIE

DES ENQUÊTES ET DES OBSERVATIONS SUR LES USAGES ET LES REPRÉSENTATIONS

UNE HIÉRARCHISATION TRIPLE À ÉTABLIR :

- par usage
- par priorité

- par registre esthétique d'aménagement (nature, villageois, routier, etc.)

UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ ASSOCIANT LE PARC, DES ASSOCIATIONS D'USAGERS (RANDONNEURS NOTAMMENT), LE DÉPARTEMENT POUR SES SERVICES ROUTES ET TOURISME, LES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION ET COORDINATION

C'est le nombre et le niveau d'ambition des aménagements qui vont conditionner la faisabilité sur le long terme.

Des solutions pour mener à bien ces projets peuvent assouplir l'aspect financier et permettre une planification réaliste :

- convention avec le Département dans le cadre de (ré) aménagements déjà planifiés
- mise en place de chantiers participatifs, associatifs, d'insertion

- Implication des associations de randonneurs
- projet espace valléen, leader (valorisation patrimoniale)

Pour chaque projet, le porteur doit être clairement identifié et il est possible de réaliser des délégations de maîtrise d'ouvrage.

Le suivi général du programme est à assurer par le Parc.

CHARTRE ARCHITECTURALE ET SCHÉMA D'INTERPRÉTATION

Le Parc dispose d'ores et déjà d'une charte de signalétique sur laquelle les aménagements correspondants peuvent s'appuyer.

Par ailleurs, une autre action du présent programme d'actions du Plan de Paysage du Pnr des Préalpes d'Azur est celle de la réalisation d'un cahier de préconisations des aménagements routiers, qui va prendre en compte les aspects architecturaux, et qui pourra être un appui sur le choix des orientations d'aménagements. Une réelle charte architecturale pour ces types d'aménagement serait aussi un outil intéressant.

De façon générale, la simplicité des aménagements est à assurer

pour des raisons d'intégration et d'image du Parc, les matériaux traditionnels locaux, ou très perméables visuellement (verre, métal aux couleurs du site, fin et peu prégnant, sols de terre du site non revêtu, etc.) sont à utiliser.

Concernant l'interprétation, si ce n'est pas l'objet direct du Plan de Paysage, celle-ci doit contribuer à la valorisation des paysages, ainsi que des éléments forts du Pnr, biodiversité, patrimoine, silence, pureté, etc. Il paraît essentiel de développer un schéma général d'interprétation qui prenne en considération toutes ces valeurs et les contextualise aux sites sélectionnés pour les aménagements de belvédère, pause, repos...

Propositions de mobiliers

La valorisation patrimoniale

Principes techniques

Les structures sont réalisées en acier traité contre la corrosion et thermolaqué.

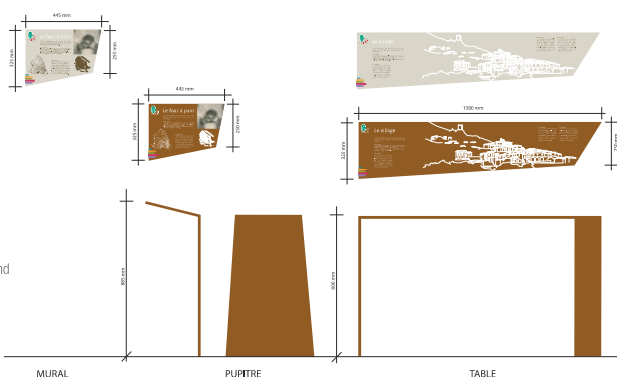
Les visuels sont réalisés en stratifié compact 10 mm. Cette technique, offre une garantie de 10 ans et une excellente qualité d'impression.

Les dimensions, couleurs et matériaux sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés et adaptés en fonction des exigences attachées à chaque projet de valorisation.

Préconisations de couleurs de fond

Fond 1
CS MS J15 N15
RAL à définir

Fond 2
CO MSO J100 N60
RAL MARS 2525 sablé



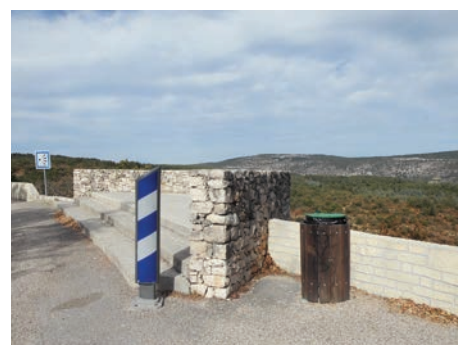
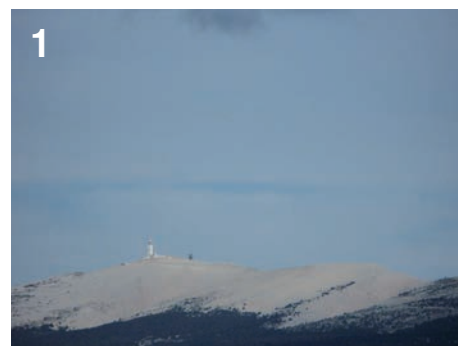
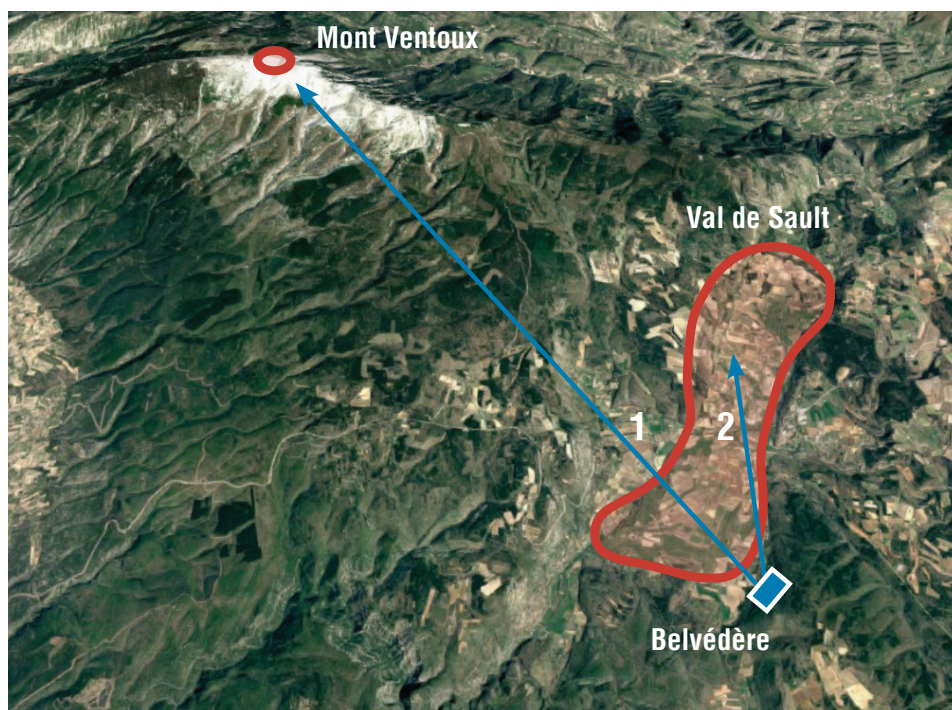
Descriptif technique disponible dans le Cahier des charges technique.

BUDGET APPROXIMATIF : celui de l'animation de l'identification des sites et de la planification par un chargé de mission du Parc ;
 par la suite, dépendant de chaque site
 PISTE DE FINANCEMENT : CD06, programme espace valléen, programme Leader 2018
 CALENDRIER : sur 6 mois pour l'identification
 CRITÈRES D'ÉVALUATION : nombres de sites aménagés

EXEMPLE INTÉRESSANT : LE BELVÉDÈRE DE SAULT (84)

SUR LA RD943, À L'ENTRÉE SUD DU VAL DE SAULT :

- un positionnement sur la route idéal, au sortir d'un virage où apparaît le Val de Sault, sur une route en balcon aux abords dégagés, mais en pleine nature forestière méditerranéenne
- une orientation directe vers le Mont Ventoux
- un traitement des plus simples, pierres sèches, pas d'interprétation, signalétique minimale de sécurité routière
- une orientation d'aménagement en «piédestal», avec quelques marches permettant de prendre encore plus de hauteur sur le Val et de positionner le Mont Ventoux à hauteur du regard, dont les détails du sommet sont visibles avec un appareil photo à zoom courant
- un stationnement en retrait, peu prégnant et facile d'accès, pour des arrêts-minute photographiques



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Les sites objet des aménagements.

ORIENTATION 2 Vivre et accueillir sur le territoire du Pnr des Préalpes d'Azur

OBJECTIF 2.1 Considérer les cheminements et les routes comme des paysages et des moyens de découverte

RÉALISER UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS ET D'INTÉGRATION DU MOBILIER

MOTIVATIONS

Le Pnr est parcouru de nombreux sentiers et chemins de randonnée. Les paysages s'y prêtent par excellence. L'aménagement et la gestion de ces cheminements doit respecter le grand paysage, en dirigeant, en informant, mais sans interférer avec la perception de cette nature sauvage et spectaculaire et ses ambiances des plus ouvertes aux plus forestières ou luxuriantes dans les fonds de vallon.

PRINCIPES D' ACTIONS

Réaliser un cahier de préconisations, voire une charte, envisageant les différents cas de figure d'ambiances paysagères et les types d'aménagements/mobiliers à intégrer.

PARTENAIRES À ASSOCIER :

CD06, communes, acteurs du tourisme, associations de randonneurs

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Tourisme

TYPE D'ACTION : Accompagnement

PRIORITÉ : 6/8



LES CHEMINS ET SENTIERS DES PRÉALPES D'AZUR

«CHEMINS DE PARCS»

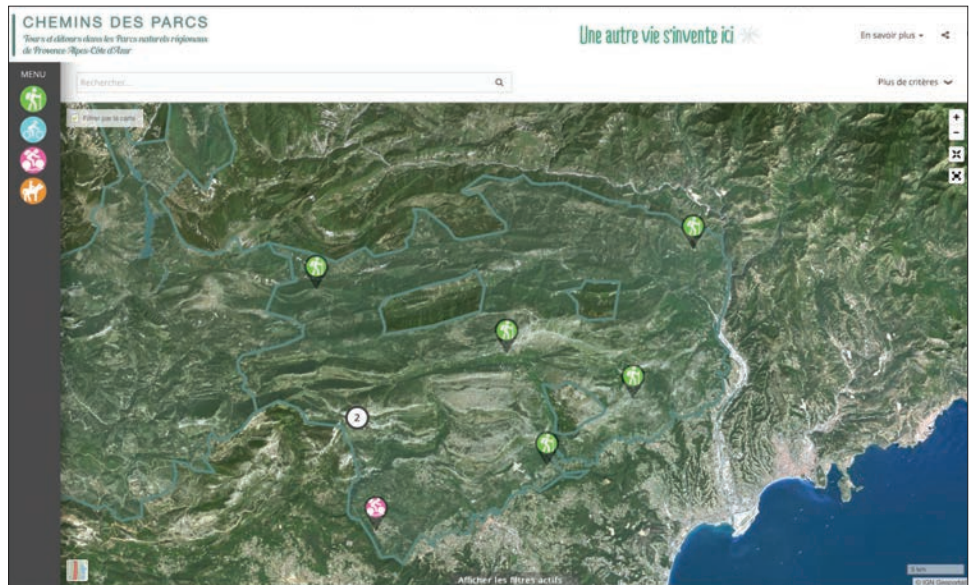
Le site des Parcs naturels régionaux «chemins de Parcs» (<http://www.cheminsdesparcs.fr/>) inventorie 8 circuits dont 2 à vélo, aux «4 coins» du Parc, qui privilégient l'ascension vers les sommets.

«RANDOXYGÈNE»

Les guides randoxygènes du CD06 répertorient plus de 20 randonnées sur le territoire du Pnr, surtout vers les cîmes.

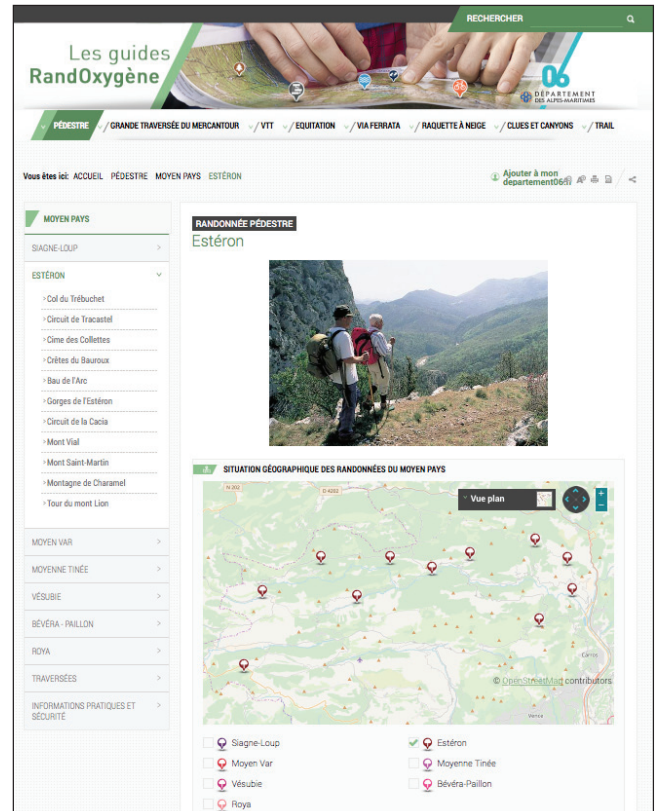
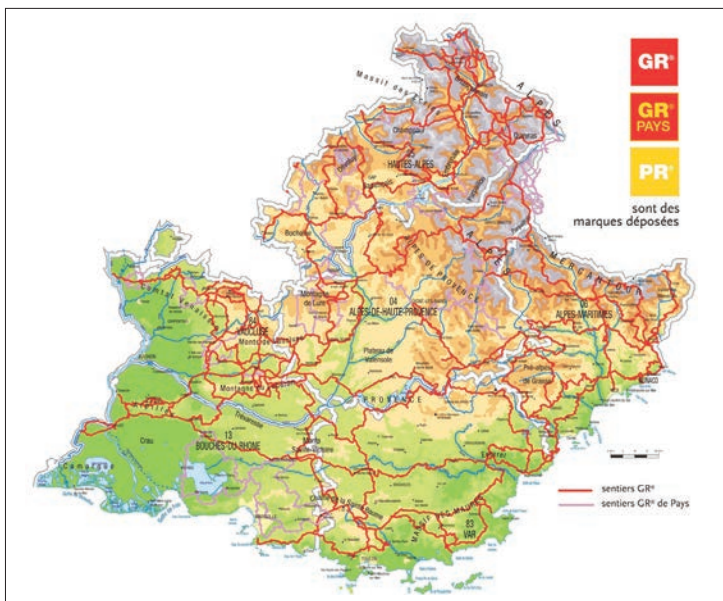
LES GR, GRP

Plusieurs GR, inscrits à la Fédération Française de Randonnée, traversent le Pnr.



LES SENTIERS COMMUNAUX, LES INITIATIVES INDÉPENDANTES ET D'AUTRES ITINÉRAIRES LOCAUX NON FORCÉMENT RÉPERTORIÉS

Il existe de nombreux autres sentiers «physiques», non forcément répertoriés, et des itinéraires proposés par d'autres organismes (OT, associations de randonneurs, etc.).



LA GESTION DES SENTIERS

LE DÉPARTEMENT ET LE PDIPR

C'est le département qui est en charge de l'élaboration du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ce plan ne comprend pas forcément l'ensemble des tracés pratiqués en réalité sur le terrain, mais cependant une grande majorité. Sur le 06, il s'agit de 6500 km d'itinéraires balisés, dont la charge d'entretien et de balisage est conférée au département. L'ensemble de la signalétique départementale est ainsi réalisée en mêléze.



LES ASSOCIATIONS, LES COMMUNES, LES ACTEURS DU TOURISME, LE PNR...

Au-delà du balisage du réseau départemental, celui des autres sentiers, la mise en valeur des abords, les mobiliers d'arrêt, d'interprétation, la mise en valeur du petit patrimoine, etc, font l'objet d'initiatives très diversifiées, qui peuvent, par manque de coordination, mener à un manque de cohérence sur le terrain.

D'où la disposition d'un guide, d'un cahier d'orientations pour les aménagements.

PRINCIPES POUR LA RÉALISATION DU CAHIER

UN GROUPE DE TRAVAIL À CRÉER AVEC LES ACTEURS DE LA GESTION DE CES SENTIERS, UNE ANIMATION PAR LE PARC

L'IDENTIFICATION PARTAGÉE DE CE QUI « FONCTIONNE » ET CE QUI NE FONCTIONNE PAS », AVEC VISITES SUR SITE

UN DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

- la typologie de sentiers, d'ambiances paysagères
- la typologie des éléments d'aménagements et leurs traitements actuels (matières, implantation, couleurs, modes de gestion...)

L'ÉLABORATION DU CAHIER DE PRÉCONISATIONS ET SON PARTAGE

LA DIFFUSION

EXEMPLES DE THÈMES À DÉVELOPPER

LA DISCRÉTION EN SITUATION DE BELVÈDÈRE ET POSITION DOMINANTE SUR DES PAYSAGES SPECTACULAIRES

LE CHOIX DES EMPLACEMENTS

L'ADAPTATION DES MATÉRIAUX AUX AMBIANCES
bois en forêt, pierre sur les roches...

LA MISE EN VALEUR DES PETITS PATRIMOINES

LA SIMPLICITÉ DE MISE EN ŒUVRE PAR LES GESTIONNAIRES ET LA PÉRENNITÉ

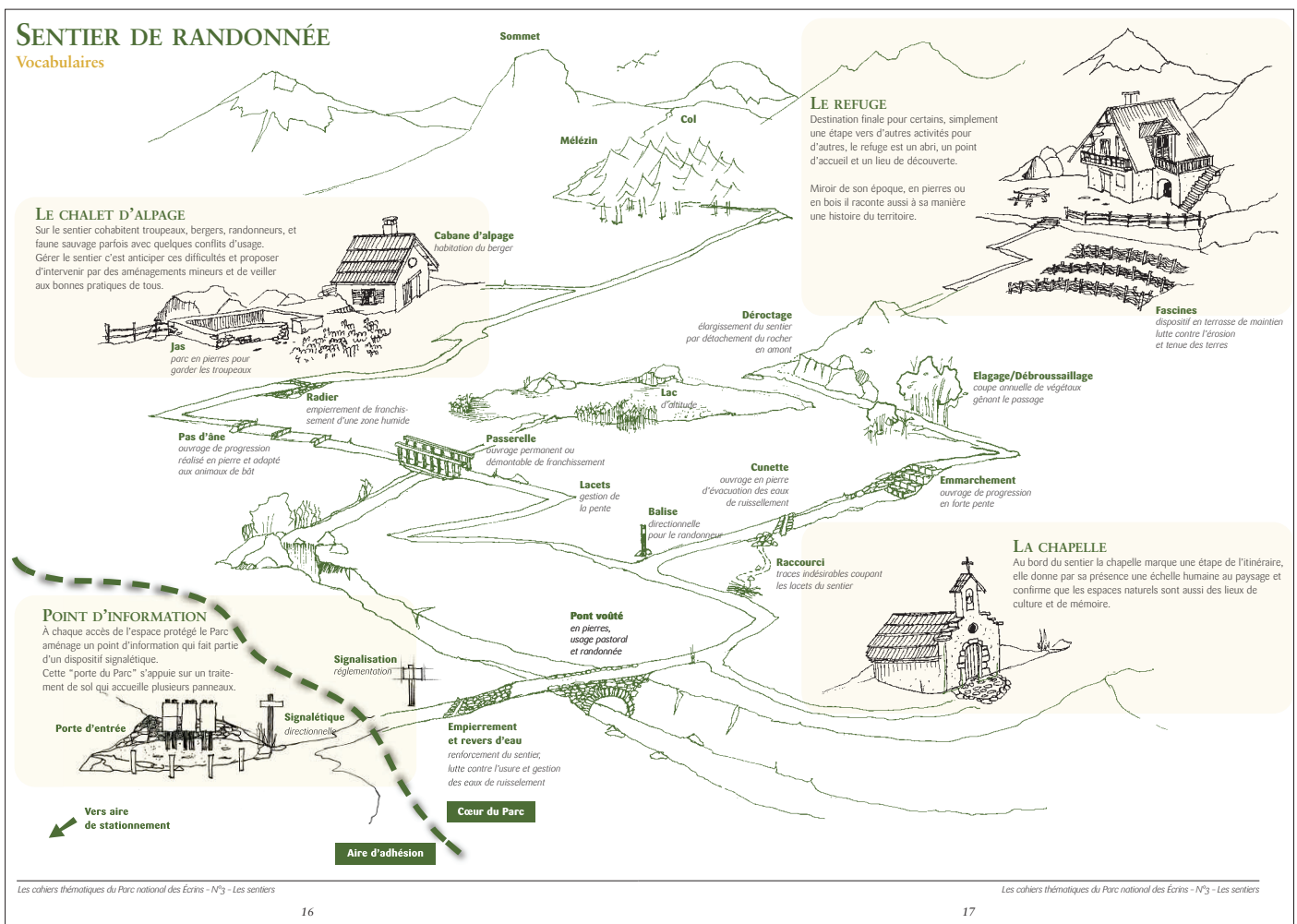
L'HOMOGÉNÉITÉ À L'ÉCHELLE DU PARC MAIS LA DIFFÉRENCIATION DES CARACTÈRES PAYSAGERS

L'ADAPTATION AU CONTEXTE ET AUX USAGES

LES OUVRAGES DE PASSAGE ET LA MISE EN DÉFENS

LA NON-ARTIFICIALISATION DES ABORDS

ETC.



BUDGET APPROXIMATIF : en interne par le chargé de mission paysage du Parc

PISTE DE FINANCEMENT : Programme Espace Valléen (itinérance)

CALENDRIER : sur 6 mois (équivalent 4 semaines temps plein minimum)


CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation du cahier, transformation en charte et signature par les acteurs des aménagements (CD06, associations randonneurs, communes, Pnr)

EXEMPLE INTÉRESSANT

MANUEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE DE LA RESTAURATION DES SENTIERS DU MERCANTOUR :

De façon bien plus ambitieuse que la présente action, ce manuel est richement illustré, très pédagogique et complet, il présente de nombreux cas de figure d'aménagement et des solutions qui puisent dans le savoir-faire ancestral et s'adaptent parfaitement à l'environnement naturel.

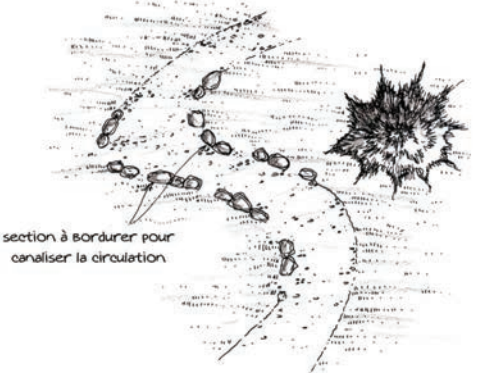
Les aides à la progression



Domaine d'utilisation
Ce dispositif concerne tous les endroits où la trace du sentier est :
• peu visible,
• la direction mal interprétée : par exemple sur certains croisements d'itinéraires où la lisibilité peut être brouillée,
• en bordure de parcelles privatives ou de champs de culture.


Matériaux utilisés
• Des pierres.
En fonction de la problématique présente et du type de milieu (rocheux, ou herbeux), il faut choisir :
• la grosseur des pierres,
• le mode d'implantation des pierres : posées à plat, encastrées dans le sol à plat ou debout fichées dans le sol, jointives ou espacées.

Principes de mise en oeuvre




section à bordurer pour canaliser la circulation

- 1/ Sélectionner des pierres récupérées sur place ou les acheminer. Calibrer les pierres : dimensions comprises entre 200 et 350 mm de Ø.
- 2/ Marquer par piquetage la trace à souligner pour une bonne lisibilité de l'itinéraire. Les piquets seront ensuite à enlever.
- 3/ Aligner les pierres tous les 2 m environ, sur chacun des deux côtés du sentier.
N.B. : les lignes de pierres se faisant face, il est possible d'espacer davantage les pierres par endroits en particulier à l'extrémité amont de la section à souligner.

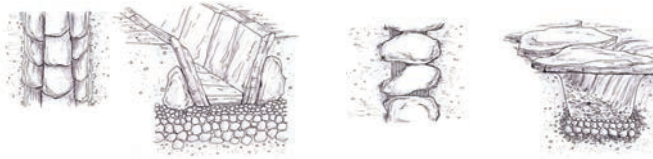


Divers types de rigoles :

Rigole creusée en terre **Rigole appareillée en pavés**



Rigole appareillée en écailles de poisson **Rigole en pierres couvertes (drain)**



Autres types de mise en oeuvre

La rigole en bois :
Cette option est préférable dans les secteurs où la pierre est absente : en zones de prairies alpines ou en zones boisées.

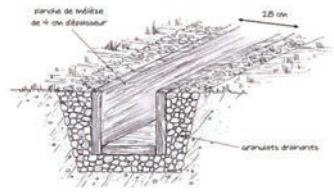



planche de bois
de 4 cm d'épaisseur
2,5 cm
granulats drainants

conditions de pérennité
Effectuer un contrôle annuel pour vérifier le bon écoulement des eaux.
• Cas des rigoles en terre : renforcer le canal d'évacuation, à la main et à la pioche, par enlèvement des embâcles.
• Cas des rigoles maçonnées : reprendre l'appareillage en pierres et vérifier qu'elles sont jointives. Puis déboucher l'exutoire aval.
• Cas des rigoles en bois : vérifier que les pièces métalliques ne dépassent pas.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

A définir lors de la réalisation du cahier de préconisations.

ORIENTATION 2 Vivre et accueillir sur le territoire du Pnr des Préalpes d'Azur

OBJECTIF 2.2 Affirmer la lisibilité des portes d'entrée du Parc

IDENTIFIER LES PORTES DU PARC ET ÉTABLIR DES PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE SIGNALÉTIQUE

MOTIVATIONS

Le Pnr des Préalpes d'Azur est jeune et se doit, comme chaque Pnr de matérialiser son périmètre sur le terrain, afin d'annoncer l'arrivée sur son territoire. Les portes d'entrée du Parc sont les sites à privilégier pour la communication sur le Pnr. Il s'agit d'une orientation de la Charte de Parc.

PRINCIPES D' ACTIONS

Identifier les emplacements exacts des entrées de Parc sur les voies principales (routes départementales notamment), ainsi que sur les chemins de randonnées. Les hiérarchiser. Définir pour chaque «porte» son contexte paysager et des principes d'intervention et de mise en valeur à partager avec les communes, propriétaires fonciers, gestionnaires. Planifier les opérations.

PARTENAIRES À ASSOCIER :

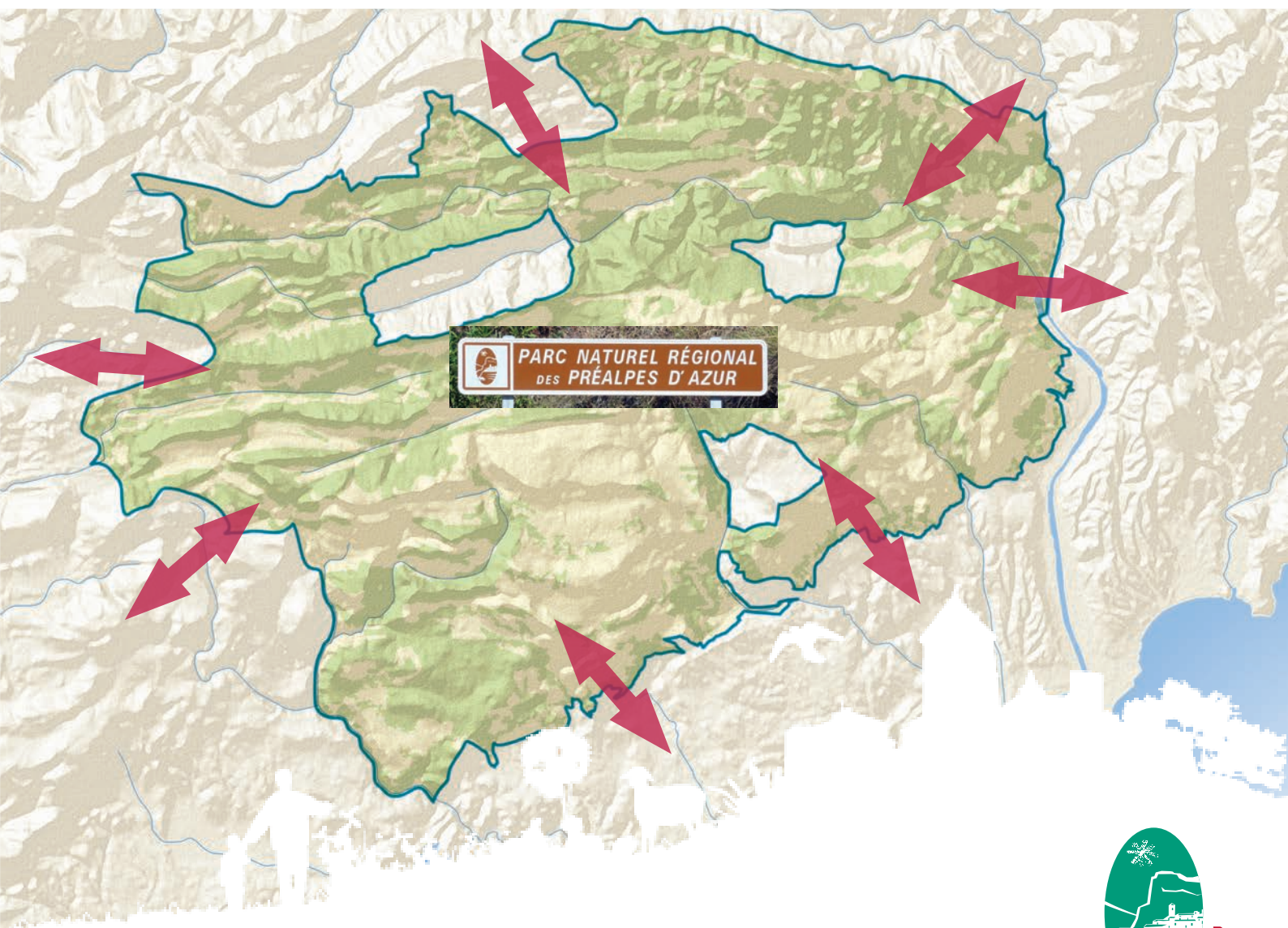
CD06, communes, propriétaires fonciers et gestionnaires des espaces

COMMUNES CONCERNÉES : En bordure de périmètre du Pnr

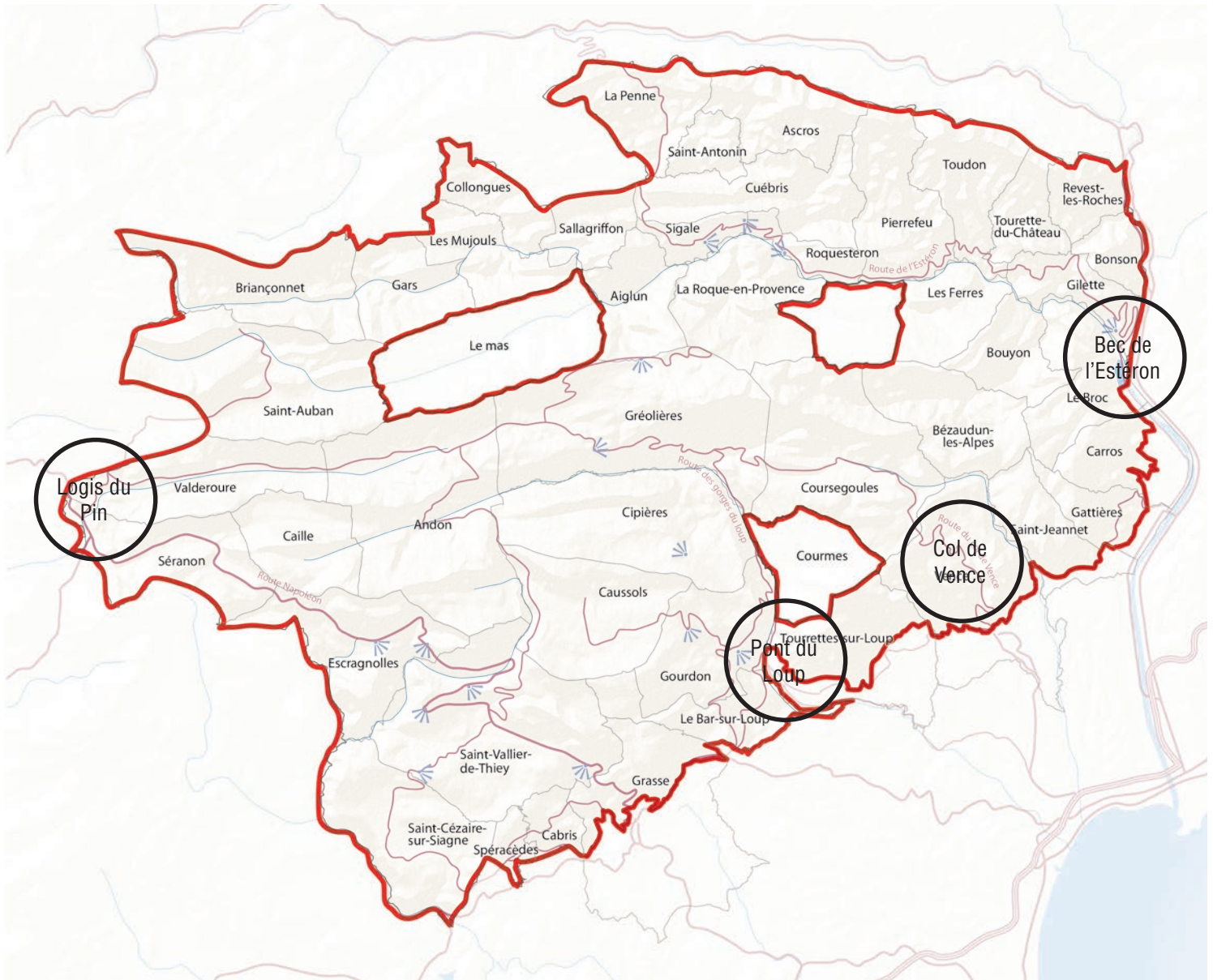
SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
N/A

TYPE D'ACTION : Planification et accompagnement

PRIORITÉ : 8/8



QUATRE PORTES EMBLÉMATIQUES (RAPPEL DIAGNOSTIC)



LE BEC DE L'ESTÉRON : SITE EMBLÉMATIQUE, PARADOXAL, CONVOITÉ

Sans plonger dans une étude historique fine, ce lieu, à la confluence du Var et de l'Estéron, est un espace emblématique, limite de frontière, passage-clé entre Alpes et Méditerranée, entre Provence et Italie. Bonson et Gillette, ses sentinelles de l'Ouest, témoignent de l'attention portée à ce passage.

Emblématique aussi de l'artificialisation du Var, il n'est plus réellement sauvage, l'endiguement du Var, la plateforme de l'usine de la Mesta, la gravière devenue lac du Broc «par accident», le bout de la plaine industrielle de Var...

Aujourd'hui, il garde bien sûr toute sa grandeur, surtout vu depuis la place de la mairie de Gillette, et aussi à vélo le long de la piste cyclable qui débute au pied de Gillette.

Objet de discussion depuis plusieurs décennies déjà les espaces résiduels et même le lac du Broc lui-même sont convoités en toute logique pour la prolongation de la vallée industrielle du Var, et en toute logique aussi pour marquer l'entrée vers le Haut-Var sauvage avec le souhait d'en maintenir le caractère le plus naturel possible...

Il s'agit d'une des principales portes du Pnr, celle du plus haut-

pays. Une porte dont l'image devrait refléter l'image du Pnr ? Le Bec de l'Estéron fait aussi partie de l'OIN...

Quel avenir ? Notamment pour le lac du Broc, espace naturel sensible... créé de toute pièce par l'homme...

LE COL DE VENCE

Chez les cyclistes, le col de Vence est mythique, pas autant que l'ascension du Ventoux, mais presque. On y retrouve aussi des ufologues !

Le col de Vence est un passage de la mer à la montagne, jalonné de pierres spectaculaires dues au caractère karstique de la roche. Sauvage, arasé, venteux, il donne toute sa dimension à l'entrée du Parc naturel régional, même si l'on est déjà dedans depuis plusieurs kilomètres. Cette porte du Pnr offre un point de vue, un panorama exceptionnel de la Méditerranée au Mercantour.

Le maintien de l'ouverture des vues est primordial le long de la montée et au niveau du col, la qualité brute et non travaillée des abords de la route aussi. Le débroussaillage mécanique ou par le pâturage doit être assuré. Mais il existe réellement une problématique de sécurité et de partage de la voie, entre véhicules, cyclistes et motocyclistes. Des compromis seraient à trouver.

Ce secteur, partie du site naturel classé « des Baous », a fait l'objet d'une étude spécifique, et la réflexion se poursuit entre les collectivités locales et les services de l'état pour la réhabilitation et la mise en valeur du secteur, qui peut ouvrir sur l'idée d'un lieu d'accueil et d'interprétation dont la localisation devra être réfléchi avec l'ensemble des partenaires.

LE PONT DU LOUP

Une porte toute particulière, «en creux», une traversée de vallon profond, exubérant, à travers un village pittoresque et animé, souvenir de la Belle Epoque lorsque le train enjambait le viaduc, le Pont du Loup est aussi un lieu privilégié d'accès et de contact avec la rivière. Peut-être plus qu'ailleurs, en raison de son lien direct avec la côte, une affirmation d'entrée du Parc serait à développer, comment ?

LE LOGIS DU PIN

Il est la porte Ouest du Pnr, à la confluence du Var, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes. De toutes parts, l'on vient de campagnes rurales et l'on va vers d'autres campagnes ou des lieux plus sauvages. Le terre-plein et les aménagements routiers se présentent ainsi comme un peu trop urbain, bien qu'ayant une réelle fonction sécuritaire. C'est peut-être tout l'espace, y compris les bâtiments qu'il faudrait étudier.

Et d'autres portes encore : Saint-Cézaire-sur-Siagne et la route de la Siagne, La Penne et le col de Saint-Raphaël, la route de Chanan, le col du Buis, les accès au travers de la lisière Sud-Est...



RÉVÉLER L'ENTRÉE DE PARC ET L'IDENTITÉ DU LIEU

Il ne s'agit pas uniquement d'installer le panneau signalétique respectant la charte des Parcs naturels régionaux, mais bien de mettre en valeur l'entrée de Parc, marquer une différenciation et l'univers et la plus-value du Pnr.

Etant donné la configuration du Pnr, les entrées en lisière au Sud, les cols, les passages de vallées, chaque porte physique d'entrée se trouve être spectaculaire, avec un caractère spécifique, à soigner dans tous ses aménagements.

BUDGET APPROXIMATIF : à estimer site par site, étude en interne du Parc avec la participation des partenaires

PISTE DE FINANCEMENT : Pnr

CALENDRIER : site par site

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Nombre de portes bénéficiant d'une étude de définition

DES ÉTUDES INITIALISÉES SUR LE PNR

PLAN-GUIDE DE LA CASA SUR LES GORGES DU LOUP :

Parmi les actions du plan de paysage de la CASA, certains plans-guides vont être réalisés pour la réhabilitation, l'accompagnement, la mise en valeur de divers sites soit naturels soit urbain, littoraux ou autres.

Et parmi eux, le plan-guide de gestion et de fréquentation des Gorges du Loup va être réalisé.

Dans cette optique, un travail en commun avec le Pnr pourrait être organisé afin d'intégrer dans l'étude la question de la mise en valeur de cette entrée de Parc, au niveau de l'accès aux Gorges, à Pont-du-Loup.



ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU LOGIS DU PIN :

Le Pnr des Préalpes d'Azur vient de lancer, en ce début d'année 2017 une mission d'étude pour le développement et l'aménagement concerté du Logis du Pin en délégation de maîtrise d'ouvrage pour la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la communauté d'agglomération Lac et Gorges du Verdon et le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel du Verdon

L'ABSENCE D'EXEMPLE ?

Peu de Pnr affiche leur entrée mis à part le panneau, identique pour tous qui reste très neutre. Installé souvent à la limite administrative du Parc, il peut se trouver en rase campagne ou «n'importe où», ce qui ne facilite pas la lecture de l'entrée.

De façon générale, il est plutôt positionné dans un espace qui permet l'appréhension du paysage et dénote de l'ambiance du Parc, mais ce n'est pas toujours le cas.

Ci-dessous, une entrée du Pnr des Alpilles, la route en amont est la même depuis des kilomètres, et l'on perçoit peu la différence entre hors et dans le Parc. Le panneau n'est pas non plus installé sur une portion qui permet de bien percevoir la chaîne des Alpilles. Par contre, l'ambiance et les abords de route sont particulièrement naturels et aucune signalétique ne pollue le paysage.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Les portes qui seront identifiés, chacune sous plusieurs angles de vue montrant d'une part les aménagements, d'autre part les vues et les ambiances.

ORIENTATION 3 Concilier les permanences patrimoniales et les modes de vie contemporains
OBJECTIF 3.1 Préserver les silhouettes villageoises

IDENTIFIER LES SILHOUETTES VILLAGEOISES EMBLÉMATIQUES ET LES RELATIONS PAYSAGES AGRICOLES OU NATURELS AVEC LES PAYSAGES VILLAGEOIS

MOTIVATIONS

Les villages du Pnr constituent les «pépites» de ses paysages. Mieux comprendre l'articulation de leur insertion dans leur environnement naturel ou cultivé est le préalable à la préservation de la lisibilité et de la patrimonialité de leur silhouette, ainsi qu'à une bonne intégration de toute nouvelle urbanisation.

PRINCIPES D' ACTIONS

Identifier les éléments naturels et/ou artificiels qui structurent la périphérie des villages et soulignent, mettent en valeur leur silhouette.

Identifier les pressions, les dynamiques en cours, et aller vers la définition de stratégies de préservation, village par village.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
Communes, CAUE06

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Planification urbaine

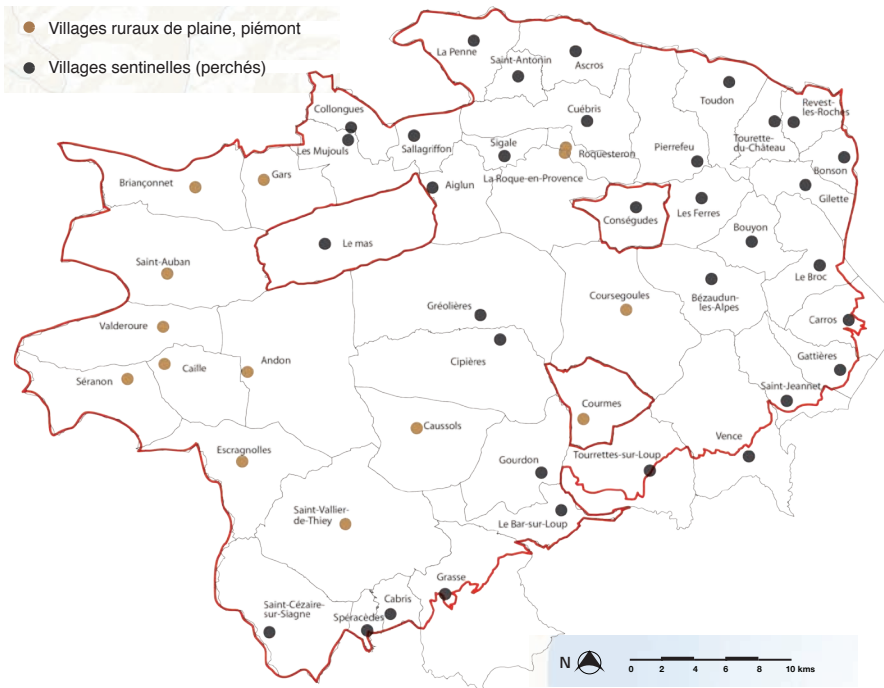
TYPE D'ACTION : Connaissance

PRIORITÉ : 2/8

AUTRE FICHE-ACTION LIÉE :
n°3.1.2 Elaborer un cahier de
préconisations d'organisation des
extensions villageoises par type de
morphologie villageoise



GRANDES TYPOLOGIES DE VILLAGES



Village perché de Sigale



Village de piémont de Saint-Auban

Deux grandes familles de villages sont présentes sur le territoire, les villages dits «sentinelles», ou perchés, le plus souvent sur un éperon (comme Sigale), un pic, en bordure de falaise (comme Saint-Cézaire-sur-Siagne), etc. ; et les villages de plaines (Saint-Vallier-de-Thiery par exemple) et de piémont, qui surplombent légèrement leur plaine (comme Saint-Auban). Ces villages

traditionnellement et originellement groupés, sont disséminés dans le territoire tels des pépites au cœur de l'espace naturel sauvage ou cultivé. Leur silhouette est le plus souvent bien évidente et visible de loin, lorsque l'urbanisation n'est pas venue troubler les éléments naturels qui les soulignent, comme des écrins.

TIPOLOGIES D'ÉCRINS NATURELS



Restanques ouvertes et cultivées d'oliviers de Sigale



Forêt de Thorenc



Falaises et prairies de fauche encadrant Saint-Auban



Falaise et forêt de Tourettes-du-Château

PRINCIPES POUR L'IDENTIFICATION

Il s'agit d'identifier ces parcelles qui font ressortir la silhouette des villages. Ce sont les parcelles visibles depuis les grands points de vue. Les cônes de vue sont donc aussi à identifier village par village. Pour chaque écran identifié, la constitution d'une fiche de caractérisation et de suivi peut être effectuée suivant le modèle ci-contre.

L'ensemble des écrans identifiés peuvent être localisés sur une cartographie générale de la commune. Le fond cartographique le plus adapté serait une image satellite récente avec une superposition relief, courbes de niveaux ou IGN.

L'identification devrait être réalisée au sein même de la commune, avec un pilotage du Parc, et des regards extérieurs tels que ceux des villages voisins et de techniciens (CAUE06, DRAC).

Un groupe de travail peut être formé, pour l'identification, puis pour celle des risques éventuels associés aux écrans, et pour la définition d'une stratégie de préservation.

ÉCRIN PAYSAGER N°...

INFORMATION

Nom du hameau, du lieu-dit
 Numéro de la (les) parcelle(s) / Nom du (des) propriétaire(s)
 Localisation de la (les) parcelle(s) (sur carte) / Surface de la (les) parcelle(s)

CARACTÉRISATION (+images)

Nature de la (les) parcelle(s) / Forêt - Culture (laquelle) - Jardin - Autre ...
 Classement au PLU
 État de la (les) parcelle(s) / Gérée - Abandonnée - ...

RISQUES IDENTIFIÉS ET OBJECTIFS ASSOCIÉS

Enfrichement - Incendie - ...

STRATÉGIE ADOPTÉE

Acquisition foncière - Mise en gestion -

MOYENS À DÉPLOYER / ALLOUER & CALENDRIER



Exemple d'identification pour un point de vue sur la silhouette du village de Saint-Auban, image aérienne ci-dessus, photographie depuis un point de vue emblématique ci-dessous



BUDGET APPROXIMATIF : interne à chaque commune, et très varié

PISTE DE FINANCEMENT : communal

CALENDRIER : quelques jours pour la mise en place du groupe de travail, l'identification, la stratégie, pour chaque commune

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Nombre de démarches initiées

BOÎTE À OUTILS RÉGLEMENTAIRE

Pour aller plus loin, il est possible d'envisager dans la stratégie une préservation réglementaire. Voici ci-dessous quelques outils de protection pouvant être utilisés au PLU pour la préservation de ces parcelles.

LES OUTILS DE PROTECTION

<p>Le classement simple en zone naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection d'un site et des milieux en raison : <ul style="list-style-type: none"> * soit de leur qualité notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique * soit de l'existence d'une exploitation forestière * soit de leur caractère d'espaces naturels <p>Il constitue l'un des leviers de base de la préservation des espaces jardinés et des ceintures vertes</p>	<p>Le transfert des possibilités de constructions au titre de l'article L.151-25 du C.U</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les zones à protéger en raison de la qualité de leurs paysages, le règlement peut déterminer les conditions dans lesquelles les possibilités de construction résultant des règles qu'il fixe pour l'ensemble de la zone pourront être transférées en vue de favoriser un regroupement des constructions sur d'autres terrains situés dans un ou plusieurs secteurs de la même zone. 	<p>Espaces boisés classés des bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer au titre de l'article L.113-1 du C.U</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, appartenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements. 	<p>Éléments de paysages identifiés et sites à protéger pour des motifs culturels, historiques ou architecturaux au titre de l'article L.151-19 du C.U</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. <p>Ce classement peut s'appliquer aux espaces ayant une valeur culturelle ou historique</p>	<p>Éléments de paysages identifiés et sites à protéger pour des motifs écologiques au titre de l'article L.151-23 du C.U</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. <p>Ce classement peut s'appliquer aux espaces ayant une valeur écologique.</p>	<p>Les terrains cultivés et les espaces non-bâti nécessaires au maintien des continuités écologiques au titre de l'article L.151-23 du C.U en zones urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. <p>Deux notions sont essentielles et cumulables pour l'utilisation de cet outil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la notion de situation en zones urbaines - la notion de continuité écologiques 	<p>Emplacements réservés pour les espaces verts au titre de l'article L.151-41 du C.U</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués : <ul style="list-style-type: none"> ...3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;
---	--	---	--	---	---	--

LA MISE EN ŒUVRE ET LA PORTEE

<ul style="list-style-type: none"> ° Il existe plusieurs niveaux de protection qui dépendent des dispositions inscrites dans le règlement des zones naturelles. <p>Allant de l'interdiction de toute construction à la réglementation des constructions selon leur nature et leur activité ou encore à l'autorisation selon certaines prescriptions techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Une procédure de révision alléguée ou de révision générale du P.L.U ou PLUi est nécessaire pour leur déclassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ° En cas de transfert, la totalité du terrain dont les possibilités de construction sont transférées est frappée de plein droit d'une servitude administrative d'interdiction de construire constatée par un acte authentique publié au fichier immobilier. ° Dans ces secteurs, les constructions ne sont autorisées qu'après de tels transferts, les possibilités de construire propres aux terrains situés dans ces secteurs s'ajoutant alors aux possibilités transférées ; la densité maximale de construction dans ces secteurs est fixée par le règlement du plan. ° Cette servitude ne peut être levée que par décret pris sur avis conforme du Conseil d'Etat. ° Une procédure de révision alléguée ou de révision générale du P.L.U ou PLUi est nécessaire pour leur déclassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ° Ils nécessitent un repérage sur le plan de zonage et concernent les boisements existants ou à créer. ° Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. <p>Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue au chapitre Ier du titre IV du livre III du code forestier. Les coupes et abattages sont soumis à autorisation préalable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Une procédure de révision alléguée ou de révision générale du P.L.U ou PLUi est nécessaire pour leur déclassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ° Ils reposent sur un repérage graphique mais aussi doivent être présentés de façon à en faire ressortir l'intérêt culturel ou historique ° Le principe est la protection dont il existe une possibilité de définir leurs conditions de préservation de gestion dans le règlement ° Moins contraignante que le classement EBC, il s'avère judicieux pour protéger certains éléments sans hypothéquer les possibilités de travaux d'aménagement. ° En application de l'article R. 151-41 du Code de l'urbanisme, les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément identifié sont soumis à déclaration préalable. ° Une procédure de révision alléguée ou de révision générale du P.L.U ou PLUi est nécessaire pour leur déclassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ° Ils reposent sur un repérage graphique mais aussi doivent être présentés de façon à en faire ressortir l'intérêt écologique ° Le principe est la protection dont il existe une possibilité de définir leurs conditions de préservation et de gestion dans le règlement ° Moins contraignante que le classement EBC, il s'avère judicieux pour protéger certains éléments sans hypothéquer les possibilités de travaux d'aménagement. ° En application de l'article R. 151-43 du Code de l'urbanisme, les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément identifié sont soumis à déclaration préalable. ° Une procédure de révision alléguée ou de révision générale du P.L.U ou PLUi est nécessaire pour leur déclassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ° Ils sont définis puis identifiés dans les planches graphiques de zonage. Leur graphisme se superpose aux zonages. ° Le principe est l'inconstructibilité de ces espaces dans les zones urbaines équipées et non-bâties. ° Seuls les travaux et constructions légères destinés à leur gestion, à leur mise en valeur sont autorisés. Les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer ne sont pas soumis à déclaration préalable et ne font l'objet d'aucun contrôle administratif préventif. ° Une procédure de révision alléguée ou de révision générale du P.L.U ou PLUi est nécessaire pour leur déclassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ° Ils sont identifiés dans les planches de zonage par des prescriptions graphiques. Leur graphisme se superpose aux zonages. ° La mise en place d'un emplacement réservé nécessite la définition d'un bénéficiaire public qui en fera l'acquisition ce qui est une garantie pour sa gestion et sa pérennité <p>Le bénéficiaire bénéficie d'un droit de préemption. Le propriétaire du terrain impacté peut mettre en demeure le bénéficiaire identifié d'acquiescer.</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Une procédure de modification du P.L.U ou PLUi peut permettre leur déclassement.
---	---	---	---	--	---	--

LES DEGRÉS DE PROTECTION

Variable	Très élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Moyennement élevé	Peu élevé
----------	------------	------------	-------	-------	-------------------	-----------



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Les points de vue de l'identification des cônes de vue.

ORIENTATION 3 Concilier les permanences patrimoniales avec les modes de vie contemporains
OBJECTIF 3.1 Préserver les silhouettes villageoises

ELABORER UN CAHIER DE PRÉCONISATIONS D'ORGANISATION DES EXTENSIONS VILLAGEOISES PAR TYPE DE MORPHOLOGIE VILLAGEOISE

MOTIVATIONS

Les villages constituent des ensembles urbains historiques patrimoniaux. Pour des raisons défensives et d'économie de terres agricoles, ils sont constitués de constructions dans une organisation spatiale bâtie groupée relativement modeste.

Leurs constructions suivent une logique architecturale et paysagère traditionnelle façonnée notamment par la topographie. Ces villages offrent des fronts urbains souvent visibles de loin. Les constructions se donnent à voir sous différentes formes, selon l'implantation au sol, elles s'étagent suivant leur adaptation au relief. Schématiquement s'observent les villages de vallée adossés à la montagne (villages de plaine et piémont) ou les villages promontoires (villages perchés, «sentinelles»).

Les enjeux de développement de ces villages vont différer en fonction de leurs morphologies bâties car paysagèrement plus ou moins sensibles.

PRINCIPES D' ACTIONS

Identifier les principes-clés de développement qui respectent les typologies initiales des modes d'occupation du territoire au sein d'un cahier de préconisations spécifique au territoire, et déclinant ses particularités micro-locales.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
Communes, CAUE06

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Planification urbaine et urbanisation opérationnelle

TYPE D'ACTION : Connaissance

PRIORITÉ : 5/8

AUTRE FICHE-ACTION LIÉE :
n°3.1.1 Identifier les silhouettes villageoises emblématiques et les relations paysages agricoles ou naturels avec les paysages villageois

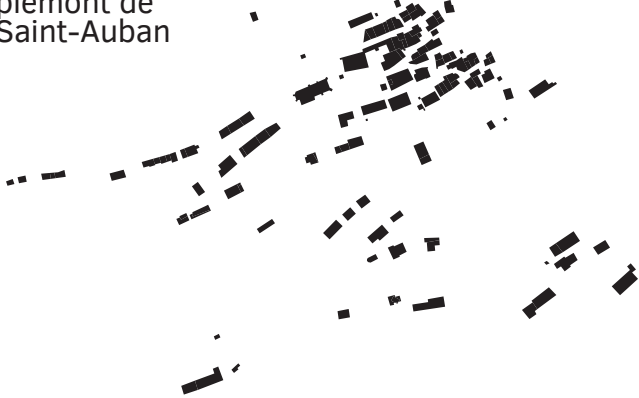


LES TYPOLOGIES DE VILLAGES

Village perché de Sigale

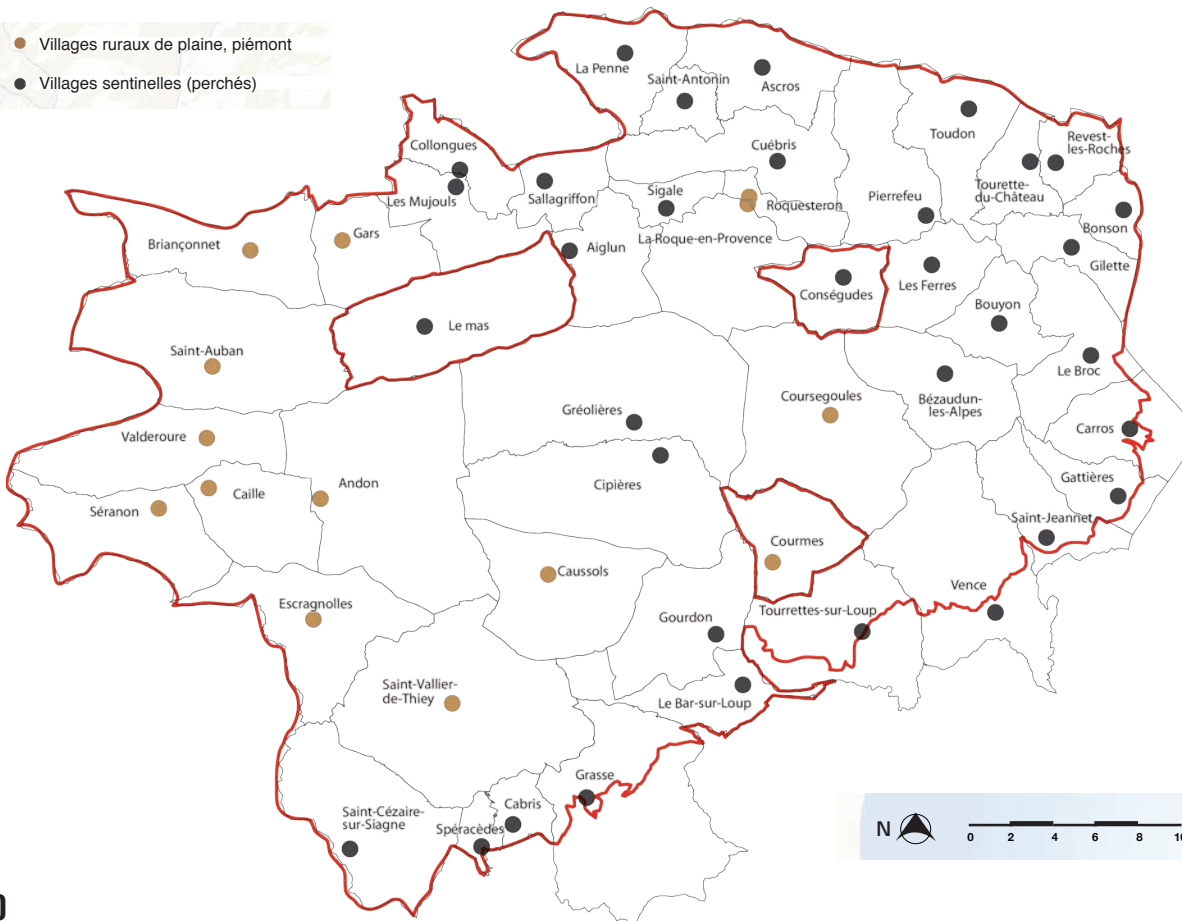


Village de piémont de Saint-Auban



CARTOGRAPHIE DES TYPOLOGIES

- Villages ruraux de plaine, piémont
- Villages sentinelles (perchés)



PRÉCONISATIONS À DÉVELOPPER ET ILLUSTRER

- Conserver et maîtriser les formes urbaines homogènes et identitaires des villages
- Protéger et valoriser le bâti à intérêt patrimonial
- Identifier et caractériser dans les Plans Locaux d'Urbanisme les formes urbaines traditionnelles selon leur typologie d'implantation
- Projeter le développement des villages selon leurs caractéristiques de villages perchés ou de villages en piémont et plaine :
 - ° En situation perchée, le potentiel de développement devra :
 - s'opérer en renouvellement urbain et en creux, comblements de vides, en greffe de bâtiments existants
 - s'opérer en extension en frange aux abords immédiats
 - s'adapter aux situations de pentes moyennes à fortes
 - être limité au niveau des constructions les plus hautes des groupements bâtis et favoriser la préservation des crêtes par rapport au bâti
 - ° En situation de plaine et piémont, le potentiel de développement devra :
 - être proportionné à la taille du groupement bâti
 - s'opérer en renouvellement urbain, en creux
 - s'opérer en extension sous forme d'îlots pour ne pas remettre en cause le caractère nucléaire et compact
- S'adapter aux situations de pentes faibles et moyennes
- Traduire ces principes d'aménagement en dispositions réglementaires dans les règlements des PLU
- Privilégier la rédaction de principes d'une trame et d'une architecture d'adaptation à la pente
- Privilégier la rédaction de principes d'un développement dense et groupé :
 - resserrer les contours des zones urbaines autour des noyaux anciens ;
 - définir des règles d'implantation dans les documents d'urbanisme qui maintiennent la trame urbaine traditionnelle : alignement sur voies et espaces publics, implantation sur les limites séparatives, absence de limitation d'emprise au sol, volumes bâtis simples et respectant les caractéristiques architecturales de l'existant.
- Protéger les écrans, les espaces de respiration et l'unicité des espaces bâtis et espaces jardinés : utiliser les outils réglementaires de préservation des P.L.U (zone N, espaces boisés classés, éléments de paysages identifiés et sites à protéger, terrains cultivés et espaces non-bâtis à protéger dans les espaces urbains).

SIMULATION D'INTERVENTION

ETAT INITIAL



PROJECTION



BUDGET APPROXIMATIF : environ 15000 euros HT pour la réalisation par un bureau d'étude

PISTE DE FINANCEMENT : Région

CALENDRIER : 6 mois

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation du cahier

EXEMPLE DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Village perché

La situation perchée est le cas probablement le plus contraignant de mode de développement des typologies. Le foncier y est plutôt rare. Pour quelques cas en coteau, un foncier est davantage disponible aux abords de l'enveloppe urbaine.

Il conviendra dans ces cas d'orienter le développement sur quelques cas : des greffes de bâtiments existants et des comblements des vides s'intégrant dans une séquence architecturale cohérente. Les silhouettes sur les parties supérieures existantes devront être préservées.

En coteau, on privilégiera la constitution d'îlots proportionnés pour les extensions.



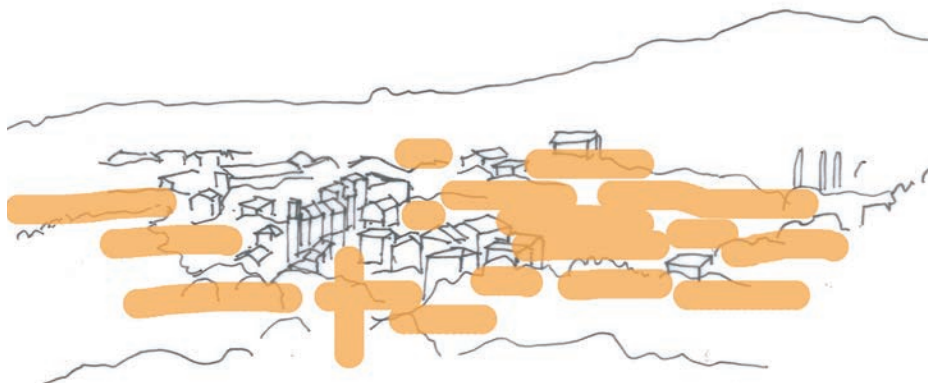
Localisation en orange pour chaque cas des zones d'implantation du potentiel du développement bâti, à privilégier.

Village plaine et piémont

Au regard de situations topographiques favorables, le contexte en plaine facilite un développement d'une densité plutôt faible et aérée par extension des zones adjacentes aux constructions existantes.

En piémont, les opportunités de développement sont, cependant, canalisées par des contraintes physiques.

Le développement se fera de préférence par renouvellement urbain, en creux puis par extension au contact immédiat des îlots bâtis au détriment du mitage et d'un étirement remettant en cause l'aspect nucléaire du village.



Localisation en orange pour chaque cas des zones d'implantation du potentiel du développement bâti, de façon à privilégier.



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Idem action n°3.1.1.

ORIENTATION 3 Concilier les permanences patrimoniales et les modes de vie contemporains
OBJECTIF 3.1 Préserver les silhouettes villageoises

AMÉLIORER LES POINTS NOIRS PAYSAGERS EN ENTRÉE DE VILLAGE

MOTIVATIONS

La première impression de l'ambiance villageoise se fait en arrivant «au village». Si l'entrée de village est à caractère trop urbain, si le bâti est dégradé, si la signalisation et la signalétique prennent le pas sur la perception des éléments patrimoniaux, etc. alors la première impression est gâchée. Pour qu'un village soit attrayant, elle est pourtant déterminante.

PRINCIPES D' ACTIONS

Identifier les entrées de villages à requalifier, les prioriser et lancer des opérations de type OPAP : Opération Programmée d'Amélioration du Paysage.

PARTENAIRES À ASSOCIER :
Communes, Propriétaires fonciers et exploitants, CD06 service des routes

COMMUNES CONCERNÉES : à identifier

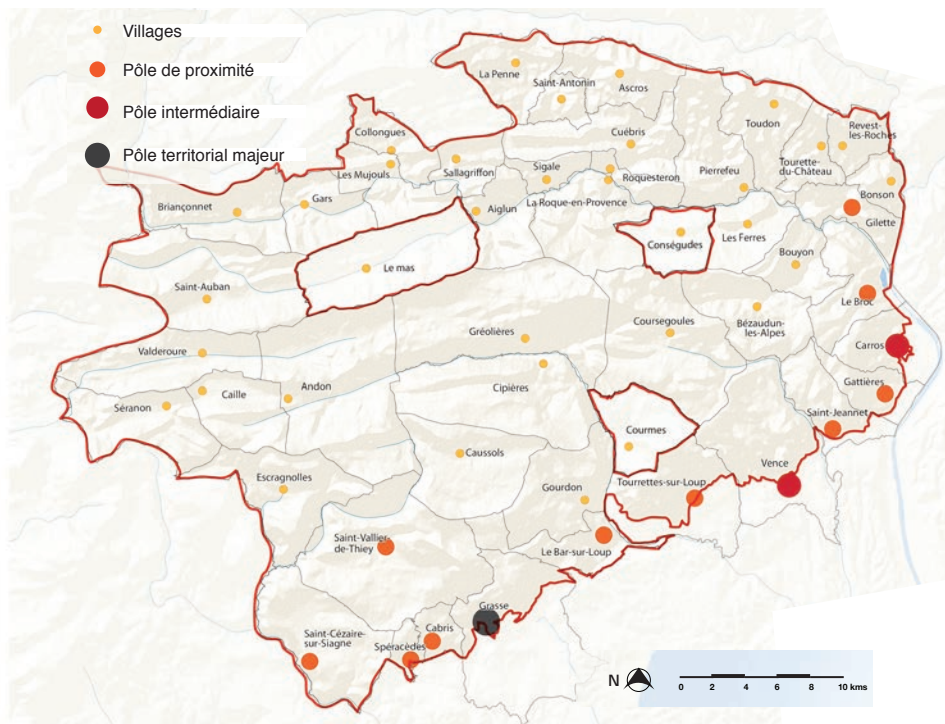
SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
N/A

TYPE D'ACTION : Réhabilitation

PRIORITÉ : 2/8



ARMATURE URBAINE DES VILLAGES



Entrée de village de Roquêtesron, très préservée



Entrée de village de Gattières

Le caractère plus ou moins polaire des villages, de part leur concentration d'activités et d'équipements, est l'un des facteurs potentiels de dégradation d'entrée de village, puisqu'ils y concentrent généralement ces activités, et que leurs aménagements provoquent de fait une transformation de la lisière naturelle et/ou rurale du village.

Autre facteur important, susceptible de dégrader l'entrée d'un

village : l'accumulation, souvent pour des raisons simplement pratiques, des espaces de stationnement, des containers d'ordures ménagères, des abri-bus aux couleurs de telle ou telle EPCI (souvent de caractère très urbain), etc.

Enfin, accumulation de mobilier, signalétique, et aménagements des voies, clôtures, trottoirs, etc. trop urbains peuvent participer de la dégradation des entrées de village.

LES SOURCES DE DÉGRADATION VISUELLE



Equipements, bâtis d'activité, lotissements mal intégrés



Aménagements, matériaux et mobilier trop urbains et/ou banals



Enseignes, signalétique et publicitaire surabondante



Accumulation des éléments du quotidien (container, abri-bus...) mal intégrés

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DU PAYSAGE

Il s'agit d'un programme d'expérimentations lancé par le Pnr Luberon. Des études pré-opérationnelles ont eu lieu sur 5 sites de 5 Pnr de la Région PACA : «Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers des Parcs naturels régionaux de la Région PACA».

Actuellement, des opérations pilotes de mise en oeuvre sont en cours sur 5 entrées de Parcs du Luberon.

Ces opérations entendent regrouper autour d'un projet d'aménagement sur un secteur donné (tronçon de voirie en entrée de ville dans les cas étudiés par le Pnr Luberon), l'ensemble des acteurs d'un site : propriétaires, exploitants, gestionnaires, communes, usagers, etc. afin de définir de façon partagée un

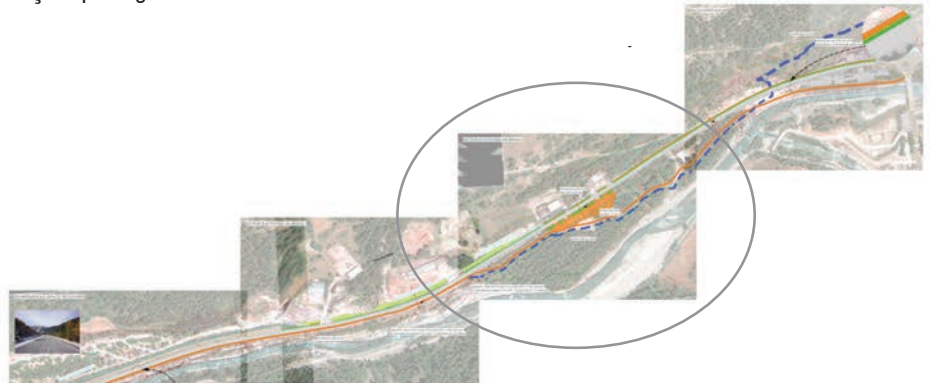
projet d'amélioration du paysage, qui inclut la valorisation des activités et du caractère paysager et patrimonial du site.

Ci-après quelques images de l'étude pré-opérationnelle du Pnr Queyras, sur le tronçon de départementale longeant le Guil, entre Château Queyras et Ville Vieille.

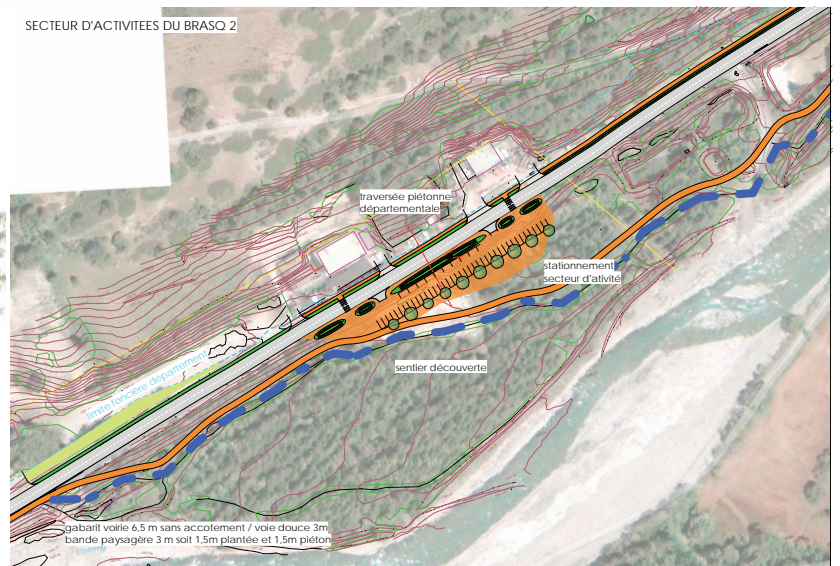
L'étude a permis d'identifier des besoins connexes comme le lien à établir entre les deux centres-bourgs, à pied, à vélo, à ski ; l'intérêt de mettre en valeur et en scène l'activité de la scierie ; la mise en sécurité des accès du petit supermarché ; la réouverture du fond de vallée ; enfin, renouer le lien avec la rivière tout en préservant et assurant la sureté vis-à-vis des crues, etc.



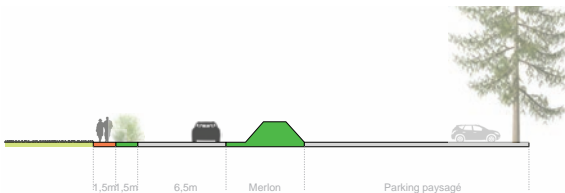
Atelier créatif et participatif, mairie de Château Ville-Vieille



SECTEUR D'ACTIVITES DU BRASO 2



gabarit voirie 6,5 m sans accotement / voie douce 3m
bande paysagère 3 m soit 1,5m plantée et 1,5m piéton



PHOTOMONTAGE



- Après concertation, présentation d'une projet AVP sur tout le linéaire, illustré de coupes et photomontages

BUDGET APPROXIMATIF : dépend des sites, et peut être couplé à des projets de réhabilitation déjà planifiés tels que ceux des routes

PISTE DE FINANCEMENT : à répartir entre les acteurs

CALENDRIER : fonction des sites

CRITÈRES D'ÉVALUATION : nombre de démarches initiées

EXEMPLE INTÉRESSANT

La mise en opérationnalité du programme OPAP sur un site en entrée de ville de Pertuis, également entrée de Parc du Luberon, à l'occasion d'une opération de réaménagement de la voirie par le Département.

La concertation a été organisée entre les services techniques de la commune, les propriétaires, gestionnaires, le Conseil Départemental, les exploitants des activités, ainsi que les usagers.

Le programme a mené à des propositions de cessions de foncier, de réorganisation des circulations, stationnements, et de la mise en valeur végétale. La sécurisation des accès et arrêts a été une priorité également.



AVANT



APRÈS



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

Entrées de villages identifiées.

ORIENTATION 3 Concilier les permanences patrimoniales et les modes de vie contemporains
OBJECTIF 3.2 Accompagner la réhabilitation du bâti et des centres anciens en l'adaptant aux exigences de mode de vie contemporain

ORGANISER UN « GUICHET UNIQUE » D'ACCOMPAGNEMENT DES PÉTITIONNAIRES EN AMONT DES PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ET DEMANDES PRÉALABLES (DP)

MOTIVATIONS

Afin de garantir des projets de qualité, l'accompagnement en amont par une ingénierie qui connaît parfaitement les contextes paysagers et architecturaux du territoire est recommandée. Il peut être établi de nombreux guides, des préconisations, des règles, etc. Encore faut-il réussir à les appliquer, et ce, dès les premières réflexions (les connaître tout d'abord !) de la part des porteurs, commanditaires, promoteurs, constructeurs, architectes, etc, jusqu'à la pose de la « dernière pierre ». Ceci passe également par se donner les moyens, pour les services instructeurs, de juger des projets.

DEUX GRANDS PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

- l'**architecture-conseil**, qui peut être organisée avec le CAUE06, en amont des PC & DP, ainsi que pour l'assistance à l'instruction
- l'**urbanisme-conseil** par un spécialiste connaissant le territoire, qui peut s'inscrire via la création de postes (partiels) au sein des communautés de communes, mais aussi au sein même de l'équipe du Parc, pour l'appui à l'urbanisme opérationnel mais aussi pour l'appui à la rédaction des documents d'urbanisme, bien en amont donc du dépôt de toute demande d'autorisation.

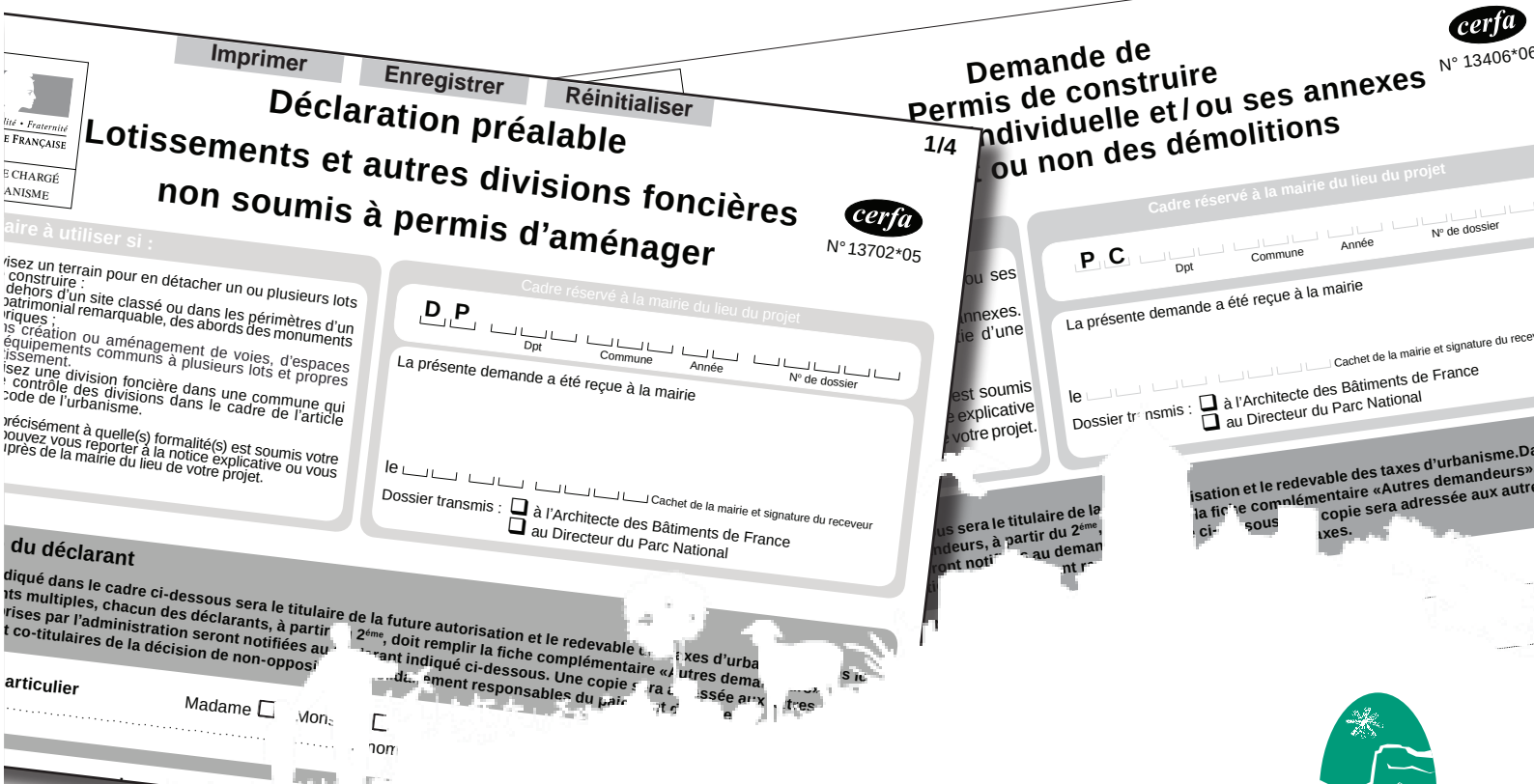
PARTENAIRES À ASSOCIER :
Communes, communautés de communes, CAUE06, DRAC, DDTM, ABF, Conseil de Développement, Habitants

COMMUNES CONCERNÉES :
: Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Architecture, construction, urbanisme

TYPE D'ACTION :
Accompagnement

PRIORITÉ : 1/8



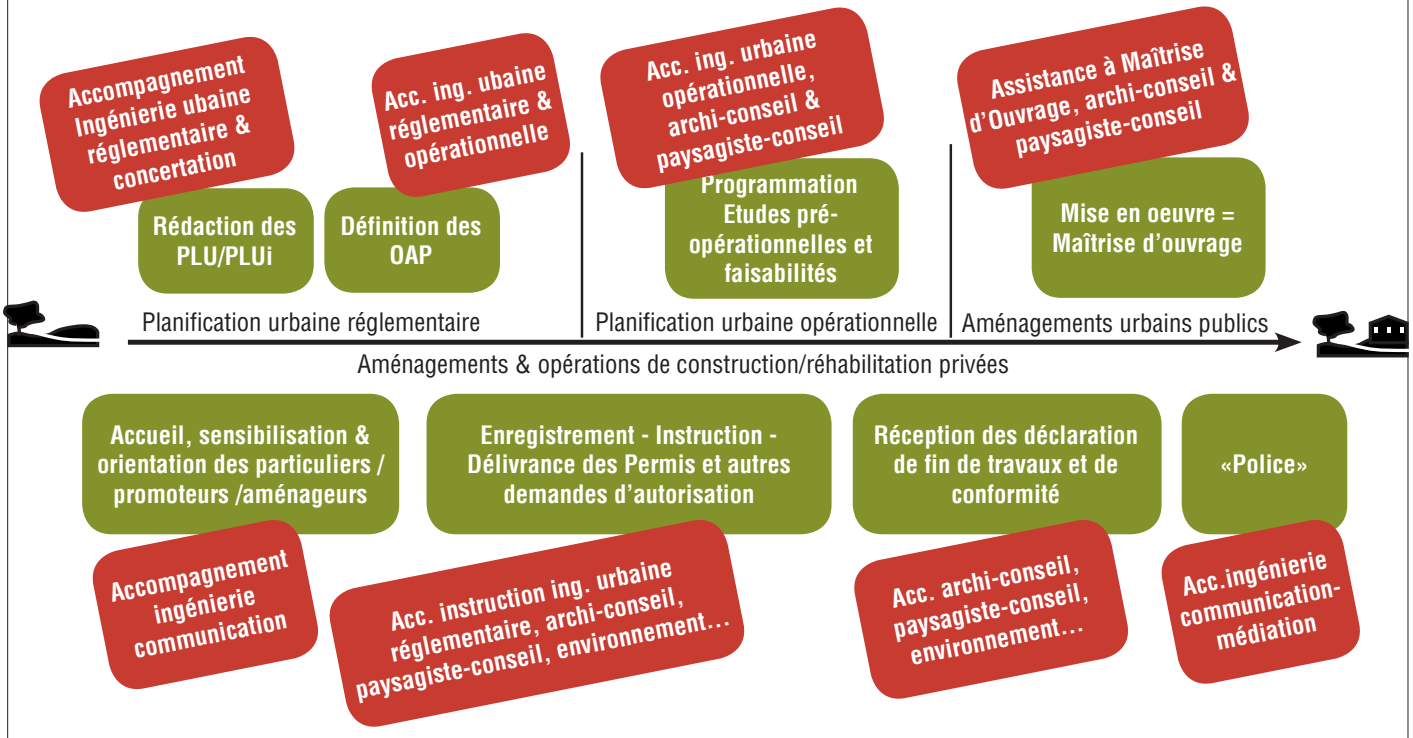
L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROCESSUS AUX MULTIPLES CHÂINONS

Les processus d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de lotissement, etc. débutent lors de la planification urbaine et ne cessent de faire appel à de multiples interlocuteurs jusqu'à la pose de «la dernière pierre». A tous les stades, la nécessité d'accompagnement est évidente, que le besoin en soit clairement exprimé (cette présente action du Plan de Paysage des Préalpes d'Azur a été jugée comme prioritaire du plan d'actions lors

du Copil final, par les élus, collectivités et institutionnels du territoire) ou que les acteurs n'en soient pas conscients (voire ne le souhaitent pas).

Dans le cas d'un Parc naturel régional où les enjeux du paysage sont toujours forts, un suivi est primordial, par des experts à tous les niveaux, en urbanisme et en architecture, pour la planification, pour le conseil architectural pour le suivi opérationnel :

PROCESSUS D'URBANISATION / CONSTRUCTION / AMÉNAGEMENT, TACHES COMMUNALES & BESOINS EN ACCOMPAGNEMENT



L'association des Maires de France a publié une note très complète sur l'organisation et la mutualisation des instructions : <https://www.adcf.org/files/AdCF-AMF-Etude-Instruction-ADS-140911-web.pdf>, mais attention, le guichet unique reste la mairie.

RÈGLES D'URBANISME
La commune est – et restera – le guichet unique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme
I.D.A - LE MONITEUR.FR - Publié le 10/01/18 à 17h34

Instruction des autorisations d'urbanisme
 Les enjeux d'une nouvelle organisation locale

AVANT-PROPOS	4
EN GUISE D'INTRODUCTION : ENJEUX ET CONTEXTE DE LA RÉORGANISATION LOCALE DE L'INSTRUCTION	6
1. Planification / instruction / délivrance des autorisations d'urbanisme : contours et définition	6
2. L'instruction : une nouvelle donne fixée par la loi Alur	8
3. La disposition Alur : l'aboutissement d'un désengagement ancien et progressif de l'État	9
PARTIE I : MUTUALISER L'INSTRUCTION : QUELLES MOTIVATIONS ?	14
PARTIE II : MUTUALISER L'INSTRUCTION : QUEL(S) PÉRIMÈTRE(S) ?	18
PARTIE III : MUTUALISER L'INSTRUCTION : QUELLE RELATION COMMUNES/SERVICE INSTRUCTEUR MUTUALISÉ ?	26
1. Les conventions entre la commune et le service instructeur	26
2. La relation financière communes / service d'instruction	30
3. L'autorisation d'urbanisme et son parcours entre communes et communauté	31
PARTIE IV : MUTUALISER L'INSTRUCTION : QUELLE ORGANISATION DE SERVICE ?	34
PARTIE V : LES NOUVELLES RELATIONS ÉTAT - TERRITOIRES	40
1. L'État accompagne la transition et l'organisation de services mutualisés	40
2. L'État dans ses missions exclusives	41
3. L'État et la filière ADS	43
ANNEXES	
Liste des sigles	45
Annexes téléchargeables	45
NOTES	46

DES EXPÉRIENCES AU SEIN DU RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les Parcs naturels régionaux disposent déjà d'un droit de regard, et formulent des avis (et en amont, des porter-à-connaissance) sur les demandes d'autorisations, notamment vis-à-vis des opérations situées dans les espaces remarquables qu'ils ont identifiés à leur Plan de Parc et dans les espaces dont ils sont gestionnaires (Natura2000 par exemple), et vis-à-vis des infrastructures d'énergies renouvelables lorsqu'ils ont prévu dans leur Charte des objectifs d'implantation (Schéma de développement des Enr).

Plusieurs Parcs naturels régionaux proposent en sus, un accompagnement urbanistique et/ou architectural à plusieurs niveaux : pour la rédaction des documents d'urbanisme, pour le conseil architectural auprès des particuliers et collectivités, pour la rédaction de notes pré-opérationnelles, et, même pour la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le dimensionnement et l'organisation de ces actions dépendent des enjeux et objectifs identifiés et fixés dans leur Charte, et des axes d'actions associés. Certains auront, comme dans le Luberon, des spécificités en patrimoine architectural (chargé de mission architecte du patrimoine), d'autres des spécificités plus urbanistiques, d'autres encore, des compétences plus pointues en paysage avec des chargés de mission paysagistes. Ils organisent, en plus de leurs missions internes, des ateliers, actions de sensibilisation, des partenariats avec leur CAUE départemental, la DRAC, etc. ainsi qu'avec des universitaires, et font parfois venir des étudiants pour des projets pré-opérationnels, des études de faisabilités...

Les expériences sont nombreuses, en voici quatre : celle du Pnr des Causses du Quercy, celle du Livradois-Forez ; celle du Haut-Languedoc, et du Verdon page suivante.

Parc naturel régional Causses du Quercy
Une autre vie s'invente ici

Destination Parc | Le Parc à votre service | Le Parc en action

Accueil / Le Parc à votre service / Aides aux collectivités / L'accompagnement des collectivités sur l'urbanisme

L'accompagnement des collectivités sur l'urbanisme

Vous souhaitez mener des projets d'aménagement dans vos communes ? Le Parc vous propose divers dispositifs pour vous aider.

- ➔ Vous souhaitez mettre en place un document d'urbanisme à l'échelle de votre commune ou de votre intercommunalité ?

Le Parc vous accompagne :

- par la remise d'un **porter-à-connaissance** synthétisant tous les engagements de la Charte qui s'applique au PLU (voir le dépliant Charte du Parc et urbanisme) édité par le Parc et téléchargeable ci-contre et les données dont dispose le Parc. Ces éléments sont complétés par le point de vue du Parc qui propose une analyse des enjeux propres à la commune.
- par l'**animation d'ateliers d'urbanisme** pour aider les élus à identifier leurs attentes et à mieux maîtriser l'outil PLU, avant de se lancer dans la démarche.
- par un **accompagnement technique** tout au long de la démarche d'élaboration du document selon les besoins de la commune.

➔ Vous souhaitez développer l'habitat ou revitaliser le centre-bourg de votre commune ?

A LIRE AUSSI
Ecohabitat
L'aménagement des espaces publics
DOCUMENTATION
Guide Centre-eh-vie

Parc naturel régional Livradois-Forez

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Septembre 2013

Un réseau d'acteurs pour accompagner les projets d'aménagement des communes et des communautés de communes. Outils de planification, documents, et opérations d'urbanisme. Construction et rénovation d'équipements publics. Aménagement des bourgs et des villages.

INVENTER UN NOUVEL URBANISME, FRUGAL EN ESPACE ET EN ÉNERGIE.

«**ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS** - Lancé en 2013, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est un outil à la disposition des collectivités du Parc pour les accompagner dans deux grands domaines de projet : l'élaboration des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagements des communes ou communauté de communes. Celles-ci pouvant être des projets d'urbanisme (zone d'activités, centre-bourg ou extension de bourg, etc), des constructions ou des rénovations d'équipements publics (logements, salle des fêtes, centre de loisirs, maison de service, etc) ainsi que des aménagements d'espace public (de la

place du village au site naturel ou touristique). L'Atelier est un collectif de partenaires techniques avec qui le Parc à l'habitude de travailler et qui partagent une même ambition : « inventer un nouvel urbanisme rural » adapté au territoire, à ses paysages et à ses ressources. Ainsi, au côté des chargés de mission du pôle aménagement du Parc, les techniciens des CAUE du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, des Directions Départementales des Territoires (DDT) des trois départements, de l'Adhume, des communautés de communes, etc. apportent aux collectivités un conseil adapté pour développer des projets de qualité, exemplaires à leur échelle, quelques en soient la taille et l'ambition.»



Inventer un nouvel urbanisme adapté aux enjeux de notre territoire

Le territoire du Livradois-Forez, à travers la Charte 2011-2023 du Parc, s'est engagé à favoriser l'émergence d'un nouvel urbanisme rural, frugal en espace et en énergie, tenant compte de l'environnement, des paysages, de l'architecture, des ressources et savoir-faire locaux.

Ce nouvel urbanisme doit être un levier grâce auquel chaque commune, chaque communauté de communes, contribue à la valorisation de son patrimoine naturel et bâti, à l'amélioration de son cadre de vie pour un meilleur accueil des populations.

L'Atelier d'urbanisme, un outil à la disposition des collectivités

L'Atelier est un collectif de partenaires techniques qui regroupe le Parc naturel régional Livradois-Forez, les communautés de communes du Parc, les Directions Départementales des Territoires (DDT Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme), les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE Haute-Loire et Puy-de-Dôme) et l'Adhume (Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme). Cet outil est une nouvelle manière d'accompagner les collectivités dans leur projet d'aménagement. Il doit contribuer, par une présence dès les phases amont, efficacement à la réalisation de projets de qualité.

*La Charte d'engagement de l'Atelier est disponible sur simple demande auprès du Parc.



Un engagement pour la qualité

À travers la Charte d'engagement de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez les structures membres se sont fixées comme objectifs :

- d'aider les collectivités membres d'ouvrage à formuler leurs besoins et à définir des objectifs de qualité propres à la singularité de chaque projet ;
- d'augmenter la qualité des projets portés par les collectivités ;
- de favoriser une meilleure convergence des pratiques entre élus, partenaires techniques et professionnels.

La cellule urbanisme du Parc

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un service d'appui technique en aménagement, urbanisme et paysage a été mis en place au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez. Les communautés de communes engagées dans la démarche d'Atelier contribuent à ce service mutualisé. Elles disposent ainsi pour leur compte et celui de leurs communes, d'un appui technique rapproché des projets.

La cellule urbanisme du Parc regroupe des chargés de missions en architecture, paysage et urbanisme. Elle a également un rôle d'animation et de coordination des différents partenaires techniques de l'Atelier.



Le rôle de l'Atelier

L'Atelier est présent, de l'idée au projet, aux côtés des communes et des communautés de communes maîtres d'ouvrages.

L'Atelier vous accompagne dans les différentes étapes de vos projets en apportant conseil et appui technique. Il vous aide à définir vos besoins, à identifier les contraintes, les enjeux, à mettre en place une méthode adaptée et à fixer les objectifs de qualité. À travers le conseil, l'écoute mais aussi dans la rédaction des cahiers des charges, dans l'aide au choix des maîtres d'œuvre ou des bureaux d'études, l'Atelier est présent à vos côtés pour s'assurer du bon déroulement de vos opérations.

Pour quel projet solliciter l'Atelier ?

L'Atelier est un collectif aux compétences complémentaires dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'énergie. Il vous conseille et vous accompagne sur les aspects réglementaires et techniques pour :

- Les documents d'urbanisme et de planification**
Vous vous interrogez sur le développement de votre commune, sur la gestion de l'espace intercommunal ou communal, sur la stratégie foncière à mener à long terme.
Vous souhaitez élaborer, réviser ou modifier votre Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal.
- Les projets d'aménagement urbain ou de bourg**
Vous vous interrogez sur l'opportunité de faire une extension de bourg ou aménager une densité croisée pour du logement ou pour une zone d'activités et souhaitez que cette opération associe accueil d'habitants et/ou d'activités avec des objectifs de mixité et d'aménagement durable (gestion de l'eau, économie d'énergie, réduction de l'étalement public...).
Vous envisagez de réhabiliter votre centre-bourg pour le rendre attractif et convivial.
- La rénovation ou construction d'un équipement, de logements...**
Vous vous questionnez sur les possibilités de transformer un bâtiment ou l'opportunité de construire un équipement, un logement communal...
Vous souhaitez réfléchir à la programmation de locaux fonctionnels et agréables, construire ou rénover un bâtiment économe en énergie, utiliser des énergies renouvelables, des éco-matériaux locaux comme le bois, la terre...
- Les aménagements d'espaces publics**
Vous souhaitez aménager la traversée de votre bourg, une place, une rue, un petit équipement extérieur (halte couverte, point propre...), un site naturel ou touristique.
Vous vous interrogez sur les questions d'accessibilité, d'accompagnement végétal, de traitements des sols...

- Ce que l'Atelier ne fait pas**
 - les missions de conception et de maîtrise d'œuvre,
 - les interventions d'entretien courant dans les bâtiments, les programmes concernant exclusivement les réseaux et les voiries,
 - l'instruction des autorisations d'urbanisme,
 - le conseil aux particuliers.
- Le domaine d'intervention de l'Atelier demeure l'animation de projet et ne se substitue pas aux professionnels : assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, urbanistes, paysagistes, maîtres d'œuvre...

BUDGET APPROXIMATIF : urbaniste à mi-temps sur le Pnr ou réparti sur les EPCI
 PISTE DE FINANCEMENT : CAUE06, communautés de communes, Pnr
 CALENDRIER : perpétuel
 CRITÈRES D'ÉVALUATION : Création du poste d'urbaniste, organisation de l'accompagnement archi-conseil

SUITE DES EXPÉRIENCES DE PNR

Le **PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC** a accompagné il y a quelques années le **PETR des Hautes-Terres-d'Oc** pour la rédaction du cahier des charges pour une étude de programmation sur les centres-bourgs de 18 de ses communes, une étude multi-site qui a permis d'identifier les problématiques spécifiques de chaque commune en matière d'espaces publics, de circulation, d'urbanisation et de revitalisation, tout en réalisant une substantive économie d'échelle.





Une autre vie s'invente ici

CONTACTS | LIENS | PUBLICATIONS | RECRUTEMENT | APPELS D'OFFRES | NEWSLETTER | EXTRANET

Rechercher dans le site du Parc naturel

Rechercher dans le site du Parc naturel

PARC TERRITOIRE DÉCOUVERTES ACTIONS OUTILS

Accueil » Aménagement et paysages » L'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés

AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES

Intro

L'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés

Opération Grand Site des Gorges du Verdon

Patrimoines bâtis et transmission des savoir-faire



Afin d'accompagner les communes du territoire dans l'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés, le Parc du Verdon a mis en place depuis décembre 2013 une mission spécifique : une **régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés**.

Cette mission concerne aujourd'hui l'ensemble des sites naturels fréquentés du territoire du Parc naturel régional du Verdon : les Gorges du Verdon (Opération Grand Site), les lacs ou tous les autres sites naturels soumis à une fréquentation importante.

Ainsi le Parc du Verdon peut accompagner les communes les plus fréquentées du territoire par différentes interventions :

1/ Travaux et aménagements sur des sites naturels :

Le Parc peut porter en direct certains projets d'aménagement les plus lourds et les plus stratégiques. Mais le Parc peut aussi accompagner les porteurs de projet (communes notamment) dans la définition et la mise en œuvre d'un projet permettant l'accueil du public sur un site naturel (assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil...).

Exemple : le Parc a réalisé en 2015-2016 une étude d'aménagement de la plage de St Julien le Montagnier, sur le lac d'Esparron-de-Verdon.



Le **PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON**, quant à lui, est maître d'ouvrage d'aménagements via une régie, avec comme exemple une toute récente délégation de maîtrise d'ouvrage de deux de ses communes pour l'aménagement de deux belvédères sur des sites naturels emblématiques.



Marché de travaux

MARCHE à PROCÉDURE ADAPTÉE
 Article 42 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015
 Articles 27 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n° 2017-18-385

Personne publique :
 Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon
 Domaine de Vail
 04 360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

Objet du marché :

**AMÉNAGEMENT DES BELVÉDÈRES
 DU COL D'ILLOIRE ET DE LA DENT D'AIRE**

Aiguines (83) et La Palud sur Verdon (04)

Date limite de remise des offres :
Lundi 22 JANVIER 2018 avant 17 h 30

ORIENTATION 3 Concilier les permanences patrimoniales et les modes de vie contemporains
OBJECTIF 3.3 Revitaliser les centres-bourgs en garantissant une mixité sociale et d'usage

ACCOMPAGNER LES AMÉNAGEMENTS ET OPÉRATIONS DE CENTRES-BOURGS

MOTIVATIONS

Pérenniser ou retrouver une dynamique vivante dans les centres-bourgs passe par leur aménagement et une adaptation aux nouvelles exigences et souhaits de modes de vie, auxquels souvent, les organisations traditionnelles ne répondent pas car ancestralement basées surtout sur la défense et sur la protection, et non sur des principes de confort, d'espace et de lumière....

PRINCIPES D' ACTIONS

- organisation d'une ingénierie d'accompagnement de projet (cf fiche-action n° 3.2.2)
- élaboration d'une brochure d'information, de principes, d'aide à la décision et d'axes de financements/soutien technique à destination des élus

PARTENAIRES À ASSOCIER :
Communes, CD06, CAUE06, DRAC

COMMUNES CONCERNÉES : Toutes

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS :
Urbanisme, architecture

TYPE D'ACTION : Accompagnement

PRIORITÉ : 5/8



LES ÉLÉMENTS EN QUESTION PAYSAGÈRE DES CENTRES-VILLAGEOIS DES PRÉALPES D'AZUR



Espaces publics conviviaux et terrasses d'établissement

En coeur de village, respectant les principes architecturaux et sans banalisation, au mieux, mettant en valeur le vernaculaire.



La place du Pré au coeur des villages

La place du Pré au coeur des villages, espace de liberté, multigénérationnel, historique, les habitants y sont très attachés.



L'intégration des mobiliers urbains «indispensables»

Si l'intégration est parfois aisée, c'est l'emplacement qui se trouve difficile à choisir, souvent trop voyant, mais c'est aussi l'objectif...



L'accessibilité

Problématique principale des villages perchés et parfois insolubles. Des dérogations aux obligations PMR sont envisageables.



La mise en valeur du patrimoine

Le moindre muret de pierre est à considérer comme patrimonial. Le vernaculaire peut aussi devenir centre d'intérêt.



Les matériaux et la végétalisation

Éviter la banalisation veut dire éviter les matériaux artificiels, «de grande surface» mais aussi les végétaux que l'on trouve partout.



La place du véhicule

La circulation et le stationnement sont des préoccupations fortes. Certains villages ont trouvé des solutions, à partager, échanger.





Les jardins privés

Même s'ils gardent un certain caractère sauvage, mieux vaut les voir que de «monter des murs»



Les jardins publics et équipements de proximité

Ici à Gattières, mais aussi à Gillette, preuve est faite du'il est possible de s'accommoder des pentes



Les espaces publics intersticiels

Au coeur des villages, de tous petits espaces peuvent trouver une fonction urbaine, ne serait-ce que celle du repos.



L'investissement privé des espaces publics

Un charme certain pour les visiteurs, un confort non négligeable pour les habitants : à encourager et peut-être récompenser...



La mise en valeur des paysages

Ne pas oublier les fenêtres et la mise en valeur des paysages depuis les coeurs de bourgs.



La qualité architecturale ...

...des rénovations, réhabilitations ainsi que des mobiliers urbains est prioritaire. Préférer la simplicité en cas de manque de moyens.



L'animation, les activités, les commerces

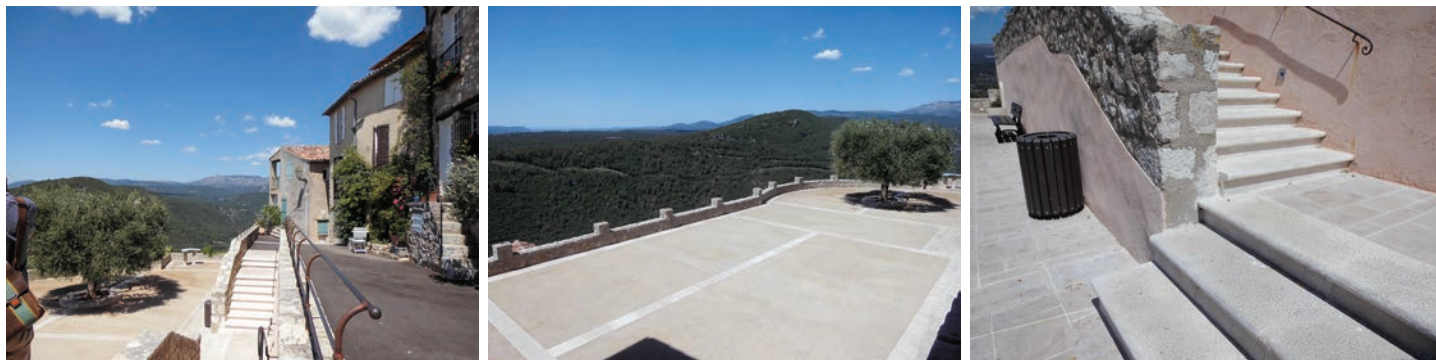
Plus que l'état général physique d'un village, ce qui éloigne, c'est le syndrome des volets fermés. A minima, mobiliser la solidarité pour la maintien d'un commerce de proximité



BUDGET APPROXIMATIF : 5000 euros HT pour la brochure si réalisée par un bureau d'étude indépendant, cf action 3.2.2 pour l'accompagnement ingénierie
 PISTE DE FINANCEMENT : CAUE06
 CALENDRIER : 3 mois
 CRITÈRES D'ÉVALUATION : Réalisation de la brochure, création des postes d'ingénierie

EXEMPLE INTÉRESSANT

Il existe de nombreuses brochures et guides relatifs à la revitalisation des centres-bourgs. Mais il est nécessaire de contextualiser à chaque territoire les principes et recommandations, ainsi que d'actualiser les outils, programmes et pistes de financements. A titre d'exemple, est présenté ici le centre-bourg de Saint-Cézaire-sur-Siagne, dont la réhabilitation de certains espaces publics est en cours dans le cadre d'un PAS (Programme d'Aménagement Solidaire).



Aménagements finalisés du balcon, entre la rue Saint-Ferréol et la voie Romaine

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE (PAS) - DÉFINITION ET AVANCEMENT.

Qu'est ce que le Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) ?

La convention PAS

Le Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) est une convention de programmation entre le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (CR PACA) et l'ancienne Communauté de Communes des Terres de Siagne (CCTS), aujourd'hui Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG).

Signée le 25 février 2013 pour 3 ans, elle a pour but d'impulser des démarches prospectives d'aménagement dans les communes de l'ancienne CCTS. Par cette convention, des fiches actions ont été mises en place dans chaque commune.

Les communes ont 3 ans pour entamer leurs opérations (c.-à-d. avoir à minima déposé le dossier de demande de subvention pour qu'il fasse l'objet d'une attribution de numéro d'enregistrement). Puis, après l'attribution de la subvention, elles disposent d'un délai de 5 ans pour réaliser l'opération.

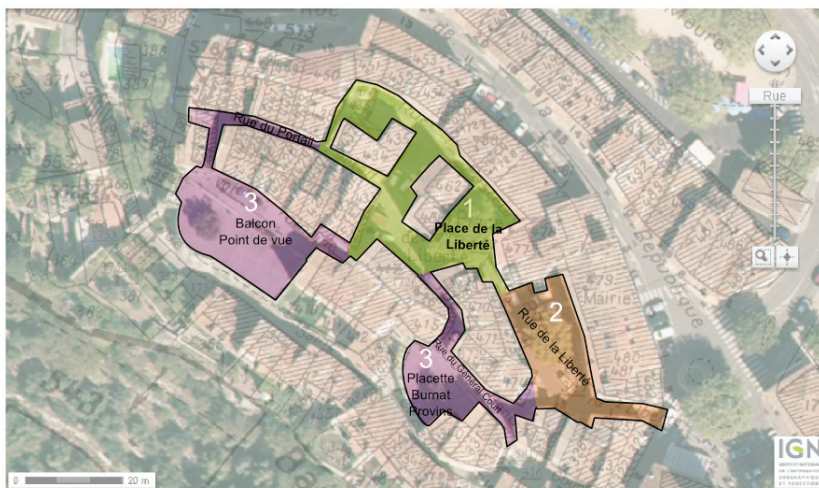
Ces actions sont menées en partenariat avec différentes collectivités. Le CAPG est un soutien technique pour les communes, le CR PACA finance les projets communaux à hauteur de 45% pour le volet Aménagement et 50% pour les volets Foncier et Mobilité et dans la limite des crédits votés. D'autres partenaires financiers interviennent également (comme l'Etat et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes).

Pour plus d'informations et accéder à la convention intégrée :

Phase 1 : Diagnostic - Enjeux - Cadre de référence

Phase 2 : Programme d'Aménagement - Fiches pré-opérationnelles

CEZ 2 & 2 bis : Requalification du coeur de village



Cartographie : Saint-Cézaire-sur-Siagne, 2014 (PE) - Source du fond cartographique : Géoportail 2014

- Périmètre de l'opération complète
- Espace totalement piéton
- Espace piéton, accès automobile pour les riverains
- Espace partagé



Extraits du site internet de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, présentant le programme PAS

<http://www.saintcezaireursiagne.fr/content/programme-damenagement-solidaire-pas-definition-et-avancement>



OBSERVATOIRE DES PAYSAGES

Proposition de points de vue

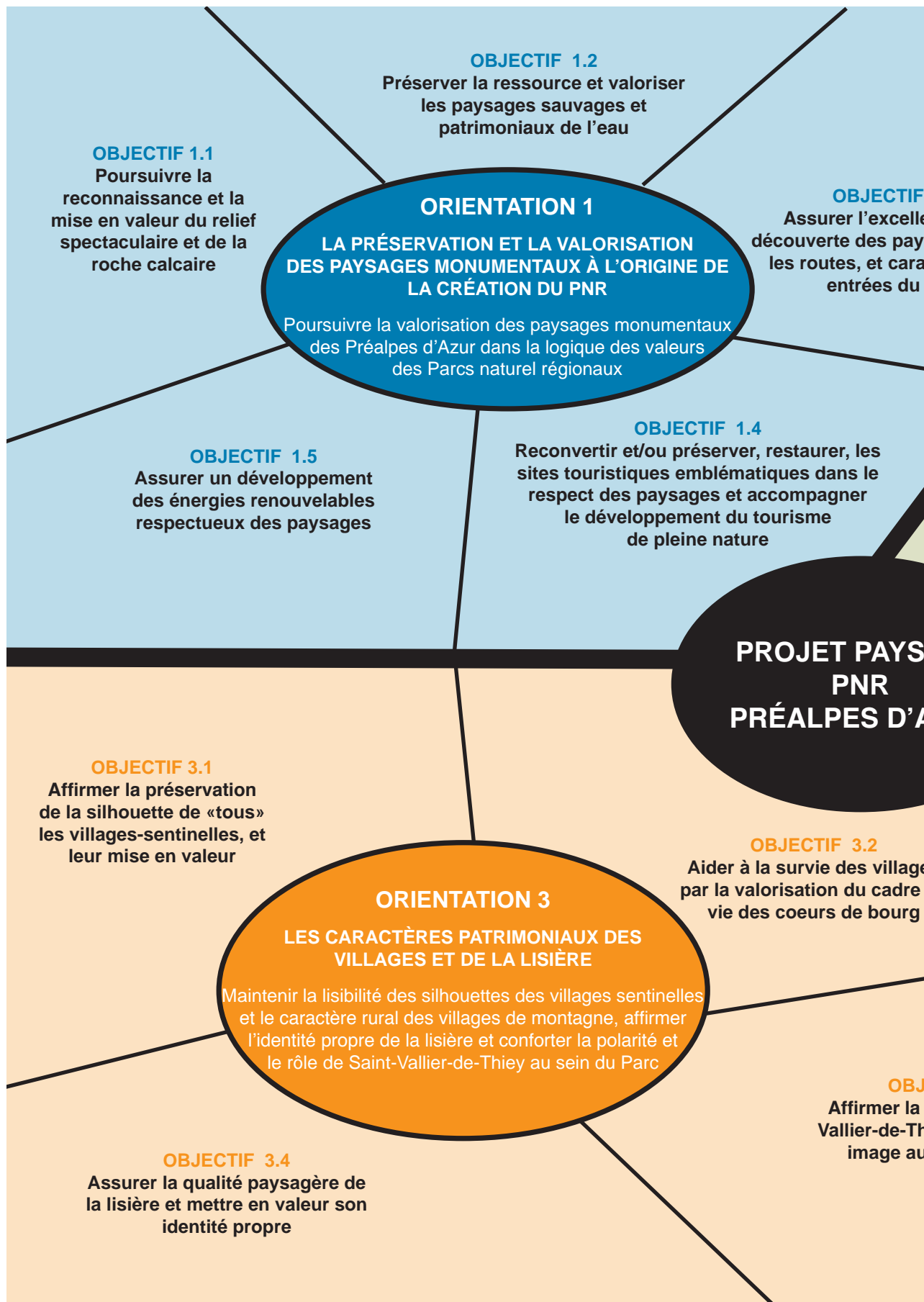
Au coeur de chaque village, prise de vue sur les espaces publics

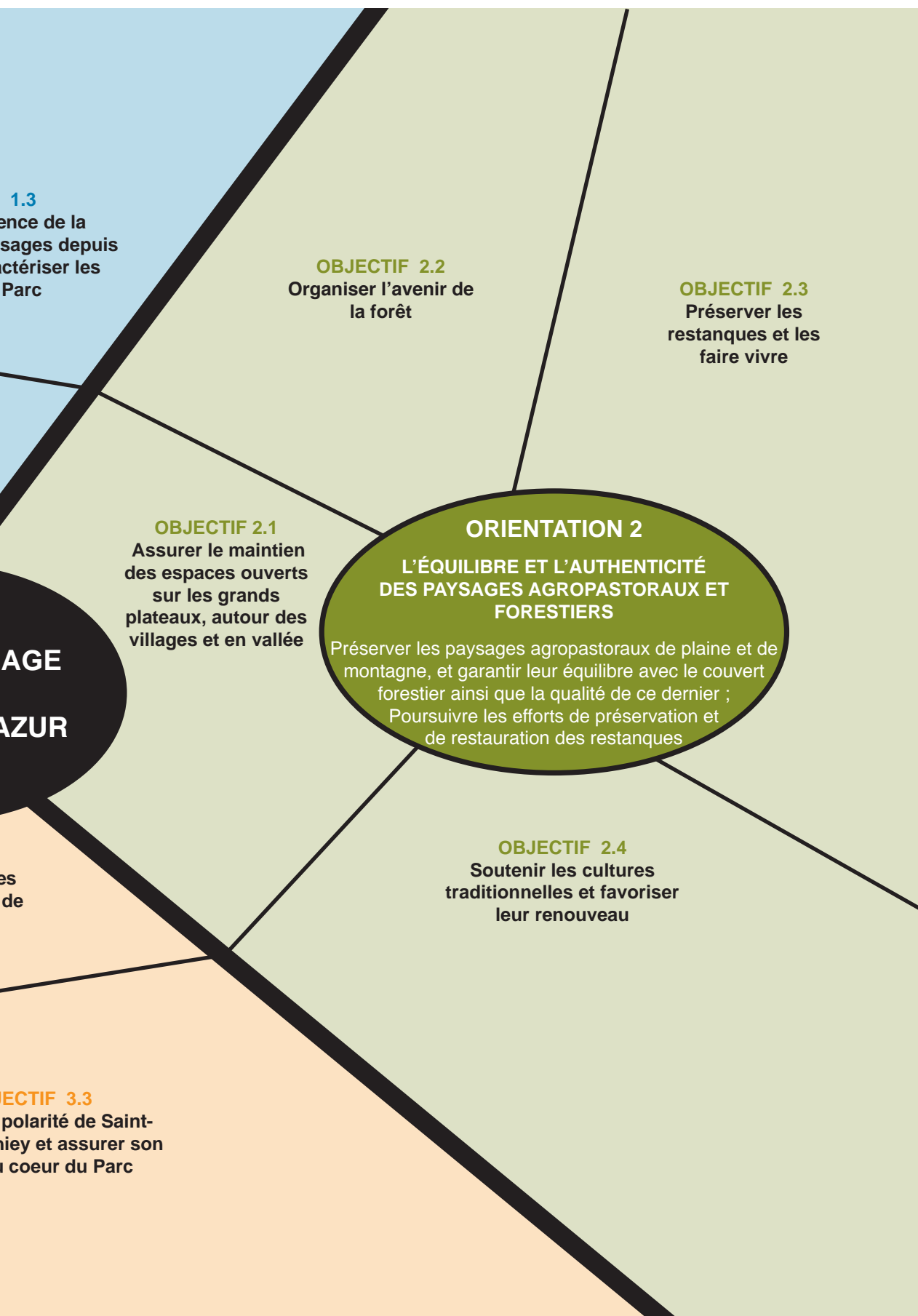
CI-APRÈS SONT PRÉSENTÉES LES ÉTAPES DE LA RÉFLEXION AYANT CONDUIT À LA RÉDACTION DU PROJET ET DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

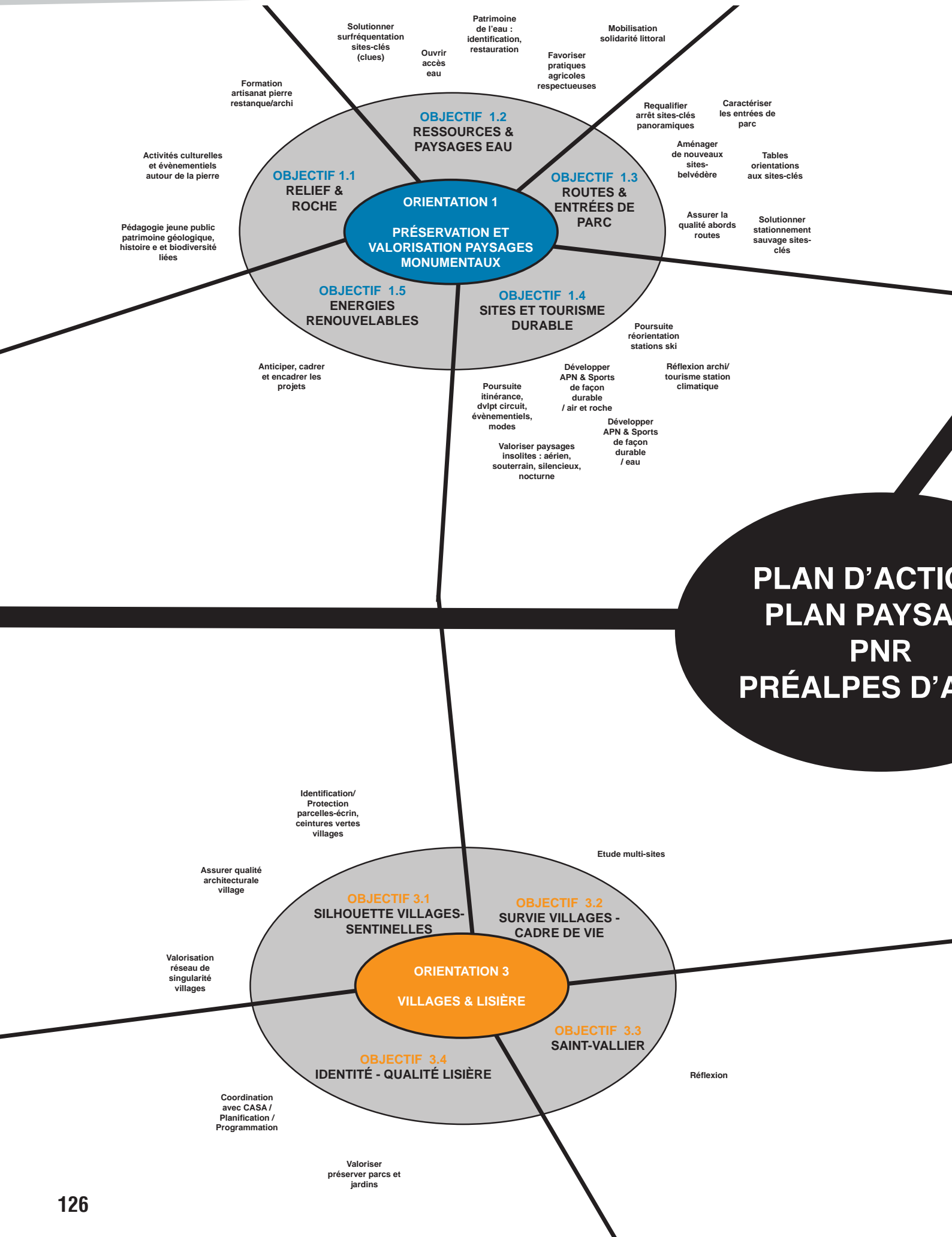
- 1/ Le pré-projet de paysage initialement proposé
- 2/ Les pistes d'actions autour des orientations et objectifs proposées sous forme de mots-clés, au format du support de travail de l'atelier
- 3/ La méthodologie de l'atelier et la restitution
- 4/ Le compte-rendu de l'atelier

1/ LE PRÉ-PROJET DE PAYSAGE

Elaboré par l'équipe prestataire à partir du diagnostic et des échanges intermédiaires avec le Parc.

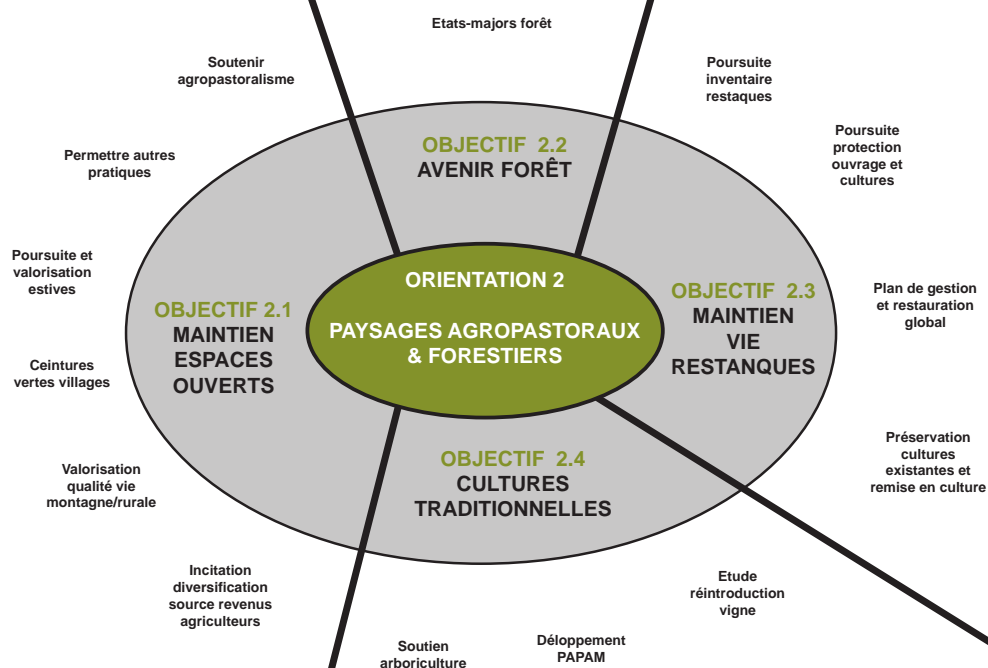




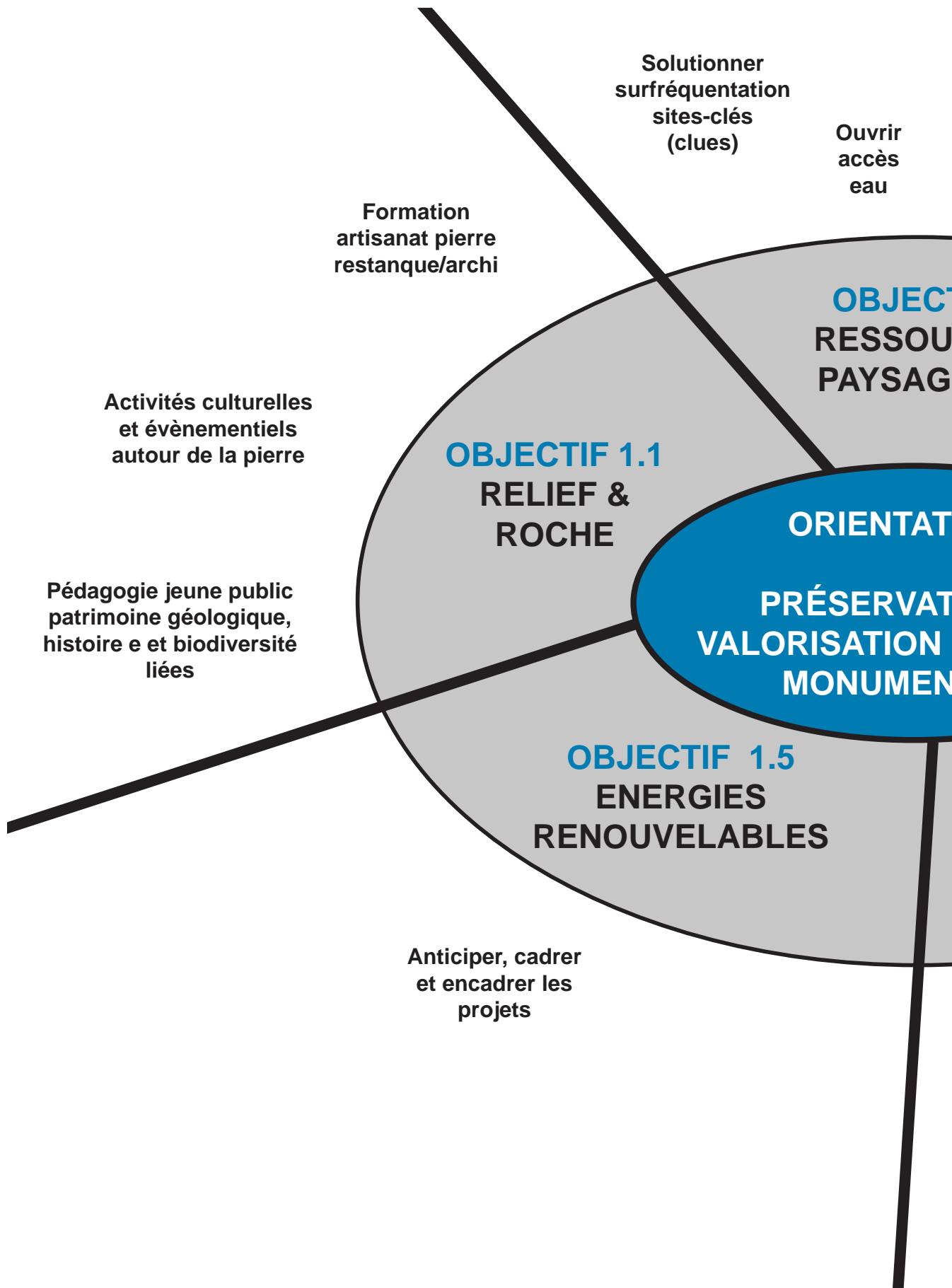


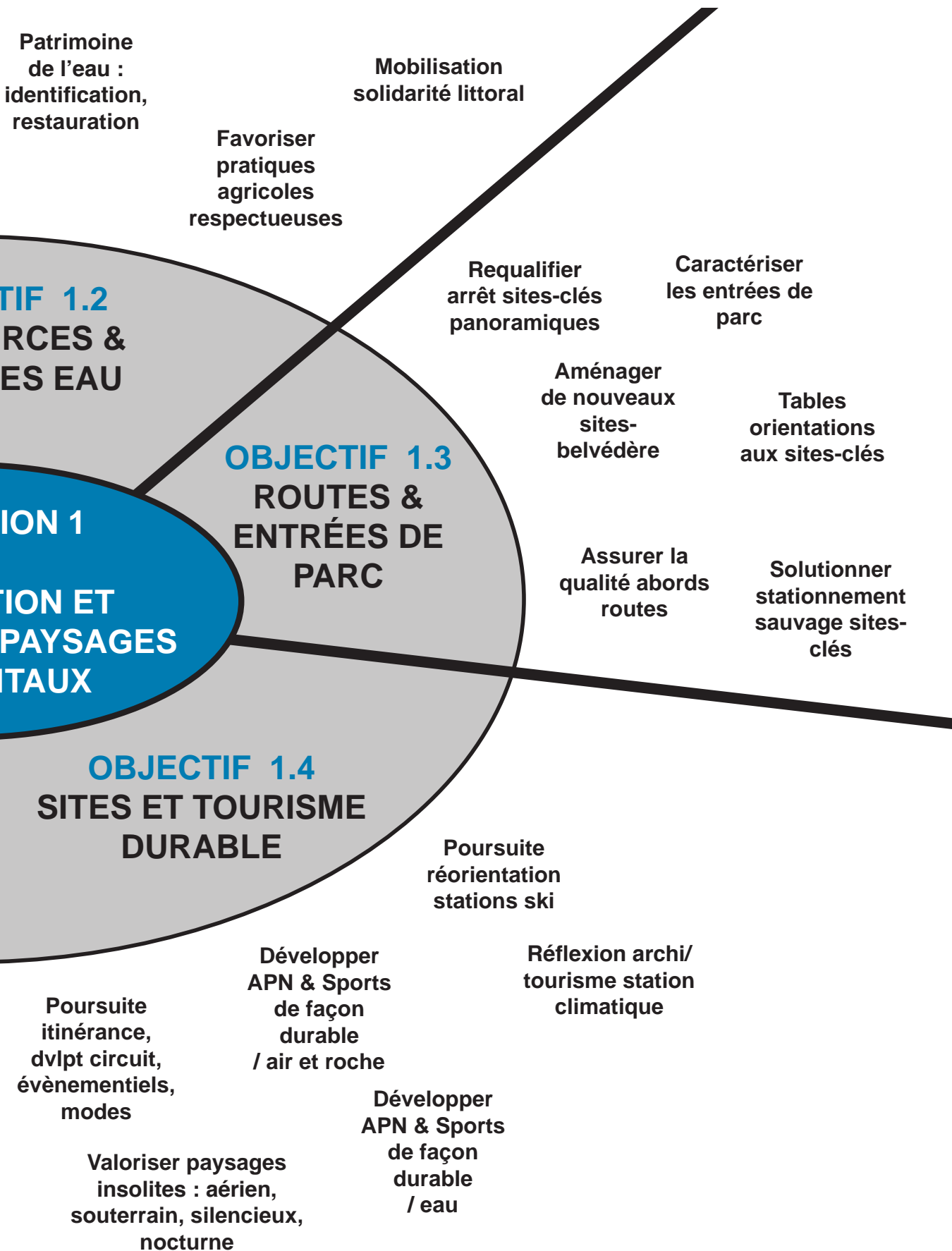
2/ LES PISTES D' ACTIONS

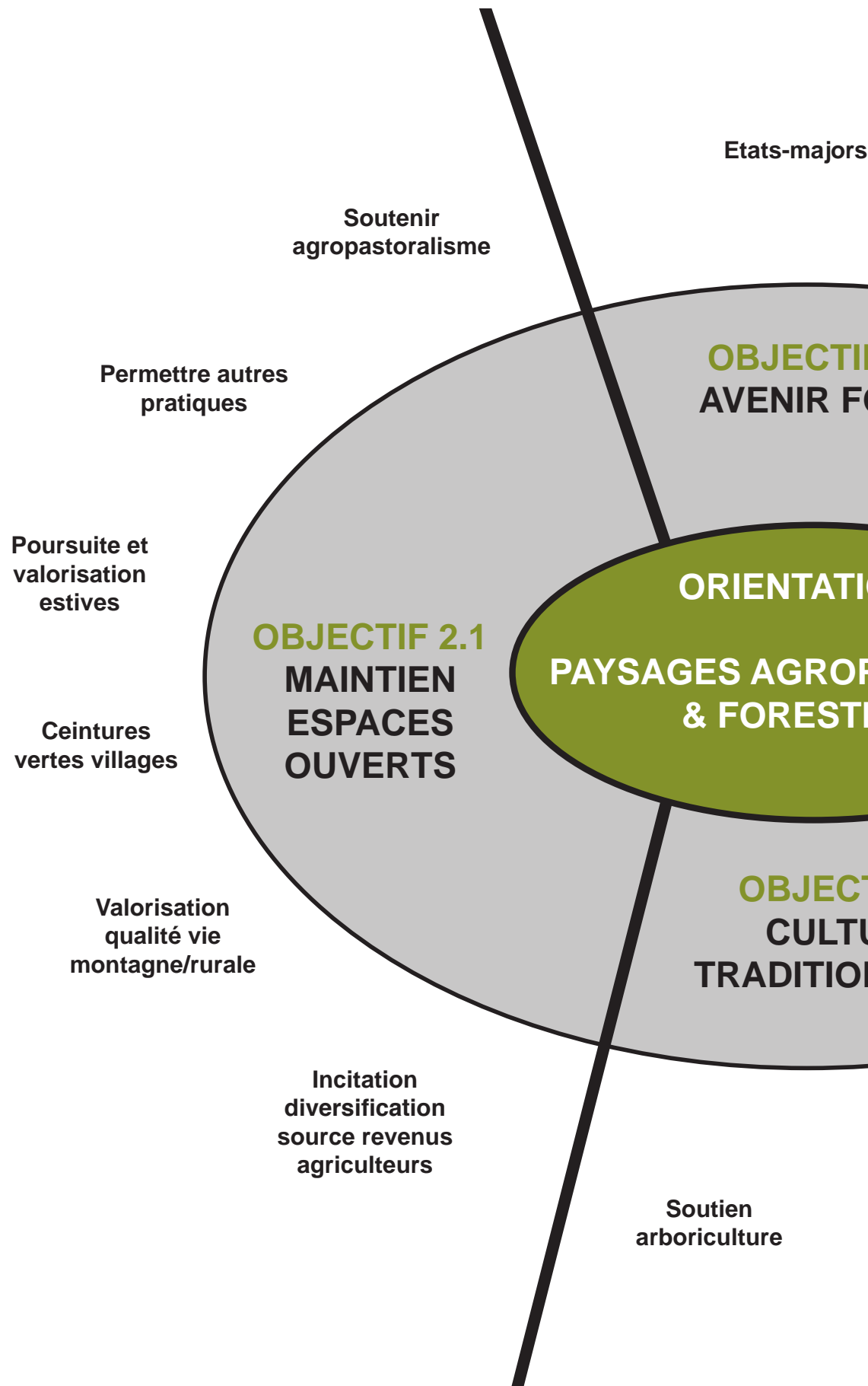
Exprimées sous forme de mots et expressions-clés et organisés en carte mentale de façon à pouvoir apposer les commentaires, compléter et ajuster.. Pages suivantes les zooms permettant la lecture.

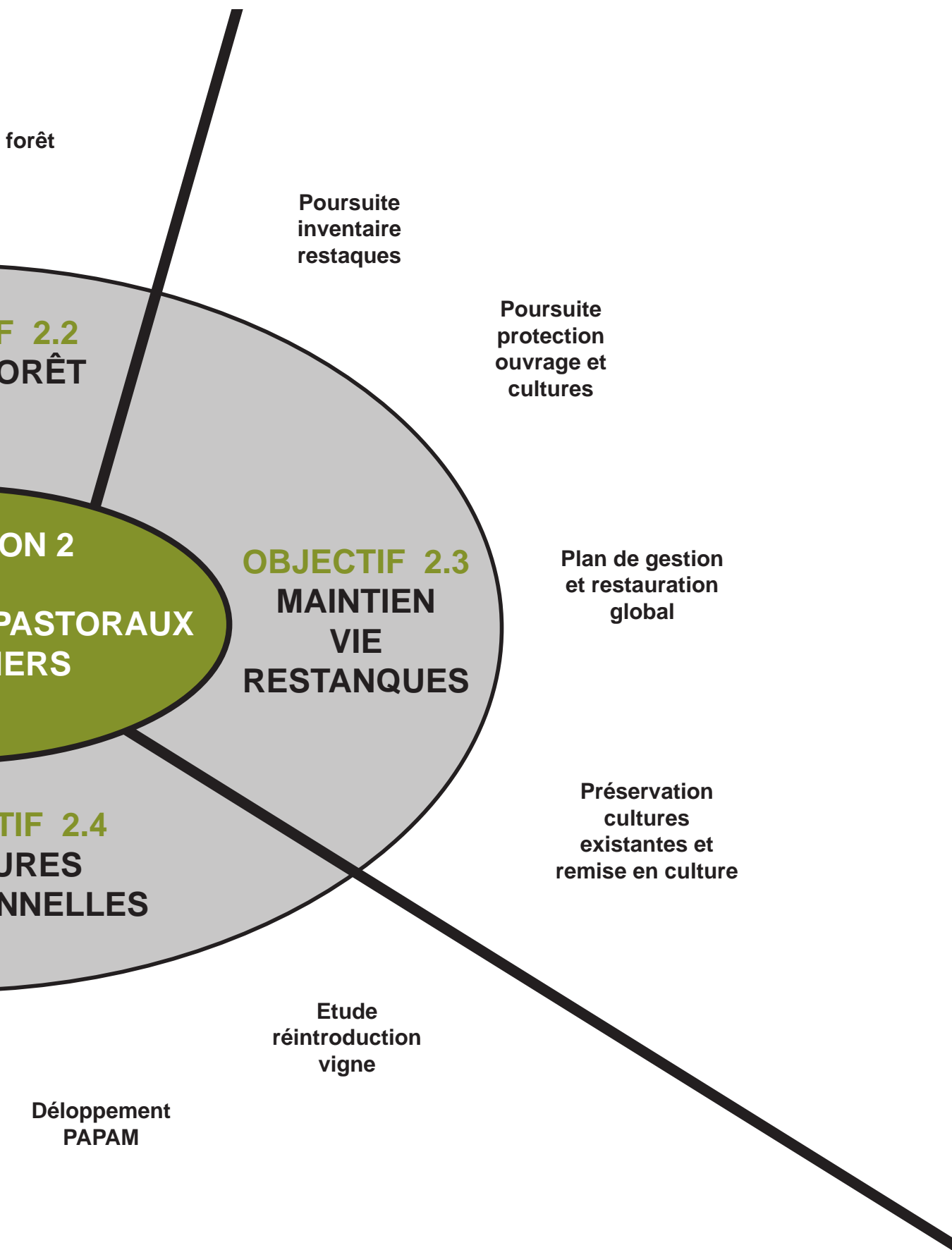


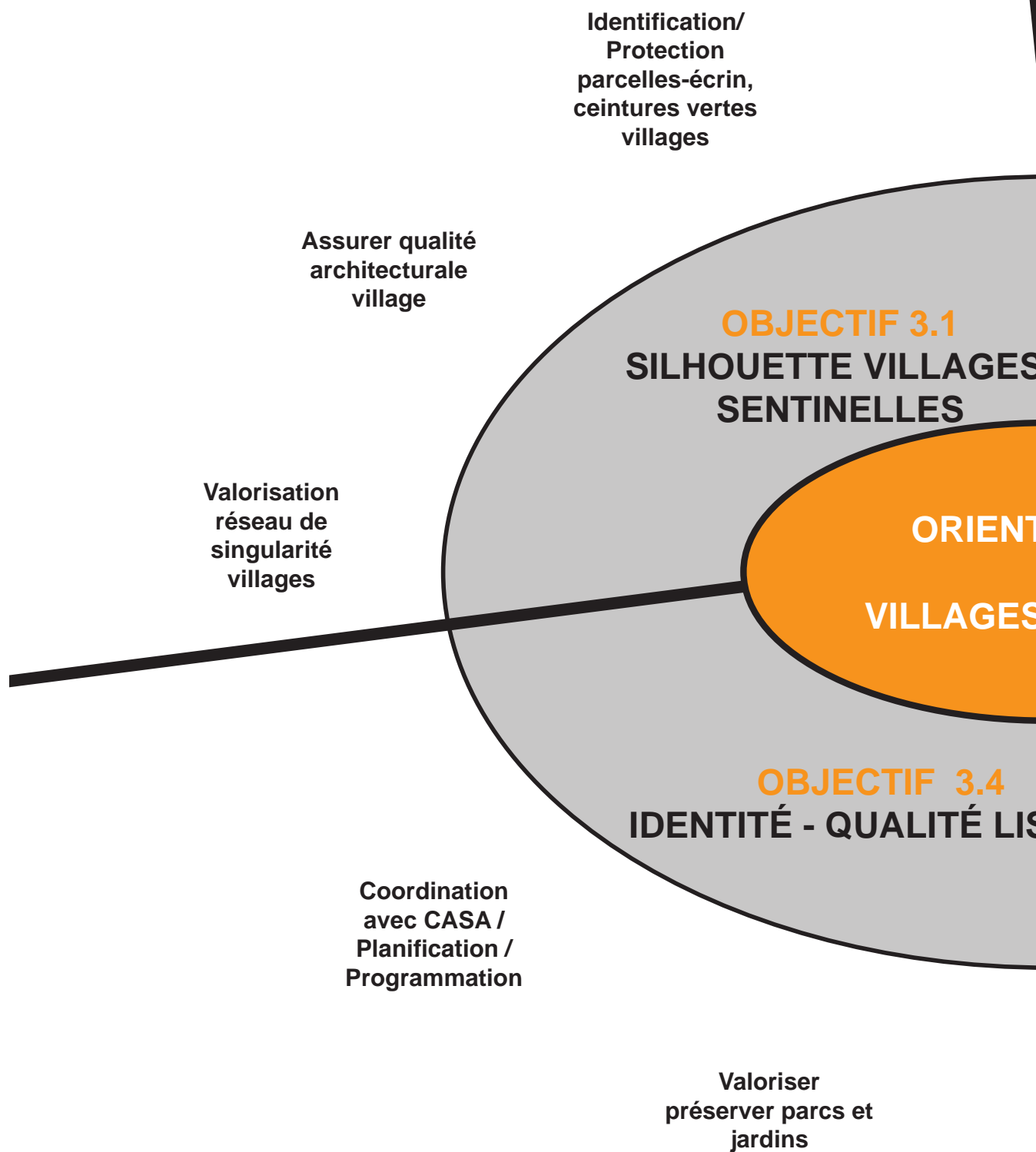
ONS
GE
AZUR

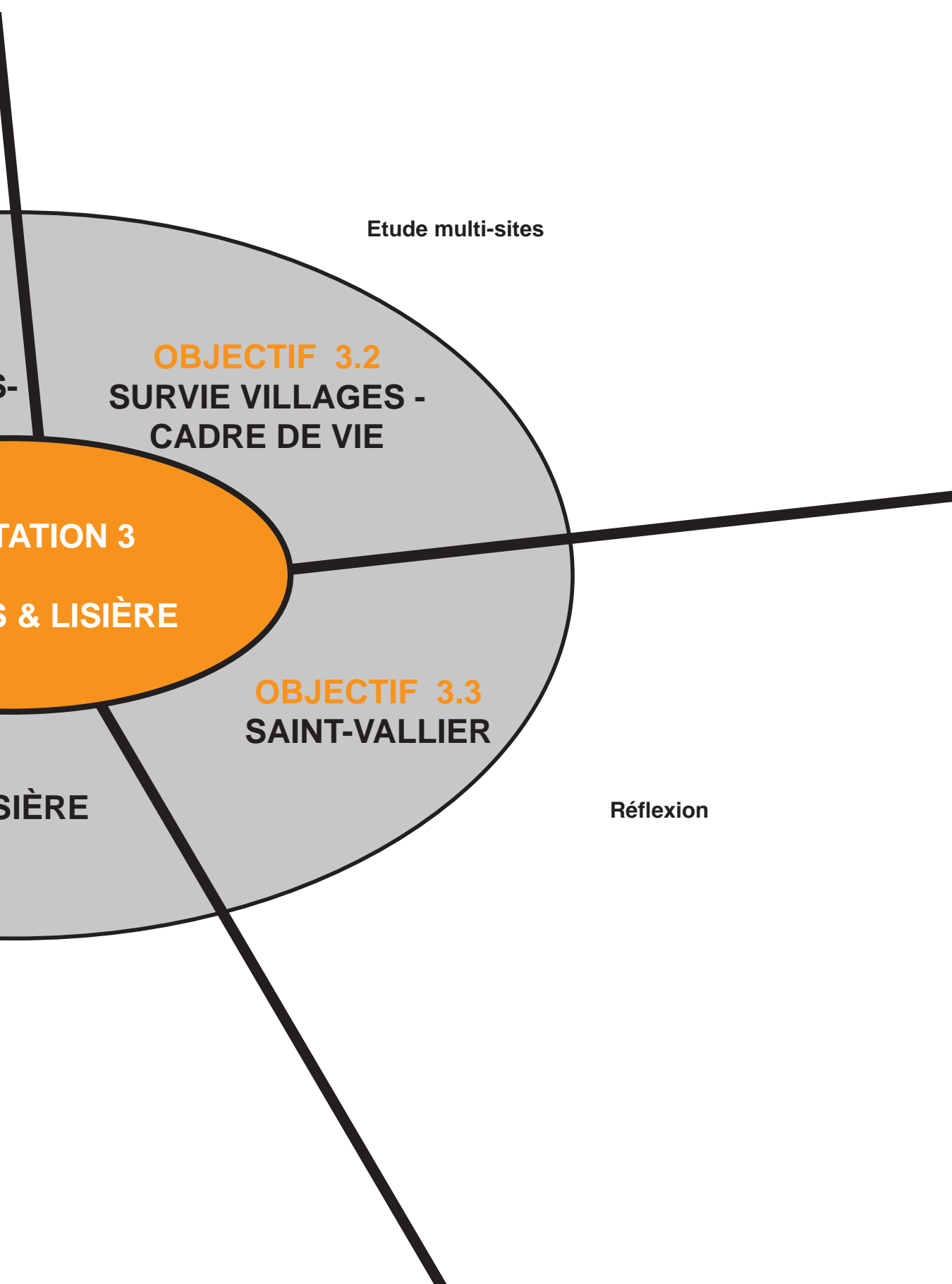












3/ LA MÉTHODOLOGIE DE L'ATELIER ET RESTITUTION

Il s'agissait pour les participants de se réunir autour de plusieurs tables (2 ont pu être constituées), et de travailler sur la carte mentale globale rassemblant toutes les orientations, les objectifs et les pistes d'actions proposés, afin d'avoir en permanence une vision générale du projet et de pouvoir relativiser d'une part les actions les unes les autres, et d'autre part de pouvoir croiser les orientations et faire émerger la transversalité des objectifs.

Les deux ateliers ont travaillé sur le même support général.

Les participants ont été invités à «choisir» les pistes d'actions sur lesquelles ils souhaitent s'exprimer et engager des débats, ce qui a permis de mettre en évidence les thèmes prioritaires. Certaines actions n'ont que très peu été abordées d'autres plus longuement. Enfin des éléments supplémentaires ont été apportés, et d'autres mis de côté.

L'expression et la traduction des idées s'est faite sur post-it, apposés au fur et à mesure des débats auprès des idées pré-émises..

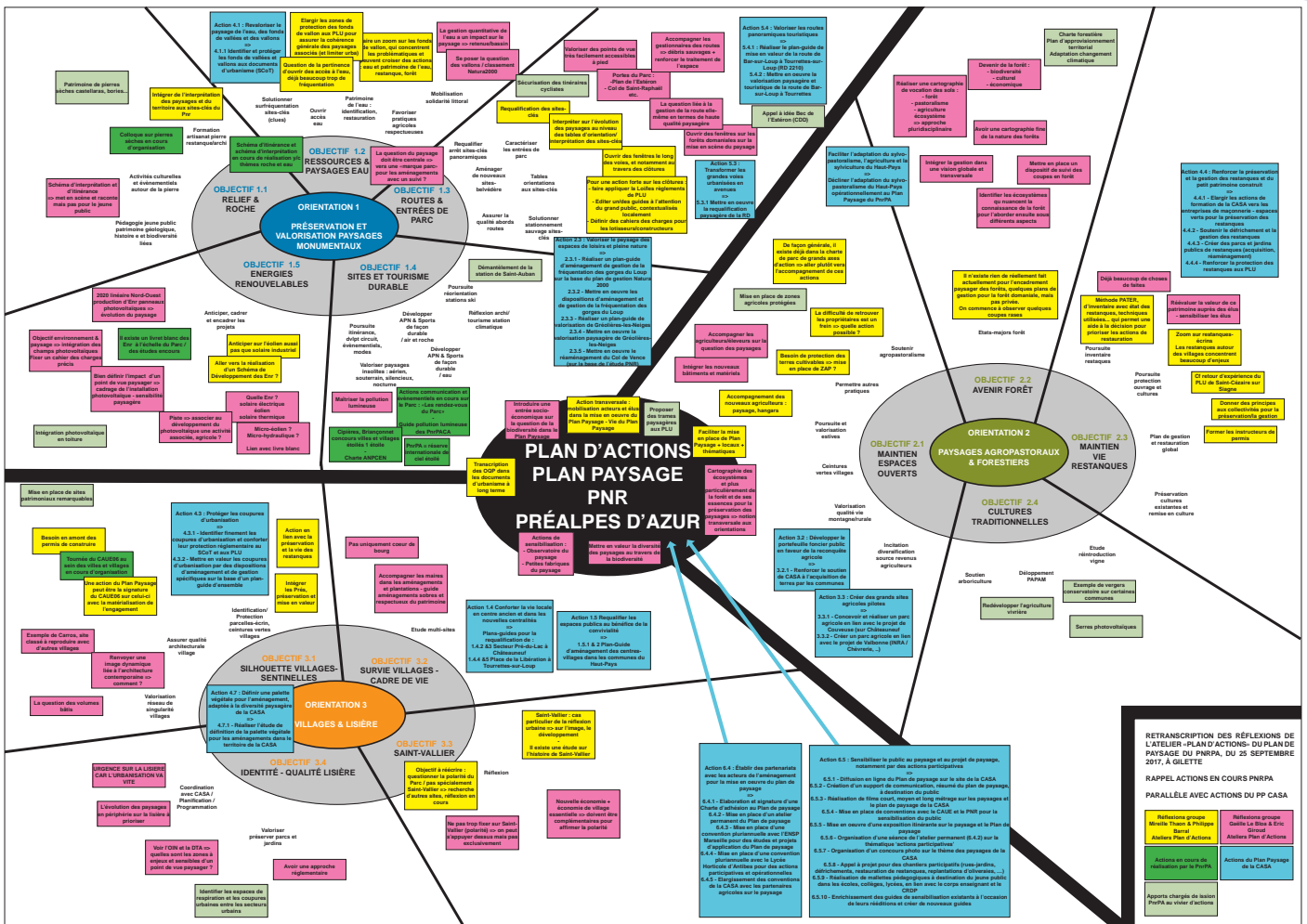
En fin de séance, les deux groupes se sont regroupés et se sont présentés mutuellement leurs travaux. Il est apparu une réelle convergence entre les deux «cartes mentales» obtenues.

Pour la restitution, le bureau d'étude s'est attaché à rester fidèle aux échanges et a retranscrit directement les post-it.

De façon à disposer d'une carte mentale la plus complète possible, la restitution a inclus dans la retranscription trois autres types d'information : les actions en cours de réalisation par le Parc, les actions du Plan de Paysage de la CASA en relation avec les thématiques, ainsi que des apports en sus des chargés de mission du Parc.

La «carte mentale» obtenue est assez fournie et paraît évidemment confuse, mais elle regroupe de très nombreuses informations, et c'est à partir de celle-ci, et en tenant compte des demandes de simplification, de recentrage et de réorganisation que le projet final a été élaboré.

Ci-contre, la carte mentale de restitution et le zoom sur sa légende, pages suivantes les zooms nécessaires à la lecture



RETRANSCRIPTION DES RÉFLEXIONS DE L'ATELIER «PLAN D' ACTIONS» DU PLAN DE PAYSAGE DU PNRPA, DU 25 SEPTEMBRE 2017, À GILETTE

RAPPEL ACTIONS EN COURS PNRPA

PARALLÈLE AVEC ACTIONS DU PP CASA

Réflexions groupe Mireille Thاون & Philippe Barral Ateliers Plan d'Actions

Réflexions groupe Gaëlle Le Bloa & Eric Giroud Ateliers Plan d'Actions

Actions en cours de réalisation par le PnrPA

Actions du Plan Paysage de la CASA

Apports chargés de l'ission PnrPA au vivier d'actions

PLAN D' ACTIONS PLAN PAYSAGE PNR PRÉALPES D'AZUR

Introduire une entrée socio-économique sur la question de la biodiversité dans le Plan Paysage

Action transversale : mobilisation acteurs et élus dans la mise en oeuvre du Plan Paysage - Vie du Plan Paysage

Proposer des trames paysagères aux PLU

Faciliter la mise en place de Plan Paysage + locaux + thématiques

Transcription des OQP dans les documents d'urbanisme à long terme

Cartographie des écosystèmes et plus particulièrement de la forêt et de ses essences pour la préservation des paysages => notion transversale aux orientations

Actions de sensibilisation :
- Observatoire du paysage
- Petites fabriques du paysage

Mettre en valeur la diversité des paysages au travers de la biodiversité

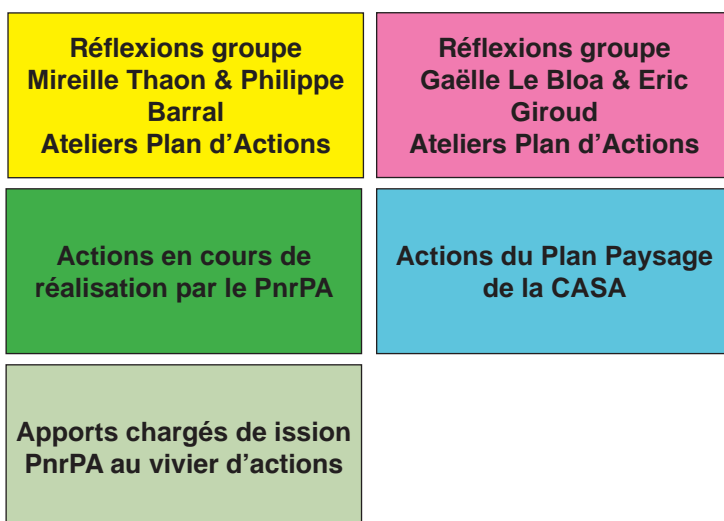
Action 6.4 : Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en oeuvre du plan de paysage
=>
6.4.1 - Elaboration et signature d'une Charte d'adhésion au Plan de paysage
6.4.2 - Mise en place d'un atelier permanent du Plan de paysage
6.4.3 - Mise en place d'une convention pluriannuelle avec l'ENSP Marseille pour des études et projets d'application du Plan de paysage
6.4.4 - Mise en place d'une convention pluriannuelle avec le Lycée Horticole d'Antibes pour des actions participatives et opérationnelles
6.4.5 - Elargissement des conventions de la CASA avec les partenaires agricoles sur le paysage

Action 6.5 : Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives
=>
6.5.1 - Diffusion en ligne du Plan de paysage sur le site de la CASA
6.5.2 - Création d'un support de communication, résumé du plan de paysage, à destination du public
6.5.3 - Réalisation de films court, moyen et long métrage sur les paysages et le plan de paysage de la CASA
6.5.4 - Mise en place de conventions avec le CAUE et le PNR pour la sensibilisation du public
6.5.5 - Mise en oeuvre d'une exposition itinérante sur le paysage et le Plan de paysage
6.5.6 - Organisation d'une séance de l'atelier permanent (6.4.2) sur la thématique 'actions participatives'
6.5.7 - Organisation d'un concours photo sur le thème des paysages de la CASA
6.5.8 - Appel à projet pour des chantiers participatifs (rues-jardins, défrichements, restauration de restanques, replantations d'oliveraies, ...)
6.5.9 - Réalisation de mallettes pédagogiques à destination du jeune public dans les écoles, collèges, lycées, en lien avec le corps enseignant et le CRDP
6.5.10 - Enrichissement des guides de sensibilisation existants à l'occasion de leurs rééditions et créer de nouveaux guides

**RETRANSCRIPTION DES RÉFLEXIONS DE
L'ATELIER «PLAN D' ACTIONS» DU PLAN DE
PAYSAGE DU PNRPA, DU 25 SEPTEMBRE
2017, À GILETTE**

RAPPEL ACTIONS EN COURS PNRPA

PARALLÈLE AVEC ACTIONS DU PP CASA



Patrimoine de pierres sèches castellaras, bories...

Action 4.1 : Revaloriser le paysage de l'eau, des fonds de vallées et des vallons => 4.1.1 Identifier et protéger les fonds de vallées et vallons aux documents d'urbanisme (SCoT)

Elargir les zones de protection des fonds de vallon aux PLU pour assurer la cohérence générale des paysages associés (et limiter urba)

Faire un zoom sur les fonds de vallon, qui concentrent les problématiques et peuvent croiser des actions : eau et patrimoine de l'eau, restanque, forêt

Intégrer de l'interprétation des paysages et du territoire aux sites-clés du Pnr

Question de la pertinence d'ouvrir des accès à l'eau, déjà beaucoup trop de fréquentation

Colloque sur pierres sèches en cours d'organisation

Formation artisanat pierre restanque/archi

Solutionner surfréquentation sites-clés (clues)

Ouvrir accès eau

Patrimoine de l'eau : identification, restauration

Activités culturelles et évènementiels autour de la pierre

Schéma d'itinérance et schéma d'interprétation en cours de réalisation y/c thèmes roche et eau

OBJECTIF 1.2 RESSOURCES & PAYSAGES EAU

La ques doit être vers une pour les ave

Schéma d'interprétation et d'itinérance => met en scène et raconte mais pas pour le jeune public

OBJECTIF 1.1 RELIEF & ROCHE

ORIENTATION 1 PRÉSERVATION ET VALORISATION PAYSAGES MONUMENTAUX

Pédagogie jeune public patrimoine géologique, histoire e et biodiversité liées

OBJECTIF 1.5 ENERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF 1.4 SITES ET TOURISME DURABLE

2020 linéaire Nord-Ouest production d'Enr panneaux photovoltaïques => évolution du paysage

Objectif environnement & paysage => intégration des champs photovoltaïques Fixer un cahier des charges précis

Il existe un livret blanc des Enr à l'échelle du Parc / des études encours

Anticiper, cadrer et encadrer les projets

Anticiper sur l'éolien aussi pas que solaire industriel

Aller vers la réalisation d'un Schéma de Développement des Enr ?

Poursuite itinérance, dvlpt circuit, évènementiels, modes

Bien définir l'impact d'un point de vue paysager => cadrage de l'installation photovoltaïque - sensibilité paysagère

Piste => associer au développement du photovoltaïque une activité associée, agricole ?

Quelle Enr ? solaire électrique éolien solaire thermique

Micro-éolien ? Micro-hydraulique ? Lien avec livre blanc

Valoriser paysages insolites : aérien, souterrain, silencieux, nocturne

Intégration photovoltaïque en toiture

Maîtriser la pollution lumineuse

Cipières, Briançonnet concours villes et villages étoilés 1 étoile - Charte ANPCEN

La gestion quantitative de l'eau a un impact sur le paysage => retenue/bassin

Se poser la question des vallons / classement Natura2000

Action 5.4 : Valoriser les routes panoramiques touristiques
=>
5.4.1 : Réaliser le plan-guide de mise en valeur de la route de Bar-sur-Loup à Tourrettes-sur-Loup (RD 2210)
5.4.2 : Mettre en oeuvre la valorisation paysagère et touristique de la route de Bar-sur-Loup à Tourrettes

Valoriser des points de vue très facilement accessibles à pied

Portes du Parc :
- Plan de l'Estéron
- Col de Saint-Raphaël etc.

Accompagner les gestionnaires des routes => débris sauvages + renforcer le traitement de l'espace

Mobilisation solidarité littoral

Sécurisation des itinéraires cyclistes

La question liée à la gestion de la route elle-même en termes de haute qualité paysagère

Favoriser pratiques agricoles respectueuses

Requalification des sites-clés

Requalifier arrêt sites-clés panoramiques

Caractériser les entrées de parc

Interpréter sur l'évolution des paysages au niveau des tables d'orientation/interprétation des sites-clés

Ouvrir des fenêtres sur les forêts domaniales sur la mise en scène du paysage

...tion du paysage
...re centrale =>
...e «marque parc»
...aménagements
...c un suivi ?

Aménager de nouveaux sites-belvédère

OBJECTIF 1.3 ROUTES & ENTRÉES DE PARC

Tables orientations aux sites-clés

Ouvrir des fenêtres le long des voies, et notamment au travers des clôtures

Appel à idée Bec de l'Estéron (CDD)

Assurer la qualité abords routes

Solutionner stationnement sauvage sites-clés

Pour une action forte sur les clôtures :
- faire appliquer la Loi/les règlements de PLU
- Editer un/des guides à l'attention du grand public, contextualisés localement
- Définir des cahiers des charges pour les lotisseurs/constructeurs

Action 5.3 : Transformer les grandes voies urbanisées en avenues
=>
5.3.1 Mettre en oeuvre la requalification paysagère de la RD 436 à La Colle-sur-Loup

OBJECTIF 1.4 TOURISME DURABLE

Poursuite réorientation stations ski

Démantèlement de la station de Saint-Auban

Développer APN & Sports de façon durable / air et roche

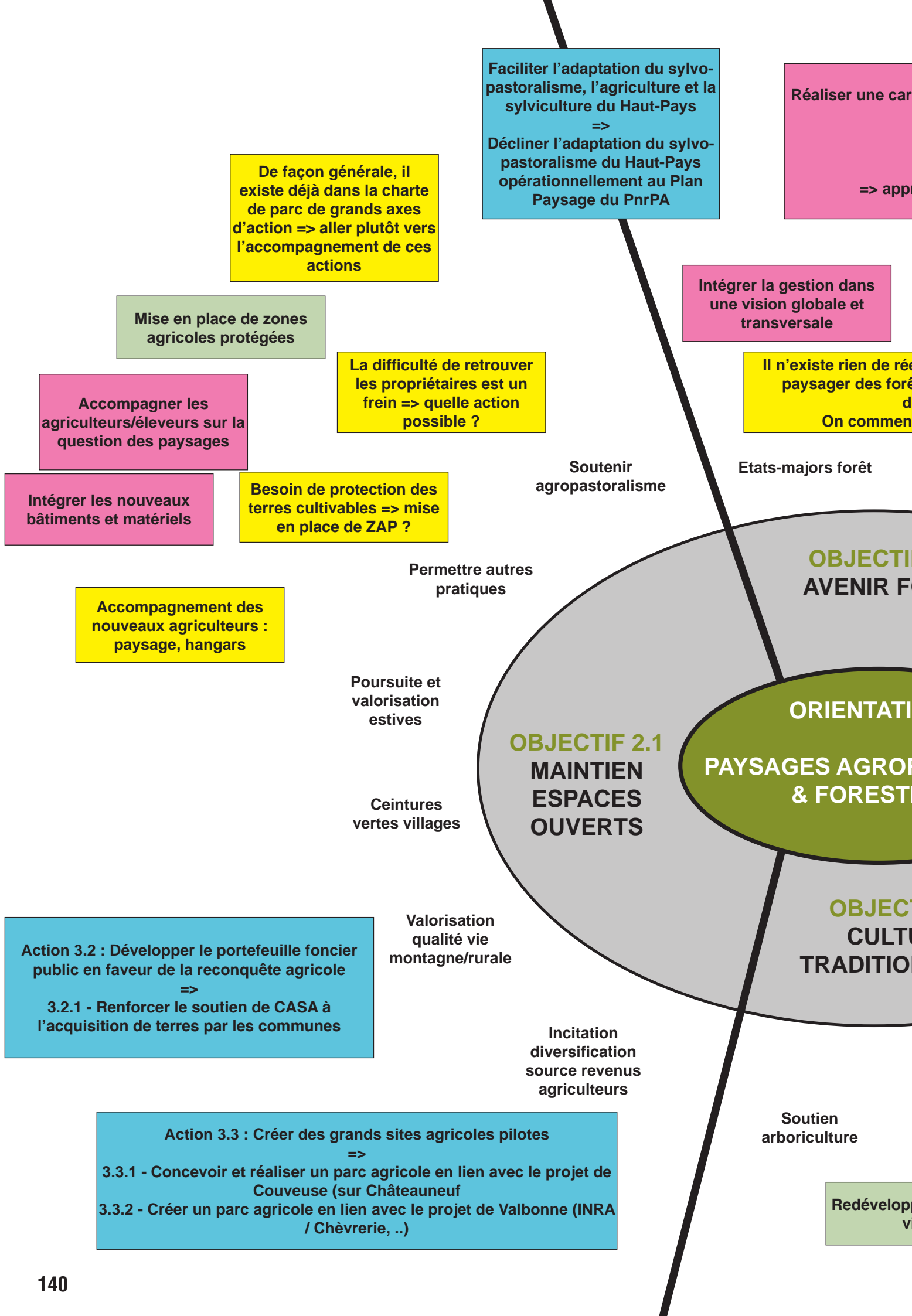
Réflexion archi/ tourisme station climatique

Développer APN & Sports de façon durable / eau

Action 2.3 : Valoriser le paysage des espaces de loisirs et pleine nature
=>
2.3.1 - Réaliser un plan-guide d'aménagement de gestion de la fréquentation des gorges du Loup sur la base du plan de gestion Natura 2000
2.3.2 - Mettre en oeuvre les dispositions d'aménagement et de gestion de la fréquentation des gorges du Loup
2.3.3 - Réaliser un plan-guide de valorisation de Gréolières-les-Neiges
2.3.4 - Mettre en oeuvre la valorisation paysagère de Gréolières-les-Neiges
2.3.5 - Mettre en oeuvre le réaménagement du Col de Vence (sur la base de l'étude PNR)

Actions communication et événementiels en cours sur le Parc : «Les rendez-vous du Parc»
- Guide pollution lumineuse des PnrPACA

PnrPA = réserve internationale de ciel étoilé



Cartographie de vocation des sols :
- forêt
- pastoralisme
- agriculture
- écosystème
- roche pluridisciplinaire

Devenir de la forêt :
- biodiversité
- culturel
- économique

Charte forestière
Plan d'approvisionnement territorial
Adaptation changement climatique

Identifier les écosystèmes qu nuancent la connaissance de la forêt pour l'aborder ensuite sous différents aspects

Avoir une cartographie fine de la nature des forêts

Mettre en place un dispositif de suivi des coupes en forêt

Réévaluer la valeur de ce patrimoine auprès des élus - sensibiliser les élus

Actuellement fait actuellement pour l'encadrement des coupes, quelques plans de gestion pour la forêt communale, mais pas privée. Besoin de faire observer quelques coupes rases

Déjà beaucoup de choses de faites

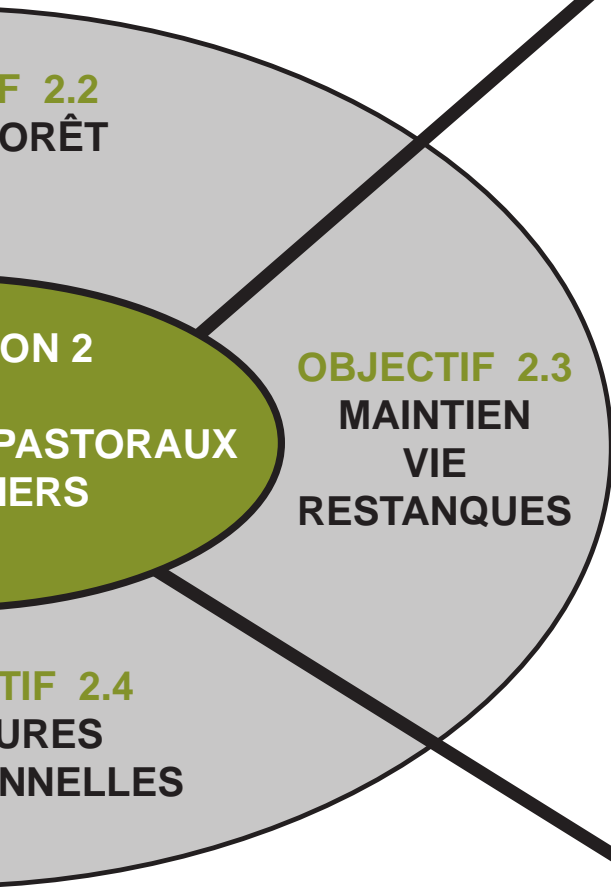
Zoom sur restanques-écrans
Les restanques autour des villages concentrent beaucoup d'enjeux

Cf retour d'expérience du PLU de Saint-Cézaire sur Siagne

Méthode PATER, d'inventaire avec état des restanques, techniques utilisées... qui permet une aide à la décision pour prioriser les actions de restauration

Poursuite inventaire restanques

Poursuite protection ouvrage et cultures



Donner des principes aux collectivités pour la préservation/la gestion

Plan de gestion et restauration global

Former les instructeurs de permis

Action 4.4 : Renforcer la préservation et la gestion des restanques et du petit patrimoine construit
=>
4.4.1 - Elargir les actions de formation de la CASA vers les entreprises de maçonnerie - espaces verts pour la préservation des restanques
4.4.2 - Soutenir le défrichement et la gestion des restanques
4.4.3 - Créer des parcs et jardins publics de restanques (acquisition, réaménagement)
4.4.4 - Renforcer la protection des restanques aux PLU

Préservation cultures existantes et remise en culture

Etude réintroduction vigne

Développement PAPAM

Exemple de vergers conservatoire sur certaines communes

Serres photovoltaïques

Appuyer l'agriculture vivrière

Mise en place de sites patrimoniaux remarquables

Besoin en amont des permis de construire

Tournée du CAUE06 au sein des villes et villages en cours d'organisation

Une action du Plan Paysage peut être la signature du CAUE06 sur celui-ci avec la matérialisation de l'engagement

Action 4.3 : Protéger les coupures d'urbanisation
=>
4.3.1 - Identifier finement les coupures d'urbanisation et conforter leur protection réglementaire au SCoT et aux PLU
4.3.2 - Mettre en valeur les coupures d'urbanisation par des dispositions d'aménagement et de gestion spécifiques sur la base d'un plan-guide d'ensemble

Action en lien avec la préservation et la vie des restanques

Intégrer les Prés, préservation et mise en valeur

Exemple de Carros, site classé à reproduire avec d'autres villages

Renvoyer une image dynamique liée à l'architecture contemporaine => comment ?

Assurer qualité architecturale village

Identification/ Protection parcelles-écrin, ceintures vertes villages

OBJECTIF 3.1
SILHOUETTE VILLAGES-SENTINELLES

ORIENTA
VILLAGES &

La question des volumes bâtis

Valorisation réseau de singularité villages

Action 4.7 : Définir une palette végétale pour l'aménagement, adaptée à la diversité paysagère de la CASA
=>
4.7.1 - Réaliser l'étude de définition de la palette végétale pour les aménagements dans le territoire de la CASA

OBJECTIF 3.4
IDENTITÉ - QUALITÉ LISIÈRE

URGENCE SUR LA LISIÈRE CAR L'URBANISATION VA VITE

Coordination avec CASA / Planification / Programmation

L'évolution des paysages en périphérie sur la lisière à prioriser

Valoriser préserver parcs et jardins

Voir l'OIN et la DTA => quelles sont les zones à enjeux et sensibles d'un point de vue paysager ?

Avoir une approche réglementaire

Identifier les espaces de respiration et les coupures urbaines entre les secteurs urbains

Pas uniquement coeur de bourg

Accompagner les maires dans les aménagements et plantations - guide aménagements sobres et respectueux du patrimoine

Etude multi-sites

OBJECTIF 3.2
SURVIE VILLAGES -
CADRE DE VIE

Action 1.4 Conforter la vie locale en centre ancien et dans les nouvelles centralités
=>
Plans-guides pour la requalification de :
1.4.2 &3 Secteur Pré-du-Lac à Châteauneuf
1.4.4 &5 Place de la Libération à Tourrettes-sur-Loup

Action 1.5 Requalifier les espaces publics au bénéfice de la convivialité
=>
1.5.1 & 2 Plan-Guide d'aménagement des centres-villages dans les communes du Haut-Pays

CTION 3
& LISIÈRE

OBJECTIF 3.3
SAINT-VALLIER

Saint-Vallier : cas particulier de la réflexion urbaine => sur l'image, le développement
-
Il existe une étude sur l'histoire de Saint-Vallier

ÈRE

Objectif à réécrire : questionner la polarité du Parc / pas spécialement Saint-Vallier => recherche d'autres sites, réflexion en cours

Réflexion

Ne pas trop fixer sur Saint-Vallier (polarité) => on peut s'appuyer dessus mais pas exclusivement

Nouvelle économie + économie de village essentielle => doivent être complémentaires pour affirmer la polarité

4/ COMPTE-RENDU DE L'ATELIER



Atelier Plan d'Actions

Gilette

25 septembre 2017

PARTICIPANTS

Nom prénom	Fonction	Mail
Gaëlle LE BLOA	médiatrice Agence Génopé (équipe prestataire Plan Paysage)	gaelle.lebloa@genope.fr
Philippe BARRAL	urbaniste (équipe prestataire Plan Paysage)	atelierdynamiquesurbaines@gmail.com
Jean-Marie CASTEX	Conseil Scientifique Enseignement Histoire et Géographie	jean-marie.castex@wanadoo.fr
Francine BOILLOT	Présidente Conseil Scientifique Université de Nice Communication/patrimoine	boillot@unice.fr
Cyril GINS	Chargé de mission paysage PNRPA	cgins@pnr-prealpesdazur.fr
René PERIER	Conseil de Développement	cdd.pnr06@gmail.com
Laurent PARZY	Conseil de Développement	aqui.sien.ben@orange.fr
Françoise VERNET	VP Région Verte	regionverteam@orange.fr
Etienne GALVEZ	Agent PnrPA	egalvez@pnr-prealpesdazur.fr
Caroline GIORGI	Chargée de mission agriculture PNRPA	cgiorgi@pnr-prealpesdazur.fr
Létitia MASCLLET	Chargée de mission patrimoine-signalétique PNRPA	lmascllet@pnr-prealpesdazur.fr
Nicole TREVET	CA du Conseil de Développement	nicole.trevet@gmail.com
Cécile HAGNAUER	Conseil de Développement	hagnauer.cecile@gmail.com
Catherine JACQUIN	CA du Conseil de Développement	
Mireille THAON	paysagiste (équipe prestataire Plan Paysage)	mireille.thaon@sfr.fr
Eric GIROUD	paysagiste (équipe prestataire Plan Paysage)	eric.giroud@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

Ateliers Plan d'Actions

Plan de Paysage des Préalpes d'Azur

25 septembre 2017 – GILETTE

Etapes du Plan de Paysage

Retour sur le rapport Diagnostic/Projet :

Structure
Portrait des Paysages
Projet pour les Paysages

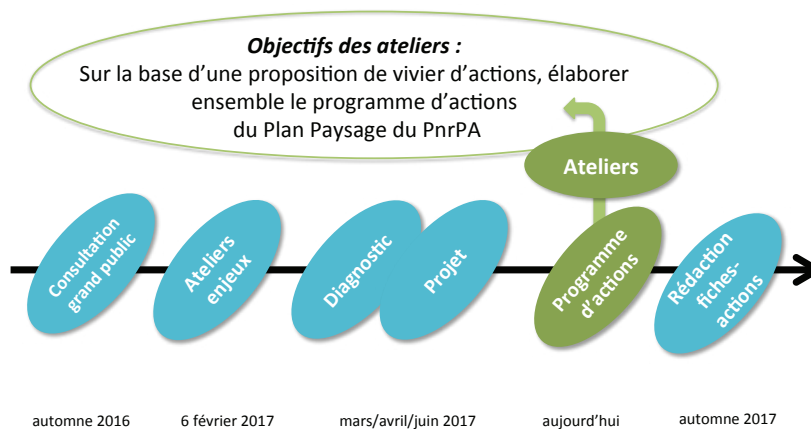
Ateliers

Etapes du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Préalpes d'Azur – Atelier Plan d'actions

2

LES ÉTAPES DU PLAN DE PAYSAGE



Il est rappelé l'objectif de finalisation du Plan de Paysage à la fin de l'année.

Retour sur le rapport Diagnostic/Projet :

Structure
Portrait des Paysages
Projet pour les Paysages
cf présentation complète en annexe du CR.

Le rapport Diagnostic-Projet est réalisé, il peut recevoir encore quelques modifications, mais pas structurellement.

Ateliers

Présentation du Projet sous forme de carte mentale, rassemblant l'ensemble des orientations et objectifs, et du document de travail pour les ateliers, rassemblant l'ensemble du projet (orientations et objectifs sous forme de mots-clés) et les pistes d'actions, proposées, également sous forme de mots-clés.
Un tableau général du vivier d'action est également fourni, précisant les principes d'actions proposées.

Deux groupes de travail ont été formés. Les participants ont été invités à choisir les orientations/objectifs/pistes d'actions les plus pertinentes, importantes à mener sur le Plan Paysage.

Groupe Mireille Thaon & Philippe Barral

La discussion s'est engagée sur les fonds de vallons, les vallons eux-mêmes, qui rassemblent plusieurs problématiques du Plan Paysage : les restanques, la gestion de l'eau, le patrimoine de l'eau, et la forêt.

Au travers de la discussion, il est mis en exergue le fait d'inclure dans le Plan d'action une action liée à la mise en oeuvre du Plan et à la mobilisation des acteurs et des élus.

Il est également évoqué de faciliter la réalisation de Plan Paysage locaux/thématiques, et la traduction des objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme.

A ce titre, il est rappelé que la Charte de Parc constitue un document "opposable", c'est-à-dire que les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.) doivent s'y conformer, à minima être compatibles. Il est rappelé aussi que depuis la Loi sur la Biodiversité d'août 2016; toute création de Parc naturel régional ou renouvellement de la charte de Parc doit s'accompagner d'un Plan de Paysage, qui est annexé à la Charte, et donc se verra être également opposable.

Le caractère transversal de la problématique des restanques a également été abordé, notamment vis-à-vis des écrans des villages, de l'agriculture. La méthode d'inventaire PATTERN a été citée, l'exemple de règlement de PLU de Saint-Cézaire-sur-Saigne, qui les protège a également été cité.

Il a été mis en exergue le fait que la Charte de Parc inclut déjà de fortes orientations envers le maintien de l'agriculture. Il s'agit donc de transformer les pistes d'actions en accompagnement de l'agriculture, notamment auprès des nouveaux agriculteurs.

Concernant la mise en valeur paysagère, le Parc travaille actuellement sur le schéma d'itinérance et sur le schéma d'interprétation. Les actions à définir sur ces thèmes doivent donc être complémentaires. Par là, on note l'idée d'interpréter l'évolution des paysages, par exemple au niveau des tables d'orientations, qui pourraient traduire les évolutions de l'agriculture, de la forêt, etc.

Concernant la mise en valeur depuis les routes, il est apparu 2 nouvelles pistes d'actions : l'ouverture de fenêtres de vue, et des actions liées aux clôtures.

Concernant la qualité architecturale des villages, leurs écrans, il est précisé d'inclure la protection et la gestion Prés. Par ailleurs, une tournée du CAUE06 auprès des villages est en cours d'organisation.

Est pointé comme élément à modifier dans le rapport : Saint-Vallier n'a pas forcément vocation à être la polarité du Parc. Des réflexions sont en cours. Par contre, sa place spécifique et son développement urbain, peut nécessiter une réflexion indépendante, en tant que commune du Parc.

Concernant les énergies renouvelables, il est pointé le fait de ne pas complètement mettre de côté l'éolien, encore possible. Il existe un livre blanc des énergies sur le Parc. Il est suggéré la réalisation d'un véritable schéma de développement des Enr, qui devrait débiter par un état des

lieux précis, incluant aussi les limites réglementaires et techniques à l'installation des différentes énergies (surtout éolien et photovoltaïque au sol de type industriel), afin de savoir, où et dans quelles mesures les projets peuvent voir le jour, avant même d'envisager les aspects paysagers.

Enfin, la question de la forêt n'a pas été abordée spontanément, mais recueillie après discussion, un avis positif pour s'en préoccuper.

Groupe Gaëlle Le Bloa & Eric Giroud

La discussion s'est engagée sur la thématique de la lisière urbaine du Parc, notant le caractère d'urgence pour faire quelque chose, car l'urbanisation y est galopante. Il faut vérifier les orientations de l'OIN et de la DTA correspondantes.

De façon générale, il est noté le besoin de mettre en transversalité du paysage, de sa mise en valeur, la biodiversité, la diversité, les écosystème, et que pour ce faire, il est nécessaire d'approfondir sa connaissance. Il faudrait une entrée socio-économique sur la biodiversité.

C'est le cas, de façon forte de la forêt, extrêmement diverse, et qui doit être bien mieux connu, cartographiée, dans ses essences et ses pratiques. Concernant l'avenir de la forêt : il doit être étudié sur les points de vue biodiversité, culturel et économique.

Les restanques, ici, sont moins abordées, beaucoup de choses ayant ou étant faite à l'heure actuelle, il est cependant noté l'intérêt de réévaluer leur valeur auprès des élus.

Concernant l'agriculture, la même remarque est faite que dans l'autre groupe, à savoir le besoin d'accompagnement des nouveaux agriculteurs, quant à l'intégration paysagère, surtout des bâtiments et du matériel.

Concernant la valorisation paysagère, on note celle des points de vue facilement accessibles à pied aussi. Deux portes de Parcs : Plan de L'estéron, qui va donc au-delà du Bec de l'Estéron / Col de Saint-Raphaël. Par rapport aux routes, il est exprimé l'idée d'accompagner les gestionnaires, par exemple dans le nettoyage des débris sauvages, le renforcement du traitement des espaces, et que les aménagements des routes et abords de route devraient pouvoir être faits dans un souci de Haute Qualité Paysagère.

La même réflexion sur l'ouverture de vue que dans l'autre groupe, avec en précision au sein des forêts domaniales, et en mettant en scène le paysage.

Même réflexion à nouveau concernant l'approche des vallons, patrimoniaux, avec l'éventualité de plus de classements N2000.

De façon transversale, il est émis l'idée d'une labellisation "marque Parc" pour les aménagements.

Concernant le schéma d'itinérance et d'interprétation, il est pointé l'absence d'action dirigée vers le jeune public.

Par rapport à la qualité architecturale des villages, on cite comme exemple de protection le vieux village de Carros, on souhaite renvoyer une image dynamique liée à l'architecture contemporaine et on pose également la question des volumes bâtis.

Idem par rapport au premier groupe quant à la position de Saint-Vallier, qui n'est pas fixée comme polarité du Parc.

Enfin, vis-à-vis des énergies renouvelables, il est dit la nécessité de cadrage, de fixer un cahier des charges, le lien à faire avec le livre blanc. Mais il est abordée également la question de quelles énergies renouvelables ? solaire photovoltaïque, thermique, éolien, micro-éolien, micro-hydraulique ? On parle aussi de la possibilité d'associer plusieurs activités comme le photovoltaïque et l'agriculture.

Restitution

Chaque groupe restitue les travaux en plénière. Des réflexions apparaissent nettement communes : le cas de Saint-Vallier, l'importance des Vallons, l'accompagnement de l'agriculture, les ouvertures de vue depuis les routes ; d'autres complémentaires : restanques, urbanisme, énergies renouvelables, forêt.

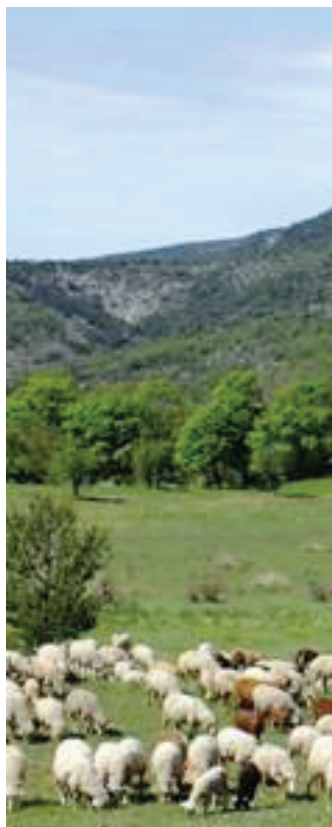
Suite de l'élaboration du Plan de Paysage

Il s'agit de rédiger à partir des éléments recueillis aujourd'hui et de compléments d'idée pouvant être transmises jusqu'à mi-octobre par les participants, le programme d'actions partagés qui doit être soumis à validation des élus.

Le programme d'actions devra tenir compte d'une part des actions déjà en cours ou planifiées du Pnr, et d'autre part de sa compatibilité avec le Plan Paysage de la CASA.

Vous trouverez ci-joint, la carte mentale présentée lors des ateliers, complétée par les réflexions émises lors de ateliers (en jaune groupe Mireille, en rose groupe Gaëlle), ainsi que les actions parallèle du Plan de Paysage de la CASA (en bleu), quelques actions en cours au niveau du Pnr (en vert), des pistes d'actions émises par les chargés de mission du Pnr dans le vivier d'actions (tableau fourni avant l'atelier) (en vert clair).

Les mois de novembre et décembre doivent être dédiés à la rédaction des fiches-actions. Dans cette optique, il pourra être réalisé d'autres ateliers.



La Plan de Paysage une démarche nationale, issue directement de la signature par la France de la Convention Européenne du Paysage.

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est lauréat de l'appel à projet national pour l'élaboration de son Plan de Paysage.

MAITRE D'OUVRAGE :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

CONTACT

Tél. 04 92 42 08 63

contact@pnr-prealpesdazur.fr

www.pnr-prealpesdazur.fr

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur 1 av. François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiery

